

La revue réformée

LE MINISTÈRE : VOCATION ou FONCTION ?

François GONIN.

Le ministère pastoral au temps de la Réforme 1

Léopold SCHÜMMER.

*Le ministère pastoral dans L'Institution
Chrétienne de Calvin* 9

Olivier FAVRE.

La vie spirituelle du pasteur 49

Paul WELLS.

Comment témoigner ? Par la parole ou par les actes ? 77

* * *

TABLE, Tome XLV, 1994 91

La revue réformée

fondée en 1950 par Pierre Marcel

publiée par

L'ASSOCIATION « LA REVUE RÉFORMÉE »
33, avenue Jules-Ferry, 13100 AIX-EN-PROVENCE
C.C.P. MARSEILLE 7370 39 U

COMITÉ DE RÉDACTION :

R. BERGEY, P. BERTHOUD, P. COURTHIAL, J.-M. DAUMAS,
H. KALLEMEYN, A.-G. MARTIN, J.-C. THIENPONT, et P. WELLS.

Avec la collaboration de R. BARIJER,
W. EDGAR, P. JONES, A. PROBST, C. ROUVIÈRE.

Éditeur : Paul WELLS, D.Th.

Abonnements 1995

1^o — FRANCE

Prix normal : 160 F — Solidarité 250 F

Pasteurs et étudiants : 85 F

Étudiants *en théologie* : 60 F. 2 ans : 100 F.

2^o — ÉTRANGER

BELGIQUE : M. le Pasteur Paulo MENDES, Place A.-Bastien, 2. 7011 Ghlin-Mons.

Compte courant postal 034-0123245-20.

Abonnement : 1.000 FB — Solidarité : 1.600 FB.

Pasteurs et étudiants : 600 FB.

ESPAGNE : M. Felipe CARMONA, Sant Pere més alt. 4 : 1^o 1^o. 08003 Barcelone.

Cuenta corriente postal N° 3.593 250 Barcelona.

Abono Anual : 2.500 Pesetas.

Para pastores y responsables : 1.300 Pesetas.

PAYS-BAS : Drs Jan ALLERSMA Kustweg 30/a, 9933 BD Delfzijl.

Giro 25 00 801.

Abonnements : Florins 60 — Solidarité 80 Fl.

Étudiants : Fl. 30.

SUISSE :

Compte postal : *La Revue Réformée*, Case postale 84, 1806 Saint-Légier. CCP : 10-4488-4

Abonnements : 42 CHF — Solidarité 62 CHF.

Étudiants : 25 CHF.

AUTRES PAYS :

- Règlement en FF, sur une banque en France : tarifs français + 30 FF
- Autre mode de règlement (à cause des frais divers) : tarifs français + 60 FF

Envoi « par avion » : Supplément aux tarifs ci-dessus 30 FF ou 10 CHF.

Prix du fascicule : 35 FF pour l'année en cours et l'année précédente.
20 FF pour les années antérieures.

LE MINISTÈRE PASTORAL AU TEMPS DE LA RÉFORME

François GONIN *

Au moment où la question du ministère pastoral semble posée un peu partout, il peut être intéressant de chercher comment il a été vécu dans les anciennes Églises réformées.

La théorie du ministère pastoral est bien connue : on la trouve exprimée dans le Livre IV de l'*Institution chrétienne* de Calvin, consacré à l'Église. Elle ressort de la Discipline et des décisions synodales. Nous nous placerons du point de vue de la Théologie pratique.

On pourrait pour cela comparer les biographies de Calvin (le docteur), de Farel (l'évangéliste itinérant), de Bèze, et plus tard de Dumoulin, Chamier, Homel et tant d'autres. Les moins connus, qu'il serait injuste d'oublier, revivent aussi dans les livres de Paul de Félice et plus récemment de Samuel Mours, sur les Protestants d'autrefois.

Nous serons sans doute frappés par les différences avec notre époque, mais des réalités permanentes apparaîtront par la suite.

1) *Une situation liée aux contingences historiques et sociales de l'ancienne France*

La société est caractérisée par le corporatisme, la dépendance vis-à-vis du seigneur local, l'hérité des charges. Le pasteur succède en quelque sorte au curé à la tête d'une paroisse. Il dépend plus ou moins d'un noble ou d'un conseil de ville. Il est lié de façon assez forte à une paroisse géographique.

* François Gonin est pasteur à la retraite dans la Gironde. Ce texte est reproduit de l'*Entente Évangélique*, n° 310.

Sa situation est soulignée par un habit, la robe. D'Aubigné raconte la mésaventure arrivée au pasteur d'un village, couchant à l'hôtel en revenant d'un synode il fut obligé de partager sa chambre avec un moine. Le moine voulait, disait-il, « échanger » beaucoup de choses avec le pasteur. Il lui prit même ses habits pendant la nuit, et le pauvre pasteur dut endosser le froc du moine pour rentrer dans sa paroisse, ce qui lui causa des désagréments !

Il y a des dynasties pastorales : les Drelincourt par exemple, Charles (le père) et Laurent. Il y a des enfants destinés par leur père au ministère. Le droit d'affinité subsiste. L'influence familiale est très forte, respectée dans le cadre de l'alliance de Dieu.

On a une conception moins individualiste, moins romantique de la vocation. Elle s'exerce dans le cadre de l'Église ; elle est reconnue et soutenue par elle (les synodes suivent les étudiants de leur province, qui leur reviendront). On est donc pasteur à vie. Certains sont déchargés pour infirmités ou aidés par des suffragants.

Venons à ce qui est plus important.

2) *Le caractère spécifique du ministère évangélique.*

Ils sont appelés « ministres de l'Évangile ». Définition : prêcher la parole de Dieu, administrer les sacrements, exercer la discipline ecclésiastique, veiller sur la conduite du troupeau.

Leur première fonction, celle qui leur donne leur nom, est donc essentiellement de **précher**. C'est plus important que les visites pastorales, ou l'organisation de la paroisse. En général, les tâches pastorales sont la responsabilité collégiale du conseil des anciens (Consistoire).

Déférence fondamentale avec le sacerdoce catholique dont le principal office est de dire la messe, et dans lequel la prédication peut être séparée et semble accessoire. Dans la conception réformée, les sacrements sont la confirmation de l'Évangile, une prédication en acte. Celui qui est chargé de la prédication est chargé *ipso facto* de l'administration des sacrements (Baptême et Sainte Cène).

La préparation : On ne s'improvise pas exégète, commentateur de l'Écriture. Formé dans une académie, le « proposant » doit justifier de son aptitude à lire la Bible en grec et en hébreu. Il doit prêcher devant le synode, en latin puis en français, sur un texte désigné 24 heures à l'avance. Il doit signer la Confession de foi et la Discipline, en gage d'union, de fidélité aux principes de l'Église qu'il ambitionne de servir.

Le « proposant » va alors dans l'Église qui lui est désignée. Il y prêche trois dimanches de suite. Si les fidèles ne formulent pas d'objection, deux pasteurs viennent un dimanche suivant pour lui imposer les mains. Cette cérémonie est considérée comme une confirmation, non comme un rite indispensable (il semble que Calvin ne l'ait pas reçue).

Le changement de paroisse ne dépend ni d'un pasteur, ni du conseil local, mais du synode régional. Les serviteurs sont égaux entre eux, les Églises aussi et on ne peut imposer un ministre à une Église.

Comment le pasteur exerce-t-il sa principale activité ? : D'abord, il doit avoir du temps pour étudier, pour préparer ses prédications, pour siéger dans les assemblées où il est convoqué. Il passe du temps sur ses livres, dans la prière. Ce n'est pas un homme dispersé entre toutes sortes de besognes, un activiste.

Outre la prédication du dimanche, il y a souvent un sermon en semaine, le soir. Le dimanche après-midi est réservé à l'explication d'une section du Catéchisme, pour les enfants (il n'y a pas de réception collective à la Sainte Cène). L'usage réformé n'est ni l'année ecclésiastique, ni le choix (parfois fantaisiste, souvent laborieux) d'un texte isolé, mais l'explication suivie, dimanche après dimanche, d'un livre biblique.

Visite des malades : c'est une obligation prioritaire. Il y a des livres avec des exhortations très bibliques. Exemple : *Les consolations de l'âme fidèle*, par Charles Drelincourt.

Les visites systématiques aux membres de l'Église (dans le cadre d'un examen et d'un dialogue où les questions litigieuses peuvent être abordées) se font avec un ancien. Visites toujours pratiquées dans les Églises des Pays-Bas. Par contre, le pasteur n'assiste pas, ou ne parle pas, aux enterrements. Ce n'est pas un acte de l'Église.

3) *Le fondement du ministère.*

Sur quoi repose l'assurance des ministères ? Sur la souveraineté de Dieu, qui s'exerce dans sa grâce. Le ministre de la Réforme ne nous apparaît pas comme une angoissé, un cyclothymique, un homme qui passe par des moments d'exaltation et par des phases dépressives. Il sait qu'il n'est pour rien dans les conversions ; il est un serviteur inutile. Son rôle est de semer. C'est Dieu qui fait croître, qui donne le miracle de la nouvelle naissance.

Nous le comprenons : la doctrine de l'élection est une doctrine d'humilité. Il a fallu que Dieu prenne une décision, pour que nous prenions la nôtre. Nous n'avons pas à nous glorifier de notre

toi, mais à en rendre grâces. C'est, aussi une doctrine de confiance et de stabilité (la persévérance des saints). On n'a pas à craindre de façon morbide de perdre sa foi, de perdre son salut. C'est enfin, une doctrine d'espérance à l'égard des inconvertis, car Dieu peut toucher leur cœur, et ceci nous pousse à la prière.

Pensons à l'assurance d'un Élie, d'un Paul. Ils savent que, quoi qu'il arrive, Dieu a son peuple. Ils sont préparés aux échecs comme aux succès. Ils abordent toutes les circonstances sans fébrilité, avec calme, car les choses sont entre les mains de Dieu. Ceci nous permet de mieux comprendre la ténacité des Huguenots dans des circonstances de plus en plus tragiques. « *Tu me piles, Seigneur, mais il me suffit que ce soit ta main* » (Calvin) « *Oui Dieu est très doux* » paroles d'un gentilhomme blessé sur le champ de bataille. (Il citait le psaume 73).

4) *L'exercice du ministère.*

Calvin discerne 4 ministères permanents dans l'Église : pasteurs, docteurs, anciens et diacres. Les pasteurs siègent parmi les anciens, qui sont comme le sénat de l'Église. Il semble qu'à partir de ce schéma, une évolution soit possible dans deux directions opposées :

— renforcement de l'autorité personnelle du ministre de la parole (pastorat monarchique) ;

— renforcement de l'autorité du conseil des anciens (pastorat collégial). En tous cas, le ministre doit tenir compte d'un triple contrôle :

a) celui de ses collègues (groupés à Genève dans la Compagnie des pasteurs) et des anciens du Consistoire.

b) celui des synodes, qui ne sont qu'un Consistoire élargi (moins dépendant d'une situation locale), la représentation du peuple de l'Église.

c) celui des autorités civiles, instituées par Dieu, souvent abusives (pressions à but politique), mais qui peuvent manifester aussi leur souci légitime de faire respecter la loi de Dieu, ce qui correspond à leur vocation. Respect donc pour le roi, les grandes familles héréditaires, les corps dirigeants des villes.

Le vers fameux de Boileau est faux : « *Tout protestant est pape, une bible à la main* ». Je réponds parfois : Nous avons notre pape (la Confession de foi) et notre Évêque (le synode).

Il y a donc un contrôle mutuel, une entraide spirituelle et parfois matérielle. Le manuscrit d'un livre, par exemple, devait être soumis à une commission du synode avant d'être publié. Le grand principe de tous les corps ecclésiastiques, c'est la transparence.

Nous avons vu qu'elle s'exerce dans les visites faites par le pasteur et un ancien dans les familles. Les griefs réciproques pouvaient être abordés. Il y avait des séances annuelles de censure mutuelle dans les Consistoires (ce qu'on appelait à Genève le « *grabeau* »). Tout cela sans arbitraire, car c'est dans le cadre de la Confession de foi qui est relue, périodiquement re-signée, et de la Discipline, qui doit être respectée et qui est souvent modifiée ou complétée. Ainsi les droits et les devoirs de chacun sont précisés dans l'Église.

5) *La famille du pasteur*

Son apparition est un phénomène de première importance par rapport au Moyen Âge clérical et même aux philosophes humanistes. Les intellectuels sont célibataires ou contractent des unions sans prestige. On ne parle guère plus de leurs femmes que de leurs cuisinières. Nos réformateurs sont beaucoup plus modernes à cet égard !

L'Allemagne a popularisé les gravures représentant Luther et sa famille, souvent en train de faire de la musique. C'est une conception de la vie chrétienne vécue dans la famille. Être « religieux », ce n'est plus vivre dans le monachisme.

Le foyer pastoral a ses joies et ses peines (souvent la mort des jeunes enfants). Il a ses difficultés financières. L'électeur de Saxe a donné à Luther un ancien couvent ; pour l'entretenir, il faut prendre des pensionnaires. C'est l'origine des fameux *propos de table*. On note tout ce qu'il raconte dans ces moments de détente. Un jour il en a assez, il verse la soupière sur la tête de celui qui prend des notes... et l'incident est noté !

On parle moins de l'époque de Calvin, de la sage Idelette de Bure. C'était une belge, femme d'un anabaptiste réfugié à Strasbourg. Calvin devint l'ami de celui-ci, le convertit et après sa mort épousa sa veuve. C'était une femme qui a eu sans doute une influence plus grande qu'on ne croit, par son expérience de la vie (un peu plus âgée que lui sans doute), ayant déjà des enfants. Le seul enfant qu'elle eut de Calvin ne vécut pas. Toujours fragile, on nous la dépeint visitant les malades à Genève ou les femmes des pasteurs qui venaient d'accoucher. Elle mourut en 1549. Calvin écrit à Farel qu'il a failli sombrer dans le désespoir avant de surmonter cette épreuve dans le travail et par la prière.¹

Cette promotion de la femme, cette valorisation de la vie familiale est une des caractéristiques les plus importantes de la Réforme. Car le foyer pastoral donne un exemple valable pour

1. Je me permets de signaler mon ouvrage : *Moi Idelette de Bure épouse Calvin* (Éditions Champion - Slatkine).

tous. Comme exemple d'éducation huguenote, Mours cite les conseils donnés par Du Moulin à ses fils, déjà pères de famille :

« Dieu aime une probité gaie, une piété franche et sans feintises, qui ne tâche point de complaire aux hommes. Vous devez conduire vos familles avec piété et prudence, vous donnant garde de faire ou dire devant vos enfants, une chose en laquelle Dieu serait offensé.

Surtout est nécessaire d'imprimer dans leurs esprits la haine du mensonge. Faut aussi tâcher de rabattre l'orgueil de vos enfants. Empêchez-les d'être oisifs. Les hommes oisifs deviennent pervers et insolents comme chevaux trop reposés qui deviennent indomptables. Faut aussi nourrir vos enfants sobrement. Ils en seront plus vigoureux et propres au travail. Faites qu'en vos familles la lecture de l'Écriture soit ordinaire, que les louanges de Dieu y retentissent, que la prière y soit comme le parfum du soir et du matin. Bref, il faut que vos familles soient de petites Églises où Dieu soit soigneusement servi ».

En conclusion, il ne faut pas idéaliser ceux qui nous ont précédés. Ils ont eu leurs défauts, leurs conflits, leurs problèmes. Mais leur vie incarne – de façon imparfaite bien sûr – une conception du ministère évangélique dont nous pouvons encore nous inspirer.

Permettez-moi en terminant de citer quelques vers des *Sonnets chrétiens* trop méconnus de Laurent Drelincourt, parus en 1677.

D'abord sur la parole de Dieu :

« Qui peut assez louer, ô grand Dieu, ta Parole ?
 C'est un glaive tranchant, un trésor précieux,
 Un son qui retentit de l'un à l'autre pôle,
 Un miroir de ta vérité l'admirable symbole,
 C'est le lait des enfants, c'est le vin des plus vieux ;
 C'est, aux pauvres mortels, le phare et la boussole
 Qui conduit sûrement leur vaisseau vers les cieux.
 C'est la douce rosée et la riche semence
 Qui fait germer la foi, qui produit l'espérance
 Et qui nous fait revivre au milieu du trépas.
 Ainsi malgré l'enfer et malgré son envie,
 Ni vivant, ni mourant, je ne périrai pas,
 Puisque j'ai dans mon cœur ce principe de vie. »

Et sur la prière :

« Je te bénis, Seigneur, en ouvrant la paupière
 Fais-moi dès le matin ressentir ta bonté ;
 Fléchis par ton Esprit ma dure volonté
 Et verse dans mon cœur ta divine lumière.
 Qu'au milieu des dangers de ma triste carrière,
 Soutenu par ta main, je marche en sûreté,
 Et qu'enfin, par ta grâce et par ta vérité,
 J'arrive en ton repos à mon heure dernière.

Je suis à ta justice un objet odieux.
Mais, mon Dieu, lave-moi dans le sang précieux
Que pour moi ton saint Fils versa sur le Calvaire.
Que, sans craindre la mort ni son noir appareil,
J'entre, au sortir du jour qui luit sur l'Hémisphère.
Dans le Jour où les saints n'ont que toi pour Soleil ».

« LE SALUT DE LA GENÈSE À L'APOCALYPSE »

L'auteur de cette nouvelle publication des Éditions Kerygma, J. TIMMER, montre dans un style simple et alerte comment le plan du salut, préparé par Dieu et accompli en Jésus-Christ, transparaît tout au long de l'Écriture. Il en souligne la progression et la cohérence de la première à la dernière page de la Bible.

Cet ouvrage est un manuel pratique pour l'étude, personnelle ou en groupe.



Prix : 75 F (85 F franco).

CCP Marseille 2820 74 S

Catalogue des Éditions Kerygma

CCP : Marseille 2820 74 S (1)

BROCHURES

- LE NOUVEL ÂGE. *Christian Bibollet* 15 F
- LA FOI EN PRATIQUE. *Pierre Courthial* 20 F
- BIBLE ET ECOLOGIE. *J. Douma* 20 F
- "SUR LE ROCK". *William Edgar* 20 F
- LE SAINT-ESPRIT : AUJOURD'HUI COMME HIER. *A.-G. Martin* 20 F
- ÉPREUVES, SOUFFRANCES, DOULEUR, POURQUOI ? *John J. Murray* 20 F
- PROTESTANTS... POURQUOI ? *Gabriel Mutzenberg* 20 F
- LES UNIS AVEC LES AUTRES. *Stuart Olyott* (La discipline en vue de la réconciliation dans l'Église) 20 F
- LES DÉFIS DE LA MODERNITÉ. *Klaus Runia* 20 F
- LE BAPTÈME. *Francis Schaeffer* 15 F
- QUAND LA BIBLE PARLE DE LA BIBLE. *Paul Wells* 15 F
- LE RENOUVEAU POSSIBLE DE L'ÉGLISE. *Paul Wells* 15 F
- HALTEROPHILIE CHRÉTIENNE. *Paul Wells* (ou comment développer ses « muscles » de chrétien) 20 F
- A PROPOS DE L'HOMOSEXUALITÉ. *R. Barilier, W. Edgar, C. Rouvière* 20 F
- GUÉRISONS ET MIRACLES AUJOURD'HUI. (John Wimber et le nouveau mouvement charismatique) 28 F
- CHRISTIANISME ET TOLÉRANCE. *P. Wells, D. Bergé* 20 F
- LES CHRÉTIENS ET LES AUTRES RELIGIONS. *Ch. Genavaz, H. Blocher* 20 F

COMMENTAIRES BIBLIQUES DE JEAN CALVIN (en français modernisé)

- Le livre de LA GENÈSE, *relié* 99 F
- L'Évangile de JEAN, *relié* 99 F
- L'Épître aux ROMAINS, *reliée* 9 F
- L'Épîtres aux GALATES, EPHESIENS, PHILIPIENS, COLOSSIENS, *reliées* 89 F
- Les Épîtres pastorales : THÉSSALONICIENS, TIMOTHÉE, TITE, PHILÉMON, *reliées* 89 F
- Les Épîtres catholiques : I : HÉBREUX, *reliée* 79 F
- II : JACQUES, *reliée* 89 F
- L'HARMONIE ÉVANGÉLIQUE, tome I, II, III, disponibles 89 F (en 4 tomes *reliés*) (chaque tome)

Théodore de BÈZE (en français modernisé)

- LES VINGT-DEUX CHANTS DU PSAUME 119 (avec musique ancienne et moderne) 25 F

Jean CALVIN (en français modernisé)

- L'INSTITUTION DE LA RELIGION CHRÉTIENNE (Les quatre tomes en 3 volumes, *reliés*) 277 F

Pierre COURTHIAL

- FONDEMENTS POUR L'AVENIR 25 F
- COMMENTAIRE de la Confession de Foi de La Rochelle 25 F

C. DEN BOER

- L'ŒIL DU CYCLONE (Tome 1 : Commentaire de Romains 1 à 8). 75 F

Pierre MARCEL

- FACE À LA CRITIQUE : JÉSUS ET LES APÔTRES (Équisse d'une logique chrétienne) 80 F
- À L'ÉCOLE DE DIEU. Catéchisme Réformé 25 F

Francis SCHAEFFER

- DIEU, ILLUSION OU RÉALITÉ ? 60 F

John TIMMER

- LE SALUT DE LA GENÈSE A L'APOCALYPSE 75 F

Edward J. YOUNG

- AU COMMENCEMENT DIEU (rééd. 1989) 36 F

LE CATÉCHISME DE HEIDELBERG

- (éd. 1986) 30 F

LA CONFESSION DE FOI DE LA ROCHELLE

- (éd. 1988) 25 F

LES CANONS DE DORDRECHT

- (éd. 1988) 30 F

LE CATÉCHISME DE GENÈVE

- Jean Calvin. (éd. 1990) 30 F

LES TEXTES DE WESTMINSTER

- (traduit pour la première fois en français, éd. 1988) 35 F

La Confession de Foi, le Petit Catéchisme,

le Catéchisme pour jeunes enfants.

OUVRAGES COLLECTIFS

- DIEU PARLE. Études sur la Bible et son interprétation (en hommage à P. Courthial) 50 F
- ESPRIT RÉVOLUTIONNAIRE ET FOI CHRÉTIENNE 35 F
- QUELLE JUSTICE, QUELLE PAIX POUR LA SOCIÉTÉ D'AUJOURD'HUI ? 40 F

MUSIQUE

- A DIEU SEUL LA GLOIRE ! (Choix de Psalms et cantiques couramment chantés en France, enregistrés en français par des chorales et solistes néerlandais)
 - La Cassette 75 F
 - Le Compact Disque 125 F

(1) Frais de port et d'envoi en sus : réduction aux libraires.

Réduction au-delà de 5 exemplaires de chaque titre.

LE MINISTÈRE PASTORAL DANS L'*INSTITUTION CHRÉTIENNE* DE CALVIN

Léopold SCHÜMMER *

I. INTRODUCTION

1. *Pourquoi ce sujet ?*

Je n'ai pas choisi ce sujet ; il s'est imposé à moi. En 1958, le professeur de Dogmatique à la Faculté de Théologie de Bruxelles me confia, pour un séminaire, la présentation de la liberté chez Calvin. En lisant l'*Institution Chrétienne* (Livre IV), je suis tombé sur ce texte qui m'impressionne beaucoup :

« Quant à l'imposition des mains, qui se fait pour introduire les vrais prêtres et ministres de l'Église en leur état, *je ne répugne point qu'on ne la reçoive pour sacrement*. Car, en premier lieu, c'est une cérémonie prise de l'Écriture ; puis elle n'est point vaine, comme dit saint Paul, mais elle est un signe de la grâce spirituelle de Dieu (1 Tim 4:14). Que je ne l'aie pas mis en compte avec les deux autres, c'est d'autant qu'il n'est pas ordinaire ni commun entre les fidèles, mais pour un office particulier. »¹

N'ayant jamais entendu parler ainsi du ministère, dans lequel on entrerait par la réception d'un sacrement, je me suis longtemps interrogé sur le sens de ce texte. S'agit-il d'une parenthèse sans incidence sur la conception du ministère ou, au contraire, d'une réalité sacramentelle imprégnant tout le ministère ? Pour répondre à ces questions, je me suis mis à l'étude de l'*Institution Chrétienne*. Bientôt un autre texte est venu confirmer mon impression qu'il

* Léopold Schümmer est professeur à la Faculté de Théologie Protestante de Bruxelles et maître de conférences à l'Université de Liège.

1. Jean Calvin, *Institution chrétienne*, IV-XIX-28.

ne s'agissait pas d'une parenthèse ; après avoir cité le baptême et la Cène, Calvin écrit :

« Je parle des sacrements donnés pour l'usage commun de toute Église, car touchant de l'imposition des mains, par laquelle les Ministres ou Pasteurs sont reçus en leur office, comme je permets bien volontiers qu'on la nomme sacrement, aussi je ne la tiens point entre les sacrements ordinaires qui sont donnés pour tous. »²

Quand je trouvai la même conception dans l'ouvrage majeur de Calvin, rédigé après l'intérim d'Augsbourg (mai 1548), pour défendre les protestants en justifiant leurs positions, je fus convaincu que cette affirmation n'était pas accessoire : « Touchant l'imposition des mains par laquelle les ministres sont ordonnés en leur office, je n'empêche point qu'on ne l'appelle sacrement... »³

2. *L'actualité du sujet aux XVI^e et XX^e siècles*

Ce sujet, qui était d'une brûlante actualité au XVI^e siècle, l'est autant aujourd'hui. Il est très intéressant de relever comment Calvin percevait le problème du ministère :

« Il y a eu de notre temps de grands combats touchant l'efficace du ministère : certains voulant amplifier sa dignité ont excédé la mesure ; les autres ont maintenu que c'était tout pervertir, de transporter à l'homme mortel ce qui est propre au Saint-Esprit, en disant que les ministres et docteurs entrent jusqu'aux entendements et aux cœurs, pour corriger tant l'aveuglement que la dureté qui y est. Nous avons donc à décider de ces disputes. »⁴

Ce que Calvin disait alors peut se redire à la fin du XX^e siècle. Aux époques de grandes transformations, telle la Renaissance et l'époque contemporaine, se pose avec acuité le problème des institutions. Le point toujours le plus controversé est sans conteste celui du ministère qui est le cœur même de l'institution. Aux poussées extérieures qui tentent de réorganiser l'Église selon des critères étrangers, il y a eu et il y a deux types de réponses opposées : soit en exaltant la dignité pastorale – exaltation conçue comme seul barrage efficace –, soit en intégrant le ministère dans la direction imposée par la société. La réponse de Calvin est très différente. Elle ne se situe ni sur le plan de la raison, ni sur celui de la presque-déité ; dans les deux cas, il y a exaltation d'une réalité conçue comme supérieure. Elle se pose sur le plan assigné par le Christ et contenu dans les Saintes Écritures. L'Écriture ne nous donne pas une ecclésiologie. On y trouve des éléments et c'est à l'Église de rechercher, aidée par le Saint-Esprit, les liens qui les unissent. Les liens découverts par Calvin, à la suite des Pères de

2. IV-XIV-20.

3. *La vraie façon de réformer l'Église chrétienne et appointer les différends qui sont en icelle*, éd. Eric Fuchs, Genève 1957 (Nlle série théologique 5), 54.

4. IV-1-6.

l'Église, me semblent respecter les caractéristiques de chacun des organes et leur promettre vie.

II. L'ECCLÉSIOLOGIE DE CALVIN

On ne peut parler du ministère pastoral dans *l'Institution Chrétienne* sans brosser d'abord à gros traits l'ecclésiologie que Calvin y expose.

1. *La paternité de Dieu*

Le point de départ se situe dans la paternité de Dieu. Elle s'exprime, au commencement, dans la création de l'homme à l'image de Dieu. Elle se manifeste, au moment de la révolte, par la corruption de cette image dont il ne reste plus qu'un « résidu »⁵ en l'homme. La paternité de Dieu se donne pleinement dans l'œuvre de rédemption du Christ, « l'image très parfaite de Dieu⁶, qui a pour but la réparation⁷, le renouvellement et la restauration⁸ de l'image de Dieu en l'homme. Depuis la Pentecôte, la paternité de Dieu agit sans cesse par le Saint-Esprit dans la mission confiée à l'Église-mère, épouse du Christ. Mission qui se résume dans cette volonté du Père « que nous soyons faits conformes à son fils premier-né ».⁹

2. *La maternité de l'Église*

La conjonction de la paternité de Dieu et de la maternité de l'Église paraît tellement évidente à Calvin qu'il commente ainsi Galates 4:26 (« Mais la Jérusalem d'en haut est libre, c'est elle qui est notre mère. ») :

« Quiconque refuse d'être enfant de l'Église, c'est en vain qu'il désire avoir Dieu pour Père ; car ce n'est sinon par le ministère de l'Église que Dieu engendre des enfants et les nourrit... »¹⁰

3. *L'Église, Ancien et Nouveau Testaments*

Cette fonction maternelle n'est pas une nouveauté née à la Pentecôte. Dès le moment où son image se défigure en Adam par la révolte, Dieu s'efforce de la restaurer. Cette restauration, qui

5. II-II-17.

6. I-XV-4.

7. III-XVII-15 ; I-XV-4.

8. III-VII-6.

9. III-XVIII-7 ; III-XV-8 ; III-XXIV-1.

10. Éd. M. Bernouilli et J. Métraux. Aix-en-Provence, 1978, 99.

est le but de son office de Père, se manifeste sur terre par une action maternelle. Cette fonction, réalisée par l'Église d'Israël et l'Église du Christ, jaillit de l'élection, « mère de la foi »¹¹. L'Église-mère est indispensable à la réalisation du plan divin.

« D'autant qu'il n'y a nulle entrée en la vie permanente, sinon que nous soyons conçus au ventre de cette mère, qu'elle nous enfante, qu'elle nous allaité de ses mamelles... »¹²

Cette nécessité est bien marquée dans le rapport que Calvin établit entre l'autorité de l'Église et celle de Dieu : « Il (Dieu) a en telle recommandation l'autorité d'icelle que quand elle est violée, il dit que la sienne propre l'est. » Rapport qu'entraîne cet effet : « Quiconque se départ d'icelle renonce Dieu et Jésus-Christ »¹³. Dieu ayant confié les trésors de sa grâce à l'Église-mère pour qu'elle les garde et les dispense par son ministère, « hors le giron d'icelle on ne peut espérer rémission des péchés ni salut aucun »¹⁴. La fonction de l'Église dans le plan de Dieu est telle que « nous sommes certains qu'en tant que nous demeurons dedans le sein de l'Église, la vérité demeure avec nous » et « qu'elle nous peut retenir en la compagnie de Dieu. »¹⁵

4. L'Église, un mystère

Pour Calvin, l'Église est un mystère. La formule de Otto Semmelroth¹⁶ *die Kirche als Ursakrament* convient bien à la vision que Calvin a de l'Église dans le plan de Dieu. Si l'Église-mère est bien le lieu de l'action salvatrice de Dieu, elle n'est pas seulement le sein passif où Dieu seul agirait. Elle est le sein dans lequel Christ, par ses représentants, les successeurs des Apôtres, dépose la semence de vie. Sein qui, de sa vie renouvelée par le Saint-Esprit, donne nourriture au fœtus pour qu'il se développe jusqu'à l'enfantement. L'enfant né recevra de la mère Église nourriture, boisson, soin maternel, enseignement et direction jusqu'au terme de son existence. Enfant qui, devenu adulte, participera à la naissance et à la croissance d'autres enfants de la mère Église.

L'Église remplit cette fonction maternelle en vertu du mariage spirituel et sacré qui l'unit au Christ¹⁷. Cette fonction maternelle ne peut être nommée médiatrice, parce que l'Église n'est pas une entité entre le Christ et le monde ; mais une entité avec le Christ entre Dieu, Créateur-Père et Juge, et le monde révolté. Dans l'action salvatrice de Dieu, la fonction maternelle de l'Église

11. III-XXII-10.

12. IV-I-4.

13. IV-I-10.

14. IV-I-4.

15. IV-I-3.

16. Formule reprise par Vatican II, *Lumen Gentium*, 1.1.

17. Cf. IV-XII-24 : II-VIII-18.

s'insère dans la médiation du Christ. L'Église-mère, épouse du Christ, continue le service de Christ, ou, autre description de la même réalité, le Christ continue son œuvre par elle. Pour Calvin, l'Église-mère, épouse du Christ et son Corps, est la collaboratrice élue de Dieu. Cette collaboration se réalise dans la dépendance du Christ et du Saint-Esprit.

5. *Le lien Christ/Église*

Des questions se posent inévitablement à la lecture de l'ecclésiologie de Calvin. Des questions de ce type : l'Église-mère, Corps du Christ, prolonge-t-elle le Christ, tête, sur la terre dans le temps qui coule du Vendredi Saint à la Parousie ? Ce qui revient à se demander si le *totus Christus* – tête et corps – est une image ou une réalité divino-humaine ?

Calvin envisage la présence du Christ dans l'Église sous un double aspect ; présence du Christ dans son Corps sur la terre et présence de l'Église avec le Christ à la droite du Père.¹⁸

Calvin a retenu du Nouveau Testament et de la patristique le lien unissant l'Église et la croix. L'Église chrétienne naît sur la croix d'une côté du Christ et du flanc percé du Seigneur jaillissent les deux sacrements de l'Église. Le Réformateur picard insiste beaucoup sur cette union : « J'élève en degré souverain la conjonction que nous avons avec notre chef... »¹⁹. Union qu'il exprime ainsi :

« Saint Paul, après avoir dit que nous sommes chair de la chair de Christ, s'écrie que c'est un grand mystère (Ep. 5-30s : v. 32, « Ce mystère est grand : je dis cela par rapport à Christ et à l'Église. »)... sous la similitude du mariage, il nous veut induire à considérer cette conjonction sacrée, laquelle nous fait être avec Jésus-Christ. »²⁰

Pour Calvin, le Christ total, tête et corps, n'est pas une image, mais une réalité divino-humaine, le grand mystère de l'histoire. Le Christ en gloire et l'Église-mère sont unis d'un lien indissoluble.²¹ Le Christ continue son œuvre par l'Église-mère.

6. *Le lien Saint-Esprit/Église*

C'est le Saint-Esprit qui unit la Tête au Corps et qui fait de cette entité le mystère permanent de l'histoire. La condition *sine qua non* de l'Église, c'est l'action du Saint-Esprit »... sans laquelle il n'y a nulle chrétienté. »²²

18. Cf. IV-XVII-18 et II-XVI-16 : « ... déjà aucunement nous sommes assis avec lui (latin : *in ipso*) aux lieux célestes (Ep 2:5-6) ».

19. III-XI-10.

20. III-XII-7.

21. Ici qui implique l'unité de l'Église.

22. III-I-1.

« Jésus-Christ nous est comme oisif jusqu'à ce que nous le conjoignons avec son Esprit pour nous y adresser, parce que sans ce lien nous ne faisons que regarder Jésus-Christ de loin et hors de nous, voire d'une froide spéculation. »²³

C'est dans ce chapitre consacré à la Cène, qui manifeste le mieux l'unité de la Tête et du Corps, que l'on trouve l'analyse la plus complète de l'action du Saint-Esprit actualisant le Christ :

« ...le Seigneur Jésus-Christ élargit ce bénéfice par son Esprit, que nous sommes faits un avec lui de corps, d'esprit et d'âme. Pourtant (= c'est pourquoi) le lien de cette conjonction est le Saint-Esprit, par lequel nous sommes unis ensemble, et est comme canal ou conduit, par lequel tout ce que Christ est et possède descend jusqu'à nous. »²⁴

Voici comment Calvin conçoit la vie de l'Église liée au Christ et à l'Esprit :

« Il (Christ) est ...assis en haut, ...de là épandant sur nous sa vertu, il nous vivifie et nous sanctifie par son Esprit ...jusqu'à ce qu'il aura achevé d'édifier son Église. »²⁵

Le Saint-Esprit qui détermine et délimite l'action de l'Église est libre. L'Église ne possède jamais le Saint-Esprit ; elle est possédée par lui. L'Église ne peut acquérir le Saint-Esprit une fois pour toutes et prendre ensuite ses distances par rapport à lui, manifestant une certaine indépendance. Cette indépendance conduirait à la mort, puisqu'elle priverait l'Église du Christ et de ses grâces, qui descendent en elle par le canal du Saint-Esprit. S'opposant à ceux qui soutiennent que l'Église, étant gouvernée par l'Esprit, peut cheminer sûrement sans la Parole, Calvin déclare :

« ...Si nous leur concédonsons ce point que l'Église ne puisse errer aux choses nécessaires à salut, c'est avec tel sens, qu'elle ne peut faillir, d'autant qu'en se démettant de sa propre sagesse elle souffre d'être enseignée du Saint-Esprit par la parole de Dieu. »²⁶

La liberté du Saint-Esprit et la dépendance de l'Église se manifestent aussi dans l'administration des sacrements. L'Église n'est jamais propriétaire des sacrements ; elle ne pourrait posséder que des signes inefficaces. L'Église est gérante de ces biens qui ont « l'office de confirmer et augmenter la foi »²⁷ et qui ne sont efficaces que par l'action du Saint-Esprit.

Mais le Saint-Esprit, qui conditionne l'existence de l'Église et détermine sa fonction dans l'œuvre salvatrice du Père, n'est pas étranger à l'Église, loin d'elle, hors d'elle. L'ecclésiologie de Calvin fortement trinitaire – volonté du Père, réalisée par le Fils et actualisée par le Saint-Esprit – sous-entend comme élément

23. III-I-3.

24. IV-XVII-12.

25. II-XVI-16.

26. IV-VIII-13.

27. IV-XIV-19.

permanent de la vie et de la croissance de l'Église l'épilèse. Il n'est pas exagérée de l'appeler une ecclésiologie de l'épilèse.

III. L'ORDINATION SACREMENT

1. *La réalité sacramentelle du ministère pastoral*

Considérons maintenant la fonction du ministère pastoral dans l'Église-mère, le grand mystère de l'histoire, en examinant d'abord la réalité sacramentelle de ce ministère, Calvin conclut son étude des deux sacrements ainsi :

« ... que l'Église chrétienne se contente de ces deux : et non seulement n'en admette, approuve ou reconnaisse pour le présent, mais n'en désire, n'en attende jamais jusqu'à la consommation des siècles, nul autre troisième. »²⁸

Et au chapitre suivant, examinant « l'imposition des mains qui se fait pour introduire les vrais prêtres et ministres de l'Église en leur état » qu'il reçoit comme sacrement, il remarque « que je ne l'aie pas mis en compte avec les deux autres, c'est d'autant qu'il n'est pas ordinaire ni commun entre les fidèles, mais pour un office particulier »²⁹. Cette mathématique du Réformateur montre que 2 sacrements communs + 1 particulier ne font par 3 communs. Son attaque ne vise qu'un troisième commun. Pour Calvin, l'imposition des mains est vraiment un sacrement. Que telle ait bien été la vision du Réformateur, nous en avons la confirmation dans la position d'un de ses plus fidèles disciples, commentateurs, Pierre du Moulin, qui écrit dans *Le Bouclier de la Foi* :

« On dispute si cette ordination peut être appelée sacrement, je réponds que si ce mot ... est pris simplement pour un signe sacré ou pour un mystère, qui est le sens auquel ce mot est pris ordinairement dans les Pères latins ... nous souffrons aisément que cette imposition des mains soit appelée sacrement, puisque c'est un signe visible d'une grâce invisible, pratiqué par les Apôtres. » Comme Calvin, il distingue ce sacrement des deux autres : « pour être appelée sacrement au même sens que le baptême et la Sainte-Cène, plusieurs choses lui défaillent. »³⁰

Pour Calvin, l'ordination est bien un sacrement. Sa réserve revient à ceci : dans l'Église Romaine, l'ordination est dénaturée – elle n'est plus sacrement – car elle n'introduit pas au ministère apostolique, mais à un ministère nouveau de sacrifice d'expiation en contradiction absolue avec la Révélation. Dans ce cas, la Parole n'est plus jointe au signe. Il n'y a donc pas sacrement. Cette

28. IV-XVIII-20.

29. IV-XIX-28.

30. Éd. Librairie L.-R. Delay, Paris 1846, 457

conception sacramentelle – on pourrait aussi bien dire mystérieuse – n'est pas sans conséquences.

2. *Signe → assurance*

L'ordination ne peut être séparée de l'état auquel elle introduit, des grâces du Saint-Esprit qu'elle promet et offre, et de la mission qu'elle confère. Certes, l'accord a précédé le signe. L'appel a déjà été lancé par Dieu et entendu de l'homme qui y a répondu. Le signe n'est pas pour autant inutile. Il nous rend plus certains et assurés de la Parole et des promesses de Dieu.

L'imposition de mains est vraiment le témoignage de la grâce de Dieu et comme le sceau de la faveur qu'il nous porte en nous appelant à son service et en nous intégrant dans le ministère apostolique. Ce sacrement console, nourrit, confirme et augmente la foi du ministre pour l'aider à réaliser le ministère reçu. L'imposition des mains ne tend qu'à exclure toutes les autres causes de justice que se forge l'entendement humain, pour nous retenir en Christ. C'est Christ seul qui est l'origine et le fondement de notre ministère et non notre amour des hommes, notre sens moral, notre éloquence, nos préoccupations sociales et humanitaires ou notre habileté à gouverner.

3. *Son caractère indélébile*

Qu'en est-il dans cette vision du caractère indélébile de l'ordination ? Calvin s'oppose au pouvoir magique de l'huile « Comme si l'huile ne se pouvait ôter et nettoyer de poudre et de sel, ou si elle est trop entachée de savon. »³¹ Mais il reconnaît la dimension spirituelle du caractère indélébile. Pendant l'ordination, il lui reconnaît comme but « d'avertir ... celui qui est ordonné, qu'il n'est plus à soi, mais qu'il est dédié au service de Dieu et de l'Église. »³² *N'être plus à soi* caractérise le ministère pastoral. Ce que Dieu offre vraiment et de fait lors de l'imposition des mains – grâces du Saint-Esprit et charge pastorale – ne peut disparaître. Si nous varions, Dieu ne varie pas. Si nous désirons nous appartenir à nouveau, et rejeter le « plus à soi » de l'ordination, nous devenons infidèles, mais ne pouvons exiger que Dieu le soit aussi. Le don de Dieu, à l'ordination, s'inscrit dans nos vies d'une façon indélébile. Le sacrement d'ordination retient toujours sa propriété :

« Ce nous doit être assez que de connaître la main et le signe de Notre Seigneur en ses sacrements, quel que soit le messager par lequel ils nous sont apportés. »³³

31. IV-XIX-31.

32. IV-III-16.

33. IV-XV-16.

Le sacrement étant de la main même de Dieu revêtu d'un caractère indélébile, ses effets se manifesteront en sens opposé et durable selon le oui ou le non de l'ordonné. Celui qui le reçoit dans la foi connaîtra et vivra les promesses et grâces qui lui sont offertes. Et « si la foi nous fait défaut, il nous sera témoignage d'ingratitude, pour nous accuser devant Dieu que nous aurons été incrédules à la promesse qui y était donnée »³⁴. Le sacrement est œuvre de vie. Selon qu'on l'accepte ou le renie, il donne la vie ou la mort. Les effets demeurent, mais changent de signe.

L'imposition des mains nous annonce et démontre ce que Dieu nous donne. Elle a pour but de nous rendre certains et assurés de la promesse de Dieu et de nous donner les grâces du Saint-Esprit pour l'accomplissement de notre ministère. Le ministre ordonné, regardant à son ordination, a toujours présent à l'esprit le don des grâces du Saint-Esprit et la mission confiée. L'ordination lui est témoin, pour toujours, de la volonté de Dieu à son égard.

4. Même attitude quant au ministère et aux sacrements

J'aimerais terminer ce chapitre en vérifiant une dernière fois l'équation ordination = sacrement. Je relève le parallélisme évident dans la manière dont Calvin traite le ministère et les sacrements. Dans les deux cas, il envisage deux mêmes erreurs. Voici le texte concernant le ministère :

« ...touchant l'efficace du ministère : certains voulant amplifier sa dignité ont excédé la mesure, les autres ont maintenu que c'était tout pervertir de transporter à l'homme mortel ce qui est propre au Saint-Esprit... »³⁵

Voici le texte concernant les sacrements :

« ... il convient ... de nous garder de deux erreurs. L'une, qu'en exténuant par trop les signes, on ne les sépare des mystères, auxquels ils sont en quelque manière conjoints, et par conséquent qu'en en abaisse l'efficace. L'autre, qu'en les magnifiant outre mesure, on n'obscurcisse la vertu intérieure »³⁶.

Il y a parallélisme évident entre ces deux textes du IV^e livre. Ces deux positions sont historiques. L'une est celle des libertins fantastiques, l'autre celle de l'Église romaine. Depuis le XVI^e siècle, la dispute n'a cessé de se lever, mais les successeurs de Calvin n'ont pas, comme lui, rejeté ces deux positions. Ils ont plutôt opté pour la première. La première, s'opposant radicalement à la position romaine, on comprend, pour des raisons historiques, qu'elle fut retenue. C'est ainsi que les sacrements ont

34. IV-XV-15.

35. IV-1-6.

36. IV-XVII-5.

fini par être ramenés à de vagues symboles inconsistants et le ministère pastoral à une vocation sociale, utile certes, mais non irremplaçable et indispensable à l'existence même de l'Église. L'option pour cette position fut telle que certains allèrent même jusqu'à s'interroger sur l'origine divine de l'Église et à la considérer de droit positif humain et non de droit divin.

Calvin, en repoussant ces deux positions, a opté pour une troisième qui semble être celle de l'Église ancienne. Il faut se souvenir de cette affirmation du Réformateur « ... au meilleur temps qui ait été en l'Église, depuis le temps des Apôtres jusqu'à mille ans après... »³⁷, sans oublier les nombreux textes où il cite en exemple l'Église ancienne.

IV. LE MINISTÈRE PASTORAL

A) LA VOCATION

1. *Vocatio arcana, Vocation externa et solennis*

Le point de départ du ministère est la vocation. Ce sujet est traité dans les paragraphes 10 à 16 du troisième chapitre du IV^e livre. Le paragraphe 10 s'ouvre sur le rappel de 1 Corinthiens 14-40 : « Que tout se fasse avec bienséance et avec ordre » dans l'Église. Cette règle, qui vaut pour tous, doit être appliquée dans tous les domaines de l'Église et « principalement ... quant au gouvernement. » Là il y aurait plus de danger si des « esprits volages et séditieux » s'ingéraient dans l'enseignement et le gouvernement de l'Église. Pour que le bon ordre soit respecté « Notre Seigneur a nommément ordonné que nul n'entrat en office public sans vocation ». La vocation est la condition *sine qua non* de l'entrée dans le *publicum munus* (*munus eris* charge, office, fonction, service public) *in Ecclesia*. Cette condition va servir à définir le vrai ministre qui est appelé *Ecclesiae minister* et *Christi minister* : il est celui qui est dûment appelé et qui répond à sa vocation en exécutant la charge prise.

Pour expliquer cette vocation, Calvin cite Hébreux 5:4 où il est parlé du grand prêtre et où l'on lit : « Nul ne s'attribue cet honneur ; mais on y est appelé par Dieu, comme le fut Aaron lui-même. » Pour être image du Christ, le grand prêtre d'Israël devait être appelé par Dieu ; pour être ambassadeur de Jésus-Christ, il faut l'être aussi.

37. IV-XVII-48.

Le *verus Ecclesiae minister* se reconnaît d'abord à sa vocation, ensuite par sa réponse à sa vocation, c'est-à-dire l'exécution de la charge qu'il a prise. Calvin cite ensuite l'Apôtre Paul qui a prouvé son apostolat en alléguant sa vocation et sa loyauté à s'acquitter de son devoir.

Jouir de l'autorité de Dieu pour être ouï en l'Église exige d'être constitué par l'ordonnance de Dieu et de s'acquitter fidèlement de sa commission par un mandat du Seigneur.

Domini mandator. Dès 1536, Calvin utilise *mandatum* pour ordre du Décalogue. Le pasteur est celui qui est appelé par un mandat de Dieu aussi contraignant qu'un commandement du Décalogue.

Calvin a distingué deux aspects de cette vocation : *arcana* et *externa*.

2. *Vocatio arcana*

Il y a d'abord la vocation secrète – *vocatio arcana* – « de laquelle un chacun ministre doit avoir témoignage en sa conscience devant Dieu, et dont les hommes ne peuvent être témoins » (§ 11). Il définit ainsi cette vocation secrète :

« (elle) est une bonne assurance que nous devons avoir en notre cœur que ce n'a point été pour ambition ni pour avarice que nous avons pris cet état, mais d'une vraie crainte de Dieu et un bon zèle d'édifier l'Église. »

Et si nous voulons, conclut Calvin, que notre ministère soit approuvé de Dieu, il est nécessaire que nous ayons dans le cœur cette vocation secrète. Pour Calvin, les dons nécessaires à la charge précédent les vocations secrètes.

« Car ceux que Dieu a élus à cet office, il les garnit premièrement des armes qui sont requises pour l'exploiter, afin qu'il n'y viennent point vides et mal apprêtés. »

Ces dons préparant l'appel sont décrits en français « la science avec la crainte de Dieu » et, en latin, *edutitio conjuncta cum pietate*. Calvin découvre cette pédagogie divine en 1 Corinthiens 12:7³⁸ où « saint Paul ... voulant traiter des offices commence par les dons que doivent avoir ceux qui y sont appelés ».

3. *Vocatio externa et solennis*

Calvin présente la vocation *coram Deo* (devant Dieu, vis-à-vis de lui), il s'agit alors de la *vocatio arcana*, et *coram Ecclesia*

38. « Or à chacun la manifestation de l'Esprit est donnée pour l'utilité commune (v. 7)... à l'un est donnée ... une parole de sagesse, à un autre, une parole de connaissance ... (8). Dieu a établi dans l'Église premièrement des apôtres, deuxièmement des prophètes, troisièmement des docteurs ; ensuite... » (28).

(devant l'Église), il s'agit alors de la vocation extérieure. C'est l'application du principe néotestamentaire bien connu « on reconnaît l'arbre à ses fruits » (Mt 12:33 ; Lc 6:44 ; Mt 7:17,18). L'édition française de 1560 n'a pas traduit un adjectif de l'édition latine de 1559 *de externa et solenni vocatione loquor*. L'adjectif « solennel » a été abandonné. Cet adjectif rend bien la solennelle ordination de l'Église du 1^{er} millénaire qui a été l'âge d'or de l'Église.

Cette reconnaissance de « l'arbre » par l'Église qui est « la vocation extérieure, laquelle appartient à l'ordre de l'Église », gît en quatre points :

1. quels doivent être les ministres qu'on élit,
2. comment on doit les élire,
3. qui sont ceux qui ont le droit d'élection,
4. avec quelle cérémonie on les doit introduire en leur charge.

Le temps manque pour développer ces points. Dès le départ, le quatrième point a soulevé des problèmes. *Les Ordonnances de 1541* mettent en évidence la lutte entre la compagnie des pasteurs et l'autorité temporelle. Les Magistrats qui, au départ de l'évêque se sont emparés de son autorité et n'ont pas voulu la rendre à l'Église. Calvin n'en récupérera qu'une partie par d'âpres et persévérand combats. Le texte soumis aux Magistrats par les pasteurs de Genève acceptait de ne pas pratiquer l'imposition des mains temporairement. Le voici :

« Quant à la manière de l'introduire, il serait bon d'user de l'imposition des mains, laquelle cérémonie a été gardée des apôtres et puis en l'église ancienne, moyennant que cela se fasse sans superstition et sans offense (nous avons là la position théologique de Calvin et des pasteurs de Genève. Position suivie d'une concession aux exigences du pouvoir temporel). Mais, parce qu'il y a eu beaucoup de superstition au temps passé, et qu'il s'en pourrait ensuivre du scandale, on s'en abstient pour l'infirmité du temps. »

Le pouvoir temporel rejette ce texte et supprime définitivement la cérémonie. Voici le texte promulgué le 20 novembre 1541 :

« Quant à la manière de l'introduire pour ce que les cérémonies du temps passé ont été tournées en beaucoup de superstitions à cause de l'infirmité du temps (et voici la position théologique officielle), il suffira qu'il se fasse par un des ministres une déclaration en remontrance de l'office auquel on l'ordonne, puis qu'on fasse prières et oraison afin que le Seigneur lui fasse la grâce de s'en acquitter. »³⁹

39. Ed. R. M. Kingdon et J.-F. Bergier, *Registres de la Compagnie des Pasteurs de Genève*, t. 1, Genève 1964, 3.

4. *Les éléments variables de la vocatio externa*

Pour Calvin, les différents éléments de la vocation extérieure – l'examen de la doctrine et de la vie du pasteur, son élection et son ordination – peuvent varier d'une époque à une autre, d'une région à une autre. Il énonce ce principe en traitant de l'élection au chapitre XIII de l'édition de 1541 :

« Touchant de savoir, lequel serait le meilleur, que un Évêque fut élu par toute l'assemblée des chrétiens, ou par l'avis de aucun certains, auxquels cette charge fut donnée, il ne s'en peut bailler certaine règle. Mais il en faut prendre conseil selon l'opportunité du temps, les mœurs du peuple et autres circonstances. »⁴⁰

Je termine l'examen rapide de la vocation en relevant une remarque intéressante sur l'autorité apostolique de saint Paul et celle des ministres. Qui envoie le ministre ? Est-ce Dieu ? Sont-ce les hommes ? La réponse du chapitre XIII de l'édition de 1541 est la plus claire. La voici :

« ... n'être point envoyé des hommes, lui a été commun avec tous bons ministres de la parole, et confessons que cela doit être généralement observé, vu que nul ne peut dûment recevoir cet office qu'il n'ait été appelé de Dieu. »

La vocation est le fondement du ministère.

B) LA NOTION DE « CLERGÉ »

Avant d'aller plus loin, un mot sur la notion de clergé. Quand Calvin, parlant du sacrement d'ordination, dit qu'il ne le compte pas parmi les deux autres, car il n'est pas commun entre les fidèles, il implique deux ordres, deux états : ces mots sont de lui.

« Je voudrais certes qu'on leur eût imposé un autre nom plus propre, vu que saint Pierre appelle toute l'Église le clergé du Seigneur, c'est-à-dire l'héritage. Ainsi ce nom ne convenait point à un seul ordre. »⁴¹

« Pour avoir facile intelligence de cela (il s'agit de la discipline de l'Église), divisons l'Église en deux états : à savoir qu'elle contient le clergé et le peuple. J'use de ce mot de clercs, parce qu'il est commun, bien qu'il soit impropre ; par lui j'entends ceux qui ont office et ministère en l'Église. Nous parlerons en premier lieu de la discipline commune à laquelle tous doivent être soumis ; puis nous viendrons au clergé, qui a sa propre discipline autre celle que nous aurons dite. »⁴²

Une discipline plus sévère est imposée au clergé :

« ... Il sied bien que le peuple ait plus de liberté et ne soit pas si court tenu que le clergé. »⁴³

40. *BLN*, 110, 111.

41. IV-IV-9.

42. IV-XII-1.

43. IV-XII-22.

Ce mot impropre « clergé » comprend les quatre ministères – pasteurs, docteurs, anciens et diacres – et les étudiants en théologie. Ce sont ces ministères qui permettent à l’Église d’accomplir son rôle de mère :

« ... il n'y a nulle entrée en la vie permanente, sinon que nous soyons conçus au ventre de cette mère, qu'elle nous enfante, qu'elle nous allaite de ses mamelles, finalement qu'elle nous tienne et guide sous sa conduite et son gouvernement, jusqu'à ce qu'étant dépouillés de cette chair mortelle nous soyons semblables aux anges (Mt 22: 30) ». ⁴⁴

La nécessité des deux ordres ou états dans l’Église – fidèles et clergé ou ministère public – est très bien exprimée :

« ... Dieu se sert du ministère ecclésiastique pour garder et entretenir la pure prédication de sa Parole, et se montrer père de famille envers nous, en nous paissant de la nourriture spirituelle, et nous procurant tout ce qui appartient à notre salut. » ⁴⁵

Par le ministère ecclésiastique, Dieu se montre Père et l’Église manifeste sa maternité. Je vous rappelle les deux listes des *Ordonnances ecclésiastiques* de 1541 comprenant « les vices qui sont intolérables en un pasteur » et ceux qu'on peut supporter pourvu qu'on les avertisse ». Et aussi l'établissement du jour des censures « pour maintenir cette discipline en son état, que de trois mois en trois mois les ministres (aient) spécialement regard s'il y a rien à redire entre eux pour y remédier comme de raison. » ⁴⁶

Les docteurs et tous ceux qui avec eux forment l'ordre des écoles « seront sujets à la discipline ecclésiastique comme les ministres. » ⁴⁷

Des anciens « qui se diront être commis ou députés par la Seigneurie du Consistoire », rien n'est dit précisément concernant la discipline ecclésiastique. Ils sont déclarés « gens de bonne vie et honnêtes, sans reproche et hors de toute suspicion, surtout craignant Dieu et ayant bonne prudence spirituelle. » Concernant les diacres, les ordonnances demandent « que les familles des hospitaliers soient honnêtement réglées et selon Dieu, vu qu'ils ont à gouverner maison (il s'agit de l'hôpital) dédiée à Dieu ». ⁴⁸

C) LE PASTEUR, SUCCESEUR DES APÔTRES

Pour Calvin, il s'agit d'une évidence. Il conserve la tradition de l’Église latine avec une modification de taille : il établit l'équation, pasteur, c'est-à-dire conducteur de la paroisse =

44. IV-1-4, « A la résurrection, les hommes ne prendront pas de femmes, ni les femmes de maris, mais ils seront comme les anges de Dieu dans le ciel. »

45. IV-1-10.

46. *Op. cit.*, 4.5.

47. *Op. cit.*, 6.

48. *Op. cit.*, 7.8.

évêque. Il n'invente rien. Il retourne à la situation qui prévalait avant que l'Église, suite à la conversion de Constantin, ne modifie ses structures pour qu'elle correspondent à celles de l'Empire. Trois textes brefs pour le montrer :

« Voilà une loi inviolable qui est imposée à tous ceux qui se disent successeurs des Apôtres... »

« ... tout ce qui est attribué par l'Écriture de dignité ou d'autorité tant aux Prophètes et aux prêtres de l'ancienne loi, qu'aux Apôtres et à leurs successeurs... »

« ... entre les Apôtres et leurs successeurs il y a ... »⁴⁹

1. *Abandon du titre* : La succession apostolique n'implique pas le maintien du titre. Aucun ministre n'a le droit de se nommer apôtre, bien que le titre signifie ce qu'il est vraiment.

« ... selon la déduction du mot, tous les ministres de l'Église se peuvent nommer Apôtres, d'autant qu'ils sont envoyés de Dieu ... toutefois ... il convenait que ces douze-là ... et saint Paul ... fussent ornés d'un titre excellent par-dessus les autres. »⁵⁰

2. *Pas succession des charges particulières* : Calvin fonde cette réservation du nom sur l'excellence des Treize, et surtout sur les charges particulières des Apôtres qui ne furent que pour un temps :

« ... entre les Apôtres et leurs successeurs il y a cette différence, que les Apôtres ont été comme *notaires jurés du Saint-Esprit*, pour que leurs Écritures soient tenues comme authentiques, et que les successeurs n'ont d'autre charge que d'enseigner ce qu'ils trouvent être contenu aux Saintes Écritures... »⁵¹

Parlant des charismes de 1 Corinthiens 12:28 (« ... il y a le don des miracles, puis le don de guérir, ... »), il dit qu'ils « n'ont été que pour un temps... » Calvin conçoit uniquement les charismes comme des dons limités aux Apôtres pour fonder leur témoignage et authentifier leur dépôt (N.T.).

Cette interprétation doit certainement beaucoup à la nature du Réformateur, pudique, réservée et peu ouverte sur l'étrange et l'extraordinaire, et à sa crainte de tout débordement populaire. Il partage avec Luther et Zwingli la méfiance à l'égard de l'enthousiasme anabaptiste. Il faut, dans la tradition réformée, reconstruire cette question en la libérant de la peur du « fol populaire ». Rien dans l'Écriture ne conduit à nier que le Seigneur, suivant les besoins de son Corps, accorde puissance de chasser les démons et de guérir les maladies ... Ce que Calvin voulait surtout dire, me semble-t-il, c'est que les successeurs des Apôtres, à l'ordination, ne reçoivent pas tous les dons des Apôtres.

49. IV-III-6 : IV-VIII-2 ; IV-VIII-9.

50. IV-III-5.

51. IV-VIII-9.

3. *Charge à succession* : La charge transmissible concerne la prédication de la Parole, l'administration des sacrements et la gestion des clefs.

4. *Charge perpétuelle* : Cette charge apostolique transmissible est perpétuelle :

« Voilà une loi inviolable qui est imposée à tous ceux qui se disent successeurs des Apôtres et qu'ils doivent observer à perpétuité ; c'est de prêcher l'Évangile et administrer les sacrements. »⁵²

5. *Charge limitée dans l'espace* : Il est une autre différence entre la charge des Apôtres et celle des pasteurs : elle est limitée dans l'espace. Deux textes l'expriment clairement :

« ... les pasteurs ont une charge semblable à celle qu'avaient les Apôtres, excepté que chacun d'eux a son Église limitée. »

« ... ce que les Apôtres ont fait pour tout le monde, chaque pasteur est tenu de le faire en son Église, en laquelle il est député. »⁵³

6. *Succession apostolique de fonction, non de personne* : Dans l'*Institution*, la succession apostolique n'est pas de personne, mais de fonction. Dans sa démarche théologique, Calvin se soucie de la fonction qui demeure jusqu'à la Parousie, et non des personnes qui varient et passent. Il distingue personne et ministère.

« ... ce qui est attribué par l'Écriture de dignité et d'autorité tant aux Prophètes et aux prêtres de l'ancienne Loi, qu'aux Apôtres et à leurs successeurs, n'est point attribué à leurs personnes, mais au ministère et office auxquels ils sont constitués. »⁵⁴

On ne peut pas séparer les personnes des charges qui leur sont commises, comme si la fonction existait indépendamment de l'homme qui la porte. Pour cette raison, ne sera vrai ministre du Christ que celui qui enseigne la vraie doctrine. Dieu se lie à la succession du vrai ministère, non à celle des personnes. Un pasteur peut se réclamer de Dieu ; s'il n'accomplit pas la charge évangélique à laquelle Dieu l'a commis, il ne pourra prétendre à la succession apostolique. Calvin a coulé cette idée comme une règle :

« Surtout il n'y a rien de plus frivole que d'amener pour le régime de l'Église la succession des personnes en oubliant la doctrine. »⁵⁵

En cette synthèse ecclésiologique, il n'importe pas de savoir si Pierre a confié sa charge à tel premier évêque de Rome, qui l'aurait à son tour confiée à un successeur et ainsi de suite jusqu'à Jean-Paul II qui aurait mission d'en confier une partie aux prêtres par ordination hiérarchique. Pour Calvin, ce processus de succession était celui de l'époque pré-scripturaire. Il était alors indispensable que Y confiât à Z le message reçu de X. Message qui devait

52. IV-III-6.

53. IV-III-5 ; IV-III-6.

54. IV-VIII-2.

55. IV-II-3.

venir du seul Y et non d'un autre pour qu'il y ait persistance du dépôt des révélations.

« Finalement, écrit Calvin, afin que d'un train continual la vérité demeurât ... il a voulu que les révélations qu'il avait commises en la main des Pères comme en dépôt, fussent enregistrées ; et à cet effet il a fait publier sa loi, à laquelle il a puis après ajouté les Prophètes comme expositeurs. »⁵⁶

Depuis ce moment, ce n'est plus la personne qui est critère de la vérité dans la succession, mais l'Écriture. C'est pourquoi la vraie succession apostolique est unie d'un lien définitif à la Parole écrite. C'est cette vision de la succession apostolique qui l'amène à écrire en parlant de l'imposition des mains qu'il ne répugne point à nommer sacrement :

« Quant j'attribue cet honneur au ministre ordonné de Jésus-Christ, il ne faut pas que les prêtres romanistes, qui sont créés selon l'ordre du pape, s'enorgueillissent de cela. »

Il avait écrit : « ... Il ne faut pas imaginer que Dieu soit tellement attaché ... aux personnes ou lié à des cérémonies externes qu'il soit comme contraint de demeurer avec eux qui ont seulement le titre et l'apparence de l'Église. »

Il se fonde pour le dire sur Rm 9:6 : « Tous ceux qui descendent d'Israël ne sont pas Israël ».⁵⁷

Cette conception de la succession apostolique conduit à la joie qui illumine le ministère par la certitude que ce que Dieu a confié à ses Apôtres pour l'univers, en leur donnant les grâces pour le transmettre, il le leur confie pour leur Église particulière, les bénissant en suffisance pour que leur ministère ne soit pas vain. Ce pasteur-là, successeur des Apôtres, sait d'où il vient, ce qu'il doit faire et où il va.

D) AMBASSADE DE LA RÉCONCILIATION

Calvin a découvert le ministère pastoral dans l'Écriture dans un cadre précis : celui de l'ambassade de la réconciliation. Voici des textes où il use de cette notion :

« Dieu déclare quelle amitié il nous porte quant il choisit d'entre les hommes ceux qu'il veut faire ses ambassadeurs (2 Co 5:20). »⁵⁸

« Saint Paul en est témoin, quand il dit que la parole de réconciliation a été mise en la bouche des ministres, afin qu'ils portassent cette ambassade au monde de par Christ : nous vous prions de vous réconcilier avec Dieu... »

56. I-VI-2.

57. IV-XIX-28 ; IV-II-3.

58. IV-III-1. 2 Co 5:20 : « Nous sommes donc ambassadeurs pour Christ, comme si Dieu exhortait par nous. »

« ... les ministres de l'Évangile ont la charge de réconcilier les hommes avec Dieu... »

« Ce que saint Paul enseigne, quand il écrit que Dieu a commis aux ministres de son Église l'ambassade de la réconciliation pour exhorter journallement le peuple à se réconcilier avec Dieu au nom du Christ (2 Co 19:20). »⁵⁹

Le cadre dans lequel évolue le ministère le situe là où les questions de nécessité d'autorité, de message, de sens et de but de la mission n'ont pas cours. Ce cadre – l'ambassade de la réconciliation – établit le ministère dans une citadelle de certitude et de force à la mesure du Christ. Le pasteur est l'ambassadeur de Christ dans la communauté où il est envoyé et qui l'a accueilli.

Le Roi de l'Église est absent depuis l'Ascension et le restera jusqu'à la Parousie, mais il continue à régner. Pour qu'aucun usurpateur ne se lève pour prendre sa place et que ses sujets vivent épanouis en sachant qu'ils sont siens, Christ se fait représenter dans son royaume par ses ambassadeurs qu'il a choisis d'entre ses sujets. Ce ne sont pas des êtres d'exception, ni d'une autre nature, mais des êtres ordinaires. Ce qui les différencie des autres sujets du Roi, c'est uniquement l'appel à l'ambassade.

Voyant son ambassadeur, les fidèles doivent être assurés que le Roi poursuit son œuvre parmi eux. L'ambassadeur n'a pas à chercher ce qu'il doit dire et faire. Il a ses lettres de créance et son ordre de mission. Il n'a rien à ajouter, ni à retrancher. De lui-même, il n'est rien. La dignité et l'autorité de sa fonction habitent la misère, la faiblesse et la timidité de sa personne. Ce n'est pas lui qu'on écoute, mais l'ambassadeur de Jésus-Christ.

Il n'y a aucune commune mesure entre cet ambassadeur de la tradition Réformée du XVI^e siècle et la conception libérale des Églises Réformées des XIX^e et XX^e siècles, qui voit dans le pasteur le président d'un groupe que des hommes de bonne volonté se sont choisi pour les diriger dans la méditation et leur indiquer la façon de suivre le chemin menant au bien. Cette conception n'a aucun rapport avec la vision originelle du XVI^e siècle.

1. *Par les ministres de la Parole seulement*

Cette ambassade se réalise seulement par les ministres de la Parole de Dieu. Tous les chrétiens n'ont pas reçu cette mission.

L'affirmation de saint Paul que Calvin reprend (« nous sommes des ambassadeurs pour Christ comme si Dieu exhortait par nous » 2 Co 5:20) n'annule pas le sacerdoce universel qui est de

59. III-V-5 : IV-VI-3 : IV-I-22, 2 Co 5:19 : « Car Dieu était en Christ, réconciliant le monde avec lui-même, sans tenir compte aux hommes de leurs fautes, et il a mis en nous la parole de la réconciliation. »

louange et non de réconciliation. Le sacerdoce de réconciliation n'appartient qu'à Christ. A ce sujet, deux affirmations du Réformateur doivent être examinées :

« ... la réconciliation de Dieu avec les hommes, laquelle Jésus-Christ a parfaite en sa mort... »

« ... les ministres de l'Évangile ont la charge de réconcilier les hommes avec Dieu... »⁶⁰

Une conclusion s'impose : le sacerdoce du Christ étant de réconciliation et les pasteurs étant ambassadeurs de cette réconciliation, ils sont donc ambassadeurs du sacerdoce de Jésus-Christ. Le sacerdoce du Christ, notre Grand Prêtre, est ainsi instrumentalement présent dans l'Église par le ministère des ambassadeurs.

Si les chrétiens n'ont pas cette charge, tous ceux qui portent le nom de ministres de l'Évangile ne l'exercent pas non plus. C'est une autre façon de dire que la succession apostolique n'est pas de personne, mais de fonction. Cette instance de Calvin, tout au long de son exposé, confirme le statut privilégié de la parole : le critère du ministère. Ce qui signifie que celui qui ne sert plus la Parole, mais se sert d'elle invalide son ordination. Il se dépose lui-même, il se casse lui-même. Ce qui interdit, empêche la satisfaction et le train-train habituel et constraint le pasteur à un constant examen de son message et de sa vie à la lumière de la Parole de Dieu, lue avec l'assistance de l'Esprit et de la règle de foi.

Les errances graves surgissent seulement quand le ministre perd la conscience de son statut d'ambassadeur ayant à transmettre les ordres du Roi et rien d'autre à ceux auprès desquels il est envoyé. Les réflexions des grands penseurs et philosophes, des écrivains et poètes, des sociologues, psychologues et économistes, des *duce*, *führer*, guide, timonier ... peuvent être examinés par l'ambassadeur pour comprendre son temps, mais ne doivent en aucune façon infléchir, colorer, ni modifier les ordres du maître. L'ambassadeur doit s'en tenir strictement à son mandat. Quand il éprouve des difficultés, il doit en référer à son Roi dans la prière, à ses collègues dans la charge, à son président de région, à son Consistoire. Christ ne laisse pas ses fidèles et humbles ambassadeurs démunis. Il pourvoit à leurs besoins.

Quand Calvin écrit que « les ministres de l'Évangile ont la charge de réconcilier les hommes avec Dieu », il ne leur attribue pas la fonction d'accomplir des sacrifices sanglants ou non de réconciliation, comme dans la tradition romaine post-tridentine. La forte expression de Calvin reflète la certitude intérieure que le ministre réalise vraiment et de fait l'ambassade de la réconciliation. Certitude qui attribue verbalement à l'instrument (*minister Verbi Dei*) l'action de l'ouvrier (le Christ).

60. IV-VI-2 ; IV-VI-3.

Cette certitude doit habiter les vrais ministres de Jésus-Christ et les conduire à toujours confronter leurs dits et faits à l'ordre de mission pour en vérifier la valeur. Cette comparaison permanente leur permet de se réformer sans cesse pour être vrais ambassadeurs.

2. Ambassade permanente

Cette ambassade n'est pas occasionnelle, elle constitue l'essence même du ministère. Journellement, les ministres ont à exhorter le peuple à se réconcilier avec Dieu au nom du Christ.

Deux passages de l'*Institution Chrétienne* permettent de bien saisir la fonction de l'ambassadeur dans la rémission des péchés.

« ... Jésus-Christ, qui est pleige (= garant) et Médiateur d'une meilleure alliance (Hé 7:22) par laquelle éternelle sanction a une fois pour toutes été acquise aux élus, et les transgressions abolies, qui demeuraient en l'A.T. »

« nous voyons que les ministres sont ordonnés de Dieu comme témoins et quasi comme pleiges (= garants) pour certifier les consciences de la rémission des péchés, si bien qu'il est dit qu'ils remettent les péchés et délient les âmes (Mt 16:19 ; 18:18 ; Jn 20:23). Quand nous voyons que cela leur est attribué, pensons que c'est à notre profit. »⁶¹

A Christ seul appartient la fonction de garant, de caution, de la rémission des péchés et pourtant Calvin attribue aux ministres ordonnés quasi la même fonction. Fonction qui ne tire sa signification que de l'ambassade. C'est parce que le pasteur représente le sacerdoce unique du Christ qu'il est tenu *quasi comme* garant de la rémission des péchés. Remarquez le *quasi comme*. Dans cette synthèse, l'orgueil n'est pas possible.

3. L'ambassade est une marque d'amour de Dieu

Cette manière qu'a Dieu de gouverner son peuple manifeste son amour qui tient compte de notre réalité :

« ... Il pourvoit à notre faiblesse, aimant mieux nous parler de façon humaine par ses messages, afin de nous allécher (= attirer) doucement, que de tonner en sa majesté pour nous effaroucher. »⁶²

Pour Calvin, l'ambassade de la réconciliation est le cadre de la fonction pastorale. L'ambassade doit imprégner tous les domaines où se manifeste la charge pastorale. La fonction et la personne

61. II-XI-4 . Hé 7:22 : « Jésus est devenu par cela même le garant d'une alliance meilleure ». III-XI-12 : Mt 16:19 : (à Pierre) « Je te donnerai les clefs du royaume des cieux : ce que tu lieras sur la terre sera lié dans les cieux, et ce que tu délieras sur la terre sera délié dans les cieux. » 18:18 : « En vérité je vous le dis, tout ce que vous lierez sur la terre sera lié dans le ciel, et tout ce que vous délierez sur la terre sera délié dans le ciel. » Jn 20:23 : « Ceux à qui vous pardonnerez les péchés, ils leurs seront pardonnés, et ceux à qui vous les retiendrez, ils leurs seront retenus. »

62. IV-1-5.

du pasteur doivent se constituer, s'unir et s'épanouir autour de cet ordre de mission. L'ambassadeur n'oublie jamais qu'il ne se présente pas, mais qu'il représente celui qui l'a député. L'ambassadeur surmonte ses misères, faiblesses et timidité, car il sait qu'il ne prêche pas son incapacité à réconcilier les hommes avec Dieu, mais la réconciliation parfaite et définitive du Christ. Il est vraiment et de fait l'ambassadeur du sacerdoce unique sans fin ni succession du Christ.

E) LE PASTEUR REPRÉSENTE LE CHRIST

Si le pasteur est vraiment ambassadeur du Christ, il doit, comme tout ambassadeur, représenter son Maître, parler en son nom, agir pour lui et par lui. Calvin, doté d'un très bel esprit logique, ne pouvait, d'une part, appeler le pasteur ambassadeur et, de l'autre, lui dénier la représentation du Christ. Dans ces cas, le pasteur n'eût pas été ambassadeur. Calvin, qui reconnaît au pasteur une vraie ambassade, lui attribue aussi la représentation du Christ dans la communauté où il est envoyé et qui l'accueille.

Pour introduire l'examen de ce point si important, lisons les lignes qui ouvrent le texte de l'*Institution Chrétienne* consacré aux ministres de l'Église.

« ... ordre selon lequel Dieu a voulu que son Église fût gouvernée. Car bien que lui seul doive gouverner et régir en son Église, et y avoir toute prééminence, et que son gouvernement et son empire se doivent exercer par sa seule Parole, toutefois, *parce qu'il n'habite point avec nous par présence visible*, en sorte que nous puissions ouïr sa volonté de sa propre bouche, il use en cela du service des hommes, les faisant comme ses lieutenants (Lv 10:16), non point pour leur transférer son honneur et sa supériorité, mais seulement pour faire son œuvre par eux, ainsi qu'un ouvrier s'aide d'un instrument. »⁶³

Ce passage situe bien le caractère de cette représentation. Dieu se sert des ministres pour faire son œuvre par eux, mais il ne leur transfère ni son honneur, ni sa supériorité. Les pasteurs sont des hommes ordinaires que le Christ a appelés, régénérés et établis en cette charge. Il convient de bien préciser cette distinction, car c'est à cause de l'éventuel danger de transférer à la personne la dignité et l'autorité de la fonction que les Églises Réformées des XIX^e et XX^e siècles ont si souvent affaibli le ministère pastoral en le déformant ou en l'étendant pour le disperser. Il n'y a, bien évidemment, aucune différence de nature entre le pasteur, les autres ministres – docteurs, anciens, diacones – et les fidèles.

Calvin utilise à dessein l'image « ouvrier et instrument » pour illustrer premièrement l'impossibilité pour l'instrument d'agir en

63. IV-III-1. Le 10:16 : « Celui qui vous écoute m'écoute, et celui qui vous rejette me rejette, celui qui me rejette, rejette celui qui m'a envoyé. »

dehors de la main de l'ouvrier et ensuite pour lutter contre une conception méritoire de l'office.

Le pasteur qui a reçu de Dieu la plénitude de la fonction – service de la Parole, des sacrements et des clefs – est lieutenant de Jésus-Christ. Jésus-Christ n'étant plus au milieu de l'Église, par présence visible, se fait représenter en chaque communauté par les ministres qu'il appelle pour parler en son nom. Voici quelques textes qui fondent cette affirmation centrale :

« Il choisit d'entre les hommes ceux qu'il veut faire ses ambassadeurs (2 Co 5:20) qui aient l'office de déclarer sa volonté au monde, et *qui même représentent sa personne* : et en cela il démontre par les faits que ce n'est pas sans cause qu'il nous appelle si souvent ses temples (1 Co 3:16 ; 6:19) vu que *par la bouche des hommes il nous parle comme du ciel.* »

« ... Dieu lui-même se met en avant, et selon qu'il est l'auteur de cet ordre, il veut être *reconnu présent* en ce qu'il a institué. »

« ... C'est un bon examen pour éprouver l'obéissance de notre foi, quand nous écoutons les ministres qu'il nous envoie *comme si lui-même parlait...* »

« ... Il (Dieu) daigne bien consacrer leurs bouches et langues (= des ministres) à son service, afin que sa voix y résonne. »

« Et même il se fait en quelque mesure *présent à son Église par eux* donnant efficace à leur ministère par la vertu de son Esprit, pour que leur labeur ne soit pas vain. »⁶⁴

Le Christ parle par les ministres qui le représentent et distribue par eux ses grâces.

« ... Jésus-Christ dispense et distribue à son Église ses grâces par ses serviteurs qu'il a commis à cet office et auxquels il a donné la faculté de s'en pouvoir acquitter. »⁶⁵

Cette affirmation éclaire l'insistance de Calvin à résERVER aux ministres exclusivement l'administration du baptême, de la Cène et de l'ordination. Cette représentation n'est pas symbolique, mais réelle et efficace. C'est parce qu'elle est réelle que Dieu soutient cette représentation de son autorité et de sa force.

Les ministres auxquels est confiée la charge de représenter Christ et de distribuer ses grâces ne sont pas propriétaires des grâces qu'ils distribuent, mais simplement ambassadeurs de Jésus-Christ, seul légitime propriétaire.

Et s'il arrivait à un ministre, poussé par l'orgueil satanique, de se considérer détenteur de ces grâces et de les distribuer selon son arbitraire, il serait cassé de Dieu qui retirerait son Esprit Saint qui

64. IV-III-1 : 1 Co 3:16 : « Ne savez-vous pas que vous êtes le temple de Dieu, et que l'Esprit de Dieu habite en vous ? » ; 6:19 : « Ne savez-vous pas ceci : votre corps est le temple du Saint-Esprit qui est en vous et que vous avez reçu de Dieu... » IV-I-5 ; IV-III-2.

65. IV-III-2.

seule donne efficace au ministère. Il ne serait plus qu'un charlatan, marchand de chimères.

Il faut le dire clairement : dans l'ecclésiologie de Calvin, les ministres représentent le Christ qui parle par eux et qui par eux distribue ses grâces. Cette fonction, il faut le rappeler, s'inscrit dans le cadre de l'ambassade de la réconciliation.

F) LE PASTEUR, LIEN DE L'ÉGLISE ET UNE DE SES MARQUES

1. *Le lien*

Le lien de l'Église, c'est Christ. C'est en lui et par l'Esprit que tous les chrétiens sont unis et forment un corps. C'est une prérogative de la fonction sacerdotale du Christ de nous unir en sa mort et en sa résurrection. Aux ambassadeurs de représenter cette fonction de leur Maître. C'est ce que dit Calvin. Cette affirmation jointe aux trois précédentes – successeur des Apôtres, ambassadeur de réconciliation et représentant le Christ – montre que la conception « représentative » du ministère pastoral n'est pas accidentelle ou, de ma part, le résultat d'un assemblage arbitraire de notions éparses, mais bien la ligne directrice de la théologie pastorale de Calvin. Voici quelques textes qui illustrent cette fonction organique de l'ambassade de la réconciliation :

« ... Dieu a conjoint son Église du lien qu'il voyait être le plus propre à conserver l'unité : à savoir quand il a confié la doctrine du salut et de la vie éternelle aux hommes, afin qu'elle fut communiquée par leurs mains aux autres. »

« ... Il n'y avait rien de plus propre pour entretenir la charité fraternelle entre nous qu'en nous conjoignant par ce lien, que l'un soit ordonné pasteur pour enseigner les autres, et qu'ils reçoivent doctrine et instruction de lui. »

« Par ces paroles, il (= saint Paul) signifie premièrement que le ministère des hommes, dont Dieu use pour gouverner son Église, est comme la *jointure des nerfs*, pour unir les fidèles en un corps. Secondement, il démontre que l'Église ne se peut autrement maintenir en son entier, qu'en s'aidant de ces moyens que le Seigneur a institués pour sa conservation... Or le moyen, c'est qu'il dispense et distribue à son Église ses grâces par ses serviteurs qu'il a commis en cet office, et auxquels il a donné la faculté de s'en pouvoir acquitter. »⁶⁶

Remarquons, une fois encore, que le lien de l'Église n'est pas la personne du pasteur, mais sa fonction. Ce n'est pas la personne du pasteur aimable, sociable, éloquent, généreux ... qui unit les croyants, mais la communication de la doctrine du salut et de la

vie éternelle, c'est-à-dire le mandat reçu du Christ et rendu réalisable par la puissance de l'Esprit Saint. Le ministère pastoral n'a cette fonction organique de « conjonction » que parce qu'il représente le sacerdoce du Christ. Le lien que réalise l'ambassade de la réconciliation fait partie de ce ministère jusqu'à la consommation des siècles.

2. Une marque

Si l'ambassadeur remplit réellement la fonction de lien, il doit être aussi une marque de l'Église. C'est bien ce qu'entend Calvin :

« Il a déjà été exposé quelle importance doit avoir parmi nous le ministère de la Parole de Dieu et des sacrements, et jusqu'où nous lui devons porter cet honneur, pour le tenir *comme enseigne et marque de l'Église* : c'est-à-dire que partout où il est en son entier, il n'y a nuls vices touchant les mœurs, qui empêchent que là il n'y ait une Église. »⁶⁷

Remarquons encore et toujours que la marque ne réside pas dans la personne du pasteur, mais dans sa fonction : administration de la Parole, des sacrements et des clefs. Le pasteur est marque quand il réalise sa fonction. Il n'est pas naturellement marque. Il est de la même nature que ses frères et sœurs de l'Église, mais fonctionnellement par choix et grâces de Dieu. Le choix par Calvin du terme *marque* met en évidence le caractère essentiel de cette fonction. Celui « d'enseigne » insiste sur l'aspect visible d'ambassadeur. L'existence du ministère montre à tous que là où il se réalise il y a l'Église. Cette marque est aussi conçue comme des gages :

« ... Le pur ministère de la parole et la pure manière d'administrer les sacrements sont de *bons gages et arrhes* pour nous assurer qu'il y a Église en toutes compagnies où nous verrons l'un et l'autre, cela doit avoir une telle importance que nous ne devons rejeter nulle assemblée qui entretienne l'un et l'autre, bien qu'elle soit sujette à plusieurs vices. »⁶⁸

Si la fonction est réalisée, ni défaillance morale, ni même des fautes doctrinales secondaires ne peuvent supprimer l'Église. Dans l'ecclésiologie de Calvin, le pasteur par sa fonction est lien, marque, enseigne et gage. Je le répète, instrumentalement, et non de par sa nature.

« ... encore qu'il ait quelques petites fautes ou en la doctrine, ou aux sacrements, ce ministère ne laisse point d'avoir sa vigueur. »⁶⁹

67. IV-II-1.

68. IV-I-2.

69. IV-II-1.

V. MINISTRE DE LA PAROLE, DES SACREMENTS, DES « CLEFS »

A) MINISTRE DE LA PAROLE DE DIEU

Quand Calvin parle du pasteur, le ministère de la parole vient en premier sous sa plume. Les deux autres services – des sacrements et des clefs – ne sont réels, efficaces que conjoints à la parole d'un lien permanent. On peut dire que, pour Calvin, le ministère de la Parole est le *dénominateur commun* de toutes les activités pastorales.

1. *Administrateur de la Parole*

Un terme définit clairement ce ministère : administrateur.

« ... La Parole de Dieu, dont ils (= les pasteurs) sont constitués les administrateurs... »⁷⁰

Terme qui indique bien qu'il n'est pas propriétaire, mais gestionnaire et qu'il devra rendre compte de sa gestion. Cette administration a une fin :

« ... Dieu se sert du ministère ecclésiastique pour garder et entretenir la pureté de sa Parole... »⁷¹

Pour être fidèle gardien de cette pureté, le pasteur doit accepter les limites que le Seigneur lui impose :

« ... être Apôtres, c'est-à-dire envoyés pour ne babiller point ce que bon leur semblera, mais fidèlement apporter le mandement de celui duquel ils ont été envoyés. »⁷²

Ces limites des Apôtres sont celles de leurs successeurs. En acceptant la fonction d'ambassadeur, le pasteur accepte de répéter les ordres reçus de son Roi en suivant à la lettre ses indications. S'il se couvre du nom de son Maître pour faire sa politique, le pasteur cesse d'être ambassadeur pour n'être plus que lui-même, c'est-à-dire sans intérêt pour l'Église qui le reçoit et entend avoir un représentant légitime du Christ. La liberté de l'ambassadeur évolue dans le cadre de sa fidélité à la mission acceptée.

Le ministre n'a pas la liberté d'enseigner ce que bon lui semble. S'il fait appel à sa conscience ou à sa raison, il doit se souvenir qu'elles sont dépourvues de leur valeur originelle. Il ne doit pas apprécier la Parole au critère de sa conscience ou raison,

70. IV-VIII-9.

71. IV-I-10.

72. IV-VIII-4.

mais plutôt les peser au seul critère valable : la Sainte Écriture. Quand le Seigneur commande aux fidèles d'écouter leurs ministres comme si lui-même parlait, il n'entend pas couvrir de son autorité des cogitations indépendantes de lui. Calvin conclut :

« ... Il n'est point permis à tous les ministres fidèles de forger de nouveau quelques articles de foi ; mais ... il faut tout simplement adhérer à la doctrine à laquelle Dieu nous a tous assujettis sans exception. »⁷³

C'est uniquement parce qu'il est ambassadeur de Jésus-Christ que le pasteur est oui avec obéissance et révérence. Dès l'instant où il quitte ce rang, l'ambassadeur perd sa qualité et n'est plus qu'un homme qui pense, peut-être un philosophe, mais qui, en conscience, ne peut exiger que sa pensée reçoive le sceau du Christ.

2. *La hardiesse de l'envoyé*

Le fidèle ambassadeur parle avec hardiesse.

« ... Celui qui parle ... qu'il parle comme les paroles de Dieu (1 P 4:11), c'est-à-dire hardiment et non pas en chancelant comme font ceux qui n'ont pas l'autorité d'en haut, et n'ont pas la magnanimité qui est requise en de bons serviteurs de Dieu. »⁷⁴

Cette hardiesse de l'envoyé est liée à ce que Calvin nomme la puissance ecclésiastique. On lit :

« ... Voilà la puissance ecclésiastique ..., laquelle est donnée aux pasteurs de l'Église, de quelque nom qu'ils soient appelés : à savoir que, par la Parole de Dieu, dont ils sont constitués les administrateurs, hardiment ils osent toutes choses, et contraignent toute gloire, hautesse et puissance de ce monde, d'obéir et succomber à la majesté divine. Que par cette Parole, ils aient commandement sur le monde entier, qu'ils édifient la maison de Christ, subvertisseut (= renversent) le règne de Satan ; qu'ils paissent les brebis et exterminent les loups ; qu'ils conduisent par enseignements et exhortations ceux qui sont dociles, qu'ils contraignent et corrigent les rebelles et obstinés ; qu'ils lient et délient, tonnent et foudroient, si c'est nécessaire : mais tout en la Parole de Dieu. »⁷⁵

Ce texte, beau et fort, montre la puissance de l'ambassade de la réconciliation. C'est une vision virile, dangereuse, écrasante de puissance et de responsabilité et exaltante. Il n'y eût pas eu de vraie ambassade si la puissance n'y était jointe. Le maître se fait totalement représenter.

Le Christ seul ose toutes choses ; par lui, les ministres le peuvent aussi. Lui seul peut contraindre toute gloire de ce monde d'obéir. Par l'ambassade, la misère et l'impuissance du pasteur

73. IV-VIII-9.

74. IV-VIII-9. 1 P 4:11 : « ... si quelqu'un sert, que ce soit par la force que Dieu lui accorde... »

75. IV-VIII-9.

reçoivent un tel pouvoir. Et même, oserait-on le dire aujourd'hui, où la conception du ministère est tellement anémiée, les ministres édifient la maison du Christ par la Parole. Christ a vaincu Satan ; ses ambassadeurs ont mission de renverser son règne. Après un tel texte, peut-on dénier aux ministres la représentation sacerdotale du Christ ? Faut-il citer encore celui-ci :

« Voilà les armes spirituelles, puissance de par Dieu, pour la démolition des forteresses, par lesquelles les bons gendarmes de Dieu détournent les conseils de cette hautesse qui s'élève à l'encontre de la connaissance de Dieu, et mènent toute cogitation captive à l'obéissance du Christ, et ont vengeance prête contre toute désobéissance (2 Co 10:4-6). »⁷⁶

3. Nécessaire rejet des influences étrangères

Le pasteur ne manifeste cette sainte hardiesse que lorsqu'il est pur de toute influence étrangère. Calvin exprime ainsi ce rejet :

« ... rejeter toutes les inventions de l'esprit humain, de quelque cervau qu'elles soient procédées, afin que la pure Parole de Dieu soit enseignée et apprise de l'Église des fidèles. N'est-ce point là subvertir (= repousser) tous les décrets des hommes, de quelque état qu'ils soient, afin que les seules ordonnances de Dieu soient tenues ? »⁷⁷

L'ambassadeur doit rejeter tous les « ismes » que l'esprit conçoit. Il ne peut modifier le message qui lui est confié en fonction des doctrines du jour. L'ambassadeur de Jésus-Christ n'est pas homme de la mode, ni à la mode. Il n'est pas enregistreur des pensées de son temps, mais administrateur de la vérité éternelle. Il n'est pas chargé de réviser le donné scripturaire pour le mettre en accord avec les exigences de l'esprit du temps. Il a mission de maintenir en sa pureté l'annonce de la Parole. Les titre et fonction d'ambassadeur et d'administrateur sortiront de bonnes barrières à toutes les constructions de l'esprit. L'ambassadeur, qui a la liberté de s'informer des sciences et philosophies, ne peut les ériger en norme de la Révélation. Ce rejet des influences étrangères demande un constant examen, une permanente épuration. C'est la grande force des confessions et des catéchismes des XVI^e et XVII^e siècles de nous ouvrir les yeux et de nous empêcher de ronronner satisfaits.

L'ambassadeur doit accomplir le ministère de la prédication en public et en particulier. Dans l'aspect privé, que l'on nomme cure d'âme, se joint le pouvoir des clefs. Dans son ministère

76. IV-VIII-9. 2 Co 10:4-6. « Car les armes avec lesquelles nous combattions ne sont pas charnelles, mais elles sont puissantes devant Dieu, pour renverser des forteresses. Nous renversons les raisonnements et toute hauteur qui s'élève contre la connaissance de Dieu, et nous amenons toute pensée captive à l'obéissance au Christ. Nous sommes prêts aussi à punir toute désobéissance, lorsque votre obéissance à vous sera complète. »

77. IV-VIII-9.

d'administrateur de la Parole, l'ambassadeur tire sa force du Maître qu'il représente.

B) MINISTRE DES SACREMENTS

C'est parce que le ministre représente le Christ et dispense ses grâces que l'administration des sacrements lui est confiée. Cette attribution ne relève pas du bon ordre dans l'Église, mais découle de l'institution divine. Comme dans ses autres offices, l'ambassadeur représente son Maître :

« Quand il a commandé à ses disciples de faire, en célébrant la Cène, ce qu'il avait fait, il les a sans doute voulu instruire qu'à son exemple, il n'y en a eu qu'un qui dispensât les sacrements aux autres. Mt 28:19. Lc 22:19. »⁷⁸

Pour Calvin, la Cène est un vrai repas sacré où l'Église reçoit la nourriture de son être impérissable. Dans le baptême et la Cène, Dieu s'engage.

« Dieu accomplit au-dedans ce que le ministre figure et atteste par l'acte extérieur. »⁷⁹

L'essentiel est la fonction. L'indigence morale, la pauvreté doctrinale ou même une certaine impiété du ministre ne peuvent entamer la validité du sacrement. Calvin l'exprime ainsi :

« ... Ils ne nous ont pas baptisés en la communion de leur ignorance et impiété, mais en la foi de Jésus-Christ. Ils n'ont pas invoqué leur nom, mais celui de Dieu ... Or si ce baptême était de Dieu, il a certainement la promesse de la rémission des péchés. »⁸⁰

La Cène n'étant ni un symbole, ni une reconstitution historique, ni une pieuse commémoration, mais un vrai repas sacrificiel – le sacrifice du Christ perdurant –, les ambassadeurs, qui représentent le Christ en présidant, doivent empêcher que la Cène soit profanée. Calvin revient souvent sur cette responsabilité du ministre :

« Il faut avoir ... égard à la Cène du Seigneur, afin qu'elle ne soit pas profanée en la baillant indifféremment à tous ... s'il (= le ministre) y admet quelqu'un qu'il en doive et puisse repousser, (il) est coupable de sacrilège, comme s'il donnait aux chiens le corps du Seigneur. »⁸¹

Coupable de sacrilège ! On ne joue pas avec la discipline de la Cène !

78. IV-XV-20. Mt 28:19-20 : « Allez, faites de toutes les nations des disciples, baptisez-les au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, et enseignez-leur à garder tout ce que je vous ai prescrit. » Lc 22:19 : « Ensuite, il prit du pain : et après avoir rendu grâces, il le rompit et le leur donna en disant : Ceci est mon corps, qui est donné pour vous ; faites ceci en mémoire de moi. »

79. IV-XIV-17.

80. IV-XV-16.

81. IV-XII-5.

Et parce que le pasteur distribue de la part de son Maître une vraie nourriture, il a charge de la distribuer « pour le moins une fois par semaine. »⁸² L'administration des sacrements est essentielle et non accessoire. Le pasteur est ordonné pour prêcher l'Évangile, administrer les sacrements et exercer le service des clefs. Il ne peut choisir une des tâches. Christ les a unies dans son ambassade. Il plaît au Seigneur d'œuvrer par ses instruments dans ces trois charges. C'est le choix de Dieu. Le pasteur Réformé est fort de l'assurance d'être outil dans les mains du Christ.

Pour Calvin, la Cène est un vrai repas. Le pasteur doit savoir que le Saint Repas qu'il préside exige une vraie manducation et apporte d'extraordinaires bénédictions :

« ... la manducation qu'on appelle vraie et réelle ... nous la mettons spirituelle d'autant que la vertu secrète du Saint-Esprit est le lien de notre conjonction avec notre Sauveur. »⁸³

Nous avons ici une claire explication de l'adjectif « spirituel » : par la vertu du Saint-Esprit. La manducation spirituelle ne signifie pas : se passer des éléments matériels que sont le pain et le vin et tout enfermer dans le mental. La manducation spirituelle = par la vertu secrète du Saint-Esprit, en mangeant le pain et en buvant le vin, nous sommes conjoints à Jésus-Christ. Calvin remarque :

« Je n'accepte pas cette cavillation (= subtilité) de dire que nous recevons Jésus-Christ seulement par l'intelligence et la pensée, quand il est dit que nous le recevons par la foi. Car les promesses nous l'offrent, non pas pour nous le faire seulement regarder en nous amusant à une contemplation simple et nue, mais pour nous faire jouir vraiment de sa communion. »⁸⁴

Il précise ensuite les bénédictions offertes :

« ... premièrement ... que nous soyons unis en un seul corps : secondelement ... qu'étant faits participants de sa substance, nous sentions aussi sa vertu, en communiquant à tous ses biens. »⁸⁵

L'administration des sacrements est un office essentiel de l'ambassade de la réconciliation. L'ambassadeur n'a pas à le tenir en parent pauvre de la prédication.

C) MINISTRE DES CLEFS

Pour découvrir le rôle de l'ambassadeur dans cet office, le troisième, il faut considérer la confession des péchés, l'absolution et la discipline.

82. IV-XVII-43.

83. IV-XVII-33.

84. IV-XVII-11.

85. IV-XVII-11.

1. *La confession des péchés et l'absolution*

Calvin relève dans l'Écriture trois espèces de confessions des péchés : la secrète à Dieu, la publique par la bouche du ministre et l'auriculaire à un confident. Il décrit ainsi la secrète :

« ... en vraie sincérité nous accusant et condamnant devant sa face, nous demandons à être absous par sa bonté et miséricorde. »⁸⁶

Cette confession n'exclut pas les deux autres, mais y conduit :

« Quiconque fera ... devant Dieu cette confession aura ... la langue prête à confession ... pour découvrir le secret de son cœur à un seul ... et en l'oreille ... pour déclarer librement tant sa pauvreté que la gloire de Dieu par plusieurs fois, publiquement et tout le monde entendant. »⁸⁷

La confession publique se fait ordinairement à l'office dominical ou du mercredi et extraordinairement, à l'exemple d'Esdras et de Néhémie, à l'occasion d'une grande faute, de calamités ou menaces de guerre. Le but de cette confession : nous humilier et donner gloire à Dieu.

La troisième, l'auriculaire, tirée de l'Écriture, ne peut être obligatoire et chacun est libre de choisir son confident :

« L'Écriture ... nous laisse liberté de choisir d'entre les fidèles qui bon nous semblera pour nous confesser à lui ... » Mais ajoute Calvin : « ... parce que les pasteurs doivent être par-dessus les autres propres à cela, c'est le meilleur de nous adresser plutôt à eux. Or je dis qu'ils sont idoines par-dessus les autres, d'autant que, du devoir de leur office, ils ont été désignés par Dieu pour nous instruire comment nous devons vaincre et corriger le péché, et pour nous certifier de la bonté de Dieu, afin de nous consoler. Car bien que l'office de s'admonester mutuellement les uns les autres soit commun à tous les chrétiens, toutefois il est spécialement enjoint aux ministres. »⁸⁸

Ce conseil de recourir de préférence aux pasteurs surgit du lien entre confession et service des clefs. Le texte que je viens de citer continue ainsi :

« ... de même nous voyons que les ministres sont ordonnés de Dieu comme témoins et quasi comme pleiges pour certifier les consciences de la rémission des péchés... (Mt 16:19 ; 18:18 ; Jn 20:23).

Calvin apprécie cette confession comme premier mouvement des fidèles :

« ...que chaque fidèle, quand il se trouvera angoissé en son cœur par le remord de ses péchés ... pour être en repos ... qu'il se souvienne d'user de ce remède qui lui est offert de Dieu, à savoir qu'il se découvre *premièrement* à son pasteur pour être soulagé, en tant que l'office

86. III-IV-9.

87. III-IV-10.

88. III-IV-12 : cf. les textes bibliques à la note 61.

de celui-ci est de consoler le peuple de Dieu par la doctrine de l'Évangile, tant en public qu'en particulier. »⁸⁹

Ce texte aborde le ministère des visites. Calvin n'a pas supprimé la confession auriculaire et n'a pas rendu cet office facultatif. Pour ne pas replonger les fidèles dans la tyrannie, Calvin a bien insisté sur la triple liberté des fidèles : de recourir ou non à cette confession, de choisir leur confident et de dire ce qu'ils veulent.

2. *Le pouvoir des clefs*

On n'en parle plus guère dans nos Églises. Il était au XVII^e siècle partie intégrante du ministère pastoral et du ministère des anciens sous la forme de la discipline. Calvin le définit :

« ... La façon de lier et de délier se peut entendre par toute l'Écriture ; singulièrement, elle est exprimée par saint Paul, quand il dit que les ministres de l'Évangile ont la charge de réconcilier les hommes avec Dieu, et la puissance de faire la vengeance sur tous ceux qui auront refusé un tel bienfait (2 Co 5:18 ; 10:6). »⁹⁰

Le service des clefs fait partie de la charge des Apôtres que les ministres continuent. Voici comment Calvin en parle :

« ... quand toute l'Église se présente comme devant le tribunal de Dieu ... ce ne lui est pas une petite consolation d'avoir là l'ambassadeur de Jésus-Christ présent, lequel ait charge de l'absoudre, et qu'il lui annonce qu'il l'absout au nom de son Maître et par l'autorité de celui-ci, suivant le commandement qui lui est donné. »⁹¹

C'est la même conception dans la *Forme des Prières*, édition de Strasbourg :

« A tous ceux qui en cette manière se repentent et cherchent Jésus-Christ pour leur salut, je dénonce l'absolution des péchés être faite au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. Amen. »⁹²

Il y a dans cette conception un héroïsme pastoral. Certes, Christ peut absoudre sans le concours de son ambassadeur. Il est souverainement libre et rien ne peut limiter sa puissance, ni canaliser ses grâces. Mais le Maître a voulu être représenté vraiment et de fait en cet office aussi. Le pasteur sait de quoi il est investi et pourquoi. Dans « je dénonce l'absolution des péchés être faite ... » git un courage engagé. L'ambassadeur n'évolue pas en dehors du pardon ; il est en plein centre. Il exerce son service des clefs sans orgueil, car il sait que le Seigneur en est le propriétaire et

89. III-IV-12.

90. IV-VI-3. 2 Co 5:18 ; « Et tout cela vient de Dieu, qui nous a réconciliés avec lui par Christ, et qui nous a donné le service de la réconciliation. » 10:6 : « Nous sommes prêts aussi à punir toute désobéissance, lorsque votre obéissance à vous sera complète. »

91. III-IV-14.

92. Co VI. 174, note 4.

qu'il aura à en rendre compte. La *potestas clavium* est un service permanent :

« ... quand Jésus-Christ a donné à ses Apôtres la puissance de remettre les péchés ... ce n'a pas été seulement afin ... qu'ils fissent cela une fois pour toutes : mais afin qu'ils exerçassent cet office continuellement envers les fidèles. »⁹³

Service lié à la Parole :

« ... la puissance des clefs est simplement la prédication de l'Évangile, et même pas tant puissance que ministère, si nous avons égard aux hommes. Car Christ n'a pas donné aux hommes cette puissance, mais à sa Parole, dont il a fait les hommes ministres. »⁹⁴

Pour Calvin, quand le pasteur accomplit fidèlement son office, il ne peut faillir et les fidèles reçoivent une vraie absolution :

« ... le pasteur qui publie selon son office ce qui lui a été dicté par la Parole de Dieu, ne peut faillir ; et le pécheur de son côté reçoit une absolution toute certaine et patente vu qu'il lui est simplement proposé d'embrasser la grâce de Jésus-Christ selon la règle ... de ce bon Maître : c'est qu'il soit fait à chacun selon sa foi (Mt 9:29). »⁹⁵

3. *La discipline*

Calvin me semble bien définir l'esprit de la discipline dans son exposé des menaces conditionnelles de Dieu :

« ... Dieu conduit à repentance ceux auxquels il veut pardonner, en leur dénonçant les peines qui leur adviendraient s'ils persévéraient en leurs vices. »⁹⁶

La discipline ayant comme objectif la repentance et étant conçue comme un tuteur, Calvin peut écrire « ... la correction est une bénédiction de Dieu, un témoignage de son amour... »⁹⁷ Calvin consacre de nombreuses pages à l'esprit et à la pratique de la discipline⁹⁸. Voici quelques caractéristiques : elle doit se pratiquer avec clémence et tolérance, car Dieu seul connaît les siens, et paternellement en usant de modération. Il faut distinguer entre fautes légères et crimes patents. La discipline ne peut être une gêhenné, ni ceux qui l'appliquent des bourreaux. Le but de la discipline étant l'honneur de Dieu et la réconciliation de celui que frappe la discipline, il faut toujours prier pour ceux qui sont provisoirement exclus et agir avec amour.

Les ambassadeurs, qui exercent toujours le service des clefs avec les anciens, sont aussi soumis à la discipline.

93. IV-I-22.

94. IV-XI-1.

95. III-IV-22. Mt 9-29 : « Alors il leur toucha les yeux en disant : qu'il vous soit fait selon votre foi. »

96. I-XVII-14.

97. III-IV-32.

98. IV-XII-22.

« ... Pour contraindre chacun à faire son devoir ... ont été institués les visitations et les synodes, afin que si quelqu'un est nonchalant en son office, il fût admonesté, et si quelqu'un avait failli, il fût châtié selon son démerite. Tant que cette sévérité a duré, les gens d'Église n'ont point astreint le peuple, sinon à ce dont ils leur montraient l'*exemple* ... car ils étaient beaucoup plus sévères envers eux qu'envers les autres. Et de fait, il sied bien que le peuple ait plus de liberté et ne soit pas si court tenu que le clergé. »⁹⁸

D) QUELQUES QUALIFICATIFS POUR CARACTÉRISER L'AMBASSADE

1. *Éternelle* : Dieu a fondé l'Église et institué le ministère. Il est donc de droit divin. L'ambassade poursuivra sur terre son office de représentation jusqu'au retour du Christ. Revenu au milieu des siens, le Christ n'aura plus besoin d'ambassadeurs. Calvin en parle ainsi :

« ... la façon de gouverner l'Église par le ministère des hommes, que Jésus-Christ a institué pour durer à toujours. »⁹⁹

2. *Nécessaire* : Ce ministère dure à toujours, parce qu'il est nécessaire. Il l'est tellement que sans lui, l'Église ne peut subsister :

« ... L'Église ne se peut autrement maintenir en son entier, qu'en s'aidant de ces moyens que le Seigneur a institués pour sa conservation ... Or le moyen, c'est qu'il dispense et distribue à son Église ses grâces par ses serviteurs qu'il a commis en cet office, et auxquels il a donné la faculté de s'en pouvoir acquitter. »¹⁰⁰

Calvin exprime aussi cette nécessité en situant l'ambassade dans le combat de Satan contre l'Église :

« ... Il (Satan) s'efforce de renverser le ministère que Jésus-Christ a si bien ordonné en son Église ... celui-ci abattu, il faut que l'édification de l'Église périsse. »¹⁰¹

Avec poésie et force, il peint ainsi cette nécessité :

« Quiconque ... veut abolir un tel ordre ... ou bien le méprise comme s'il n'était point nécessaire machine de diriger l'Église, ou même de la ruiner entièrement. Car il n'y a ni la clarté du soleil, ni nourriture, ni breuvage qui soit tant nécessaire pour conserver la vie présente, qu'est l'office d'Apôtres et de pasteurs pour conserver l'Église. »¹⁰²

3. *Efficace* : Cette ambassade est éternelle et nécessaire parce qu'elle est efficace. Calvin en parle ainsi :

« ... il se fait en quelque mesure présent à son Église par eux, donnant efficace à leur ministère par la vertu de son Esprit, pour que leur labeur ne soit pas vain. »¹⁰³

99. IV-III-3.

100. IV-III-2.

101. IV-4-11.

102. IV-III-2.

103. IV-III-2.

4. *Digne* : Pour le Réformateur, l'ambassade de la réconciliation est le ministère le plus digne, le plus excellent.

« ...Notre Seigneur a exalté la dignité de cet état de toutes les louanges qu'il était possible, afin que nous l'ayons en estime comme une chose excellente par-dessus toutes les autres. »¹⁰⁴

Cette excellence est liée à la succession apostolique et à la représentation du Christ.

« Finalement, il ne pouvait priser plus hautement cet état qu'en disant à ses Apôtres : qui vous écoute, m'écoute, et qui vous rejette, me rejette (Lc 10:16) » Et dans le même paragraphe : « Il (saint Paul) dispute ... qu'il n'y a rien de plus digne ni de plus excellent en l'Église que le ministère de l'Évangile, d'autant qu'il est ministère de l'Esprit, de salut et de vie éternelle (2 Co 3:6,9 ; 4:6). »¹⁰⁵

5. *Humble* : Mais le ministre, dont l'office est honoré de titres si excellents, doit être bien humble quand il considère sa personne. Le ministre est comme un fragile vase de terre que Dieu utilise pour porter sa sagesse :

« Mais quand un homme de basse condition et de nulle autorité quant à sa personne parle au nom de Dieu, nous déclarons alors par bonne et certaine expérience notre humilité et l'honneur que nous portons à Dieu, si nous ne faisons nulle difficulté de nous rendre dociles à son ministre, bien que par personne il n'ait aucune excellente par-dessus nous. »¹⁰⁶

Le ministre ne peut qu'être humble, car il sait que l'efficacité de son ministère vient de Dieu.

« ... c'est Dieu qui accomplit au-dedans ce que le ministre figure et atteste par l'acte extérieur, afin que nous ne tirions point à un homme mortel ce que Dieu se réserve. »¹⁰⁷

Les ministres doivent dire avec Calvin :

« ... nous ne partageons point la louange des bonnes œuvres entre Dieu et l'homme, comme font les sophistes, mais les gardons entière envers Dieu. Seulement nous réservons cela à l'homme, qu'il pollue et souille par son impureté les œuvres qui autrement étaient bonnes comme venant de Dieu. Car du plus parfait homme qui soit au monde, il ne sort rien qui ne soit entaché de quelque macule. »¹⁰⁸

L'examen de conscience du ministre ne peut aboutir qu'à un *in Soli Deo Gloria*.

6. *Dotée d'autorité* : Calvin attache une grande importance à l'autorité du pasteur. Tellement qu'il écrit, parlant de l'autorité illégitime des papes et des évêques :

104. IV-III-3.

105. IV-III-3 ; 2 Co 3:6 : « Il nous a aussi rendus capables d'être ministres d'une nouvelle alliance, non de la lettre, mais de l'Esprit : car la lettre tue, mais l'Esprit fait vivre. » 3:9 : « Si le ministère de la condamnation a été glorieux, à bien plus forte raison le ministère de la justice est supérieur en gloire. »

106. IV-III-1.

107. IV-XIV-17.

108. III-XV-3.

« Toutefois je ne veux point que ces propos soient entendus comme si je voulais amoindrir l'autorité des pasteurs et induire le peuple à la mépriser légèrement. Mon intention est seulement d'avertir qu'il y ait quelque choix entre les pasteurs, afin qu'on estime point incontinent pasteurs, tous ceux qui sont ainsi appelés. »¹⁰⁹

L'autorité attribuée par l'Écriture aux successeurs des Apôtres n'est pas, écrit Calvin, « à leurs personnes, mais au ministère et office auxquels ils sont constitués ».¹¹⁰ Il ne s'agit donc pas d'une autorité de nature, mais de fonction. Le pasteur qui ne possède pas une autorité naturelle due à la prestance, au caractère, à l'éloquence, à l'érudition ... est doté de l'autorité fonctionnelle, la vraie, au même titre que son collègue doué d'autorité de nature. Dieu n'a pas attribué autorité de droit divin à la personne de l'ambassadeur mais à l'ambassade de la réconciliation. C'est pourquoi, là où le triple office – service de la Parole, des sacrements et des clefs – est réalisé » ... Il n'est pas licite de dédaigner l'autorité. »¹¹¹

Quand l'ambassade est fidèlement réalisée, les fidèles sont invités à recevoir avec docilité ce ministère. Dans ce cas, les fidèles sont invités à recevoir les ambassadeurs comme des messagers et apôtres de Dieu.

« ... Que les ministres ecclésiastiques administrent fidèlement la Parole de Dieu, ne corrompant point la doctrine de salut, mais conservant sa pureté. Et que non seulement ils instruisent le peuple en bonne doctrine, mais aussi en exemple de vie. Bref qu'ils président comme de bons pasteurs sur les brebis. D'autre part, que le peuple les reçoive pour messagers et apôtres de Dieu, leur rendant l'honneur que Notre Seigneur leur attribue, et leur donnant à vivre. »¹¹²

7. Responsable : Les pasteurs reçoivent pour leur ambassade autorité de Dieu et puissance pour accomplir leur office. Christ annonce qu'il se fait représenter par ses ambassadeurs, qu'il parle par eux et leur confie la dispensation de ses grâces. A cette immense autorité correspond une redoutable responsabilité. Ce n'est pas sans frémir qu'on lit les lignes que Calvin consacre à ce sujet. Le Seigneur donne aux pasteurs ordre d'édifier sa maison en paissant les brebis et de subvertir le règne de Satan en exterminant les loups. Si, malgré la possibilité d'accomplir leur mission, ils ne réalisent pas leur charge, ils paieront leur trahison.

« Dieu annonce à tous ceux qu'il met pour faire le guet en l'Église, que si quelqu'un pérît en son ignorance par leur négligence, il en requerra le sang de leurs mains (Ézéchiel 3:17-19). Semblablement ce que dit saint Paul les concerne tous : à savoir qu'ils sont maudits s'ils

109. IV-IX-5.

110. IV-VIII-2.

111. IV-I-10.

112. II-VIII-46.

ne prèchent l'Évangile, vu que la dispensation leur en est confiée... »¹¹³

Parlant du ministère des prêtres et évêques du temps de saint Grégoire, Calvin écrit :

« Il (saint Grégoire) dit en quelque passage, qu'un prêtre est coupable de mort si on n'entend point de son de lui, parce qu'il provoque la colère de Dieu contre soi, s'il ne se fait ouïr en la prédication. Et en un autre passage, il dit : Quand saint Paul proteste qu'il est pur du sang de tous (Ac 20:26), par cette parole nous tous qui sommes nommés prêtres, sommes ajournés (= cités devant le tribunal) et convaincus et déclarés coupables, d'autant qu'outre nos propres maux, nous sommes coupables de la mort des autres ; car nous en tuons autant qu'il en meurt journallement, cependant que nous nous reposons et nous taisons. »¹¹⁴

Voilà la pureté que doit rechercher l'ambassadeur : pur du sang de tous. Cette conception de Calvin devrait être enseignée dans toutes les Facultés de Théologie. Là réside l'authentique noblesse du ministère. Est noble celui qui, en recevant l'autorité, accepte la responsabilité et ne se réfugie pas derrière un vif *nicht schuldig*. Le ministre est vraiment responsable des fidèles qui sont du troupeau confié à ses soins. Ce paragraphe finit de camper le ministère dans sa vraie grandeur et misère, puissance et faiblesse. Une telle conception grave, austère et exaltante pousse l'ambassadeur à ne se laisser distraire par rien de sa mission. Combien grave serait une distraction. Dans un tel ministère, on ne s'engage pas à la légère, on ne doute pas de son ambassade, on ne perd pas un temps précieux – pendant lequel des frères ignorants peuvent mourir – à chercher ce qui le fonde, ce qui justifie cette autorité. Combien la vision Réformée originelle est éloignée de la débilitante conception présidentielle, morale ou sociologique ! Le ministère pastoral n'est pas une fonction d'arrière, mais de première ligne pour qui la considère en son ampleur à l'exemple de Calvin.

E) LA DICHOTOMIE PASTORALE

J'entends par ce mot peu heureux, la distinction à établir entre les deux aspects de l'ambassadeur : sa personne et sa fonction.

Nous abordons un des centres nerveux de cette étude. Cette notion – dichotomie – est la plaque tournante de toute la concep-

113. IV-VIII-6. Ez 3:17-19 : « Fils d'homme, je t'établis comme sentinelle sur la maison d'Israël. Tu écouteras la parole qui sort de ma bouche et tu les avertiras de ma part (17). Quand je dirai au méchant : Oui, tu mourras ! si tu ne l'auras pas, si tu ne parles pas pour avertir le méchant de se détourner de sa mauvaise voie et pour lui sauver la vie, ce méchant mourra dans son injustice, mais je te réclamerai son sang. (18) Mais si toi, tu avertis le méchant, et qu'il ne se détourne pas de sa méchanceté et de sa mauvaise voie, il mourra dans son injustice, et toi, tu sauveras ta vie. (19) »

114. IV-IV-3. Ac 20:26 : « C'est pourquoi je l'atteste aujourd'hui : je suis pur du sang de vous tous. »

tion pastorale de Calvin. Au cours de cette étude, nous nous sommes trouvés en présence de paradoxes : puissance du ministère et faiblesse du pasteur, dignité de l'ambassade et indignité du ministre, nécessité vitale du ministère pour l'Église et insignifiance de l'ambassadeur, etc. Tout au long de l'exposé, j'ai tenté d'expliquer les antinomies en recourant à la distinction fonction-personne. Il me revient maintenant de montrer que cette distinction n'est pas le fruit de ma réflexion ou de mon désir d'éliminer les antinomies, mais procède de la pensée théologique du Réformateur. Dans le paragraphe où Calvin se propose d'étudier le combat de son temps touchant l'efficacité du ministère, on lit :

« *Davantage, il apparaît par d'autres passages, qu'il ne laisse rien qui soit aux ministres, quand ils seront regardés en eux-mêmes : Celui qui plante n'est rien, dit-il, et celui qui arrose n'est rien ; mais Dieu qui donne l'accroissement fait tout (1 Co 3:7). J'ai travaillé plus que tous les autres, non pas moi, mais la grâce de Dieu qui m'assistait (1 Co 15:10).* Il est requis de noter diligemment et de retenir ces sentences, auxquelles Dieu, s'attribuant l'illumination de nos esprits et le renouvellement de nos cœurs, déclare que celui qui se vante d'y avoir quelque part ou portion est sacrilège.

Dans ce premier texte, la dichotomie se manifeste : d'une part « rien qui soit aux ministres, quand ils seront regardés en eux-mêmes », d'autre part « la grâce de Dieu m'assistait ... Dieu s'attribue l'illumination de nos esprits. » La conclusion du passage est remarquable : transférer à l'homme une part de la fonction qui appartient à Dieu est sacrilège. Le texte suivant est encore plus évident :

« ... tout ce qui est attribué par l'Écriture de dignité ou d'autorité ... aux Apôtres et à leurs successeurs, n'est point attribué à leurs personnes, mais au ministère et office auxquels ils sont constitués. »¹¹⁵

Voilà le problème posé avec netteté. La dichotomie est tellement présente à la pensée du Réformateur qu'il affirme que le ministre n'a pas à être écouté tant qu'il n'a pas perçu son rôle :

« Dieu aussi ne les met pas devant le peuple pour commander qu'on leur donne audience, jusqu'à ce qu'il leur eût baillé leur charge et comme leur rôle de ce qu'il devaient dire. »¹¹⁶

Ce terme juridique « rôle » – écrit officiel – indique nettement que l'audience du pasteur repose sur sa fonction et non sur sa personne. Considérons d'autres passages qui fondent cette distinction.

« Christ ... atteste qu'il n'y avait en la prédication évangélique rien des Apôtres, sinon le ministère ; que c'était lui qui, par leurs bouches

115. IV-1-6. 1 Co 3:7 : « Ainsi, ce n'est pas celui qui plante qui est quelque chose, ni celui qui arrose, mais Dieu qui fait croître. » 1 Co 15:10 : « Par la grâce de Dieu je suis ce que je suis, et sa grâce envers moi n'a pas été vaine ; loin de là, j'ai travaillé plus qu'eux tous ; non pas moi toutefois, mais la grâce de Dieu qui est avec moi. »

116. IV-VIII-2.

117. IV-VIII-2.

comme par instruments, parlait et promettait tout ... Or cette attestation a été donnée pour tous les temps et demeure encore ferme... »¹¹⁸

La distinction est très nette ici : « rien des Apôtres, sinon le ministère ». Ce texte montre aussi que la fonction d'ambassade est essentiellement représentative : « lui (le Seigneur) qui par leurs bouches comme instruments, parlait... »

« ... afin que nous sachions qu'un trésor inestimable nous est présenté dans des pots de terre (2 Co 4:7). Dieu ... veut être reconnu présent en ce qu'il a institué ... Ceux qui estiment que l'autorité de la parole est anéantie par le mépris et basse condition des ministres qui l'annoncent découvrent leur ingratitudo, vu que Dieu ... digne bien consacrer leurs bouches ... afin que sa voix y résonne. »¹¹⁹

« ... quand un homme de basse condition et de nulle autorité quant à sa personne, parle au nom de Dieu, nous déclarons ... l'honneur que nous portons à Dieu, si nous ne faisons nulle difficulté de nous rendre dociles à son ministre, bien qu'en sa personne il n'ait aucune excellence par-dessus nous... »¹²⁰

Ces quelques textes suffisent à montrer que la distinction est posée par Calvin. Pour prouver que cette distinction constitue une ligne générale de sa conception des ministères, je citerai deux passages de l'étude consacrée à l'autorité des magistrats (ceux qui, dans la cité, ont autorité) :

« Le premier office des sujets envers leurs supérieurs est d'avoir en grande et haute estime *leur état*, le reconnaissant comme une charge baillée de Dieu ... Je ne dispute pas des personnes comme si un masque de dignité devait couvrir toute folie, sottise, ou cruauté ... je dis seulement que *l'état de supériorité* est de sa nature digne d'honneur et révérence... »¹²¹

La fonction d'autorité instituée de Dieu doit être objet de respect, d'obéissance. Il n'est licite de s'y opposer que quand la personne modifie l'essence de la fonction. Voici un deuxième texte qui met encore mieux en évidence cette dichotomie :

« Nous devons tous à nos supérieurs, tant qu'ils dominent sur nous ... révérence ... quels qu'ils soient. Ce que je répète plusieurs fois, afin que nous apprenions de ne point éplucher quelles sont les personnes auxquelles nous avons à obéir, mais que nous contentions de connaître que par la volonté du Seigneur, ils sont constitués en un état auquel il a donné une majesté inviolable. »

Cette distinction entre la personne et la fonction est essentielle. L'hésitation des Églises Réformées à reconnaître aux ministres la plénitude de la fonction apostolique procède de l'oubli ou de l'ignorance de cette dichotomie. Calvin accorde sans hésitation

118. IV-XI-1.

119. IV-I-5. 2 Co 4:7 : « Nous portons ce trésor dans des vases de terre, afin que cette puissance supérieure soit attribuée à Dieu, et non pas à nous. »

120. IV-III-1.

121. IV-XX-22.

cette autorité immense et cette redoutable puissance aux ambassadeurs, car il ne les attribue pas à la personne, mais à la fonction. Si on refuse cette dichotomie, il n'y a d'assise à l'autorité du ministère que dans celle du ministre.

Chez Calvin, la personne du pasteur n'est pas d'une autre nature que celle des fidèles. Il n'y a pas dans l'humanité un groupe d'hommes privilégiés qui n'auraient pas subi tous les effets de la Chute. Les pasteurs sont de la même nature que les fidèles, victimes de la même révolte et vivant du même salut. La seule différence réside dans la fonction. Cette fonction n'est pas un fruit merveilleux de l'excellence humaine, mais un don de Dieu, un instrument dont il use pour poursuivre son œuvre parmi les hommes.

CONCLUSION

Suivant la pensée du Réformateur, les Églises Réformées devraient :

1. enseigner avec force que l'Église et les ministères sont de droit divin et non de droit positif ;

2. enseigner que l'ambassade de la réconciliation représente le sacerdoce du Christ et que les ambassadeurs en administrant la Parole, les sacrements et les clefs accomplissent l'ordre du Maître qui se fait représenter par eux, parle par eux et dispense par eux ses grâces ;

3. enseigner que l'autorité n'appartient pas à la personne, mais à la fonction et donc que l'audience, l'obéissance et le respect ne sont pas dus à la personne mais à la fonction, instituée par Dieu. Ainsi tout retournera à Dieu, auteur de la fonction qui la rend efficace par son Esprit ;

4. enseigner au peuple de l'Église et particulièrement aux candidats à l'ordination que les ambassadeurs, administrateurs de la Parole, des sacrements et des clefs, auront à répondre de leur gestion. Ils répondront par leur sang.

UNE NOUVELLE BROCHURE DES ÉDITIONS KERYGMA

« *A propos de l'homosexualité* »

par W. Edgar, C. Rouvière, R. Barilier

33, av. Jules-Ferry - 13100 AIX-EN-PROVENCE - CCP : 2820 74 S Marseille. 25 F franco

Depuis les années 60, la permissivité grandissante des mœurs sexuelles a favorisé le développement de la libération sexuelle.

Que doit penser le chrétien ? La Bible a-t-elle un message clair à ce sujet ? Ce message peut-il s'appliquer aujourd'hui ? En particulier, l'homosexualité constitue-t-elle une option parmi d'autres façons de vivre sa sexualité, dès lors que le vis-à-vis est respecté et aimé ?

Les auteurs de cette brochure abordent de face ces questions-tabous dans certains milieux. Ils analysent l'homosexualité sous différents angles : historique et social, biblique, éthique et pastoral. Ils posent aussi les problèmes d'accueil dans l'Église, mettant bien en évidence la grâce de Dieu qui accorde sa guérison à ceux qui la recherchent.

A la fin de la brochure, on trouvera le texte « L'homosexualité : Éléments de réflexion » publié par la Fédération Protestante de France (Document / BIP, n° 1338, 8 juin 1994) et les commentaires suivants qu'en ont fait les éditions Kerygma :

1. Il convient de saluer la tentative faite par la Fédération Protestante de France (F.P.F.) pour stimuler une réflexion nécessaire sur un sujet difficile. Le courage du texte publié, les éléments bibliques présentés, la primauté reconnue à la relation homme/femme instaurée à la création constituent une contribution importante à tout dialogue sur l'homosexualité.

2. Néanmoins, la force de ces qualités se trouve atténuée de deux façons :

i) l'enseignement des textes bibliques évoqués est amoindri par la suggestion que le contexte culturel de ceux-ci explique et édulcore, le principe qu'ils énoncent. Ceci est particulièrement marqué à propos du passage de Romains 1.18ss.

ii) dans la deuxième moitié du texte de la F.P.F., l'homosexualité est présentée comme un phénomène – qualifié seulement, dans le dernier paragraphe, de « marginal et 'étrange' en regard du comportement majoritaire » – dont la gravité semble douteuse puisqu'« il n'y a pas de raison a priori de suspecter les relations homosexuelles de dérives perverses plus importantes que celles liées à l'hétéosexualité ». Comment les déformations de

ce qui est bon et saint peuvent-elles être mises en parallèle avec ce qui est, en soi, mauvais, non-conforme à la volonté de Dieu ?

3. Le texte comporte deux grandes parties sans grand lien entre elles. Sa brève introduction marque, certes, le souci de parler à « la lumière de l'Évangile », mais le rappel biblique qui est fait, ensuite, ne débouche pas, en seconde partie, sur une application pour notre temps. Ainsi, les questions que les chrétiens se posent, aujourd'hui, à propos de l'homosexualité, ne reçoivent pas de réponses claires.

4. La deuxième partie est d'une lecture difficile, son mode d'expression étant éloigné de celui des membres des Églises ; il est à craindre qu'elle n'apporte qu'une bien faible lumière dans le débat et fort peu d'aide en matière de comportement.

5. Globalement, le texte de la F.P.F. dissimule mal un embarras théologique et pratique et, de ce fait, manque des qualités pastorales pourtant si utiles dès lors qu'on est confronté, à titre personnel ou dans le cadre de l'Église, au problème de l'homosexualité.

LA VIE SPIRITUELLE DU PASTEUR

Olivier FAVRE *

INTRODUCTION

1. DÉFINITION

Que se cache-t-il derrière un titre aussi vaste ? Pour les êtres spirituellement régénérés que sont les chrétiens, il est possible d'affirmer que tout acte est spirituel. Ainsi il n'est pas moins spirituel de se nourrir, de dormir que de prier ou de prêcher pour autant que ces actes sont accomplis dans une attitude de dépendance et de révérence envers Dieu.

Vu sous cet angle, l'ensemble de la vie du pasteur se trouve couverte par notre titre. Cependant, cet article ne traitera pas de la vie pastorale dans son ensemble, mais plus limitativement du ministère caché du pasteur, qu'il vaudrait peut-être mieux appeler « l'exercice spirituel ».

Ce temps que le pasteur passe dans la communion avec Dieu, dans le secret de son bureau, de sa chambre, est-il vraiment nécessaire ? Si oui, pourquoi ? S'il est vraiment vital, en quoi consiste-t-il ?

Le reproche, souvent entendu à l'endroit des théologiens calvinistes, selon lequel les doctrines de la souveraineté de Dieu et de l'élection poussent au fatalisme, au relâchement spirituel et à la passivité, est-il justifié ? D'emblée, il est possible d'affirmer que cette accusation se fonde sur une caricature de ces doctrines bibliques qui nous sont chères. En fait, loin de pousser au relâchement

* Olivier Favre est pasteur de l'Église Baptiste de Lausanne. Cet article reproduit la conférence qu'il a donnée à la Pastorale de Dijon, 1994.

spirituel et moral, celles-ci sont vitales pour une saine compréhension de ce qu'est l'exercice spirituel. Elles sont primordiales pour le développement d'une vraie spiritualité chrétienne, d'une spiritualité centrée sur Dieu et non sur l'homme.

Nous aimerions exposer combien il est important, pour le pasteur comme pour tout croyant, de passer du temps, seul, dans la communion avec Dieu, de sonder son cœur devant lui et de mettre tout en œuvre, dans son ministère, pour devenir des hommes entraînés, exercés, disciplinés dans le développement d'une vie de sainteté et de dépendance vis-à-vis de Dieu.

La responsabilité pastorale consiste à développer une piété, tout d'abord, réelle afin d'éviter l'orthodoxie morte, et aussi fermement attachée aux doctrines bibliques, afin de ne pas sombrer dans le piétisme, le sentimentalisme et le subjectivisme ambiant.

C'est en découvrant avec quelle facilité nous tombons dans le piège de délaisser le temps passé avec Dieu au profit de toutes sortes d'autres activités – louables en elles-mêmes, mais moins essentielles que ces moments de communion secrète avec l'Éternel –, que j'ai été amené à réfléchir sur un tel sujet. En étudiant le texte biblique et quelques ouvrages de pasteurs expérimentés (mentionnés en bibliographie), des questions ont surgi : qu'est-ce que Dieu attend d'un pasteur ? quel est, devant lui et devant son Église, la responsabilité pastorale première ? Rapidement, il est apparu que, dans ce domaine, le problème majeur était moins lié à un manque de connaissances intellectuelles qu'à un manque de mise en pratique de ces connaissances. Qui n'a pas fait l'expérience que, dans des circonstances particulières, Dieu a eu la puissance de lui faire accomplir, en peu de temps, ce qui lui aurait ordinairement pris de nombreuses heures ? Néanmoins, il nous arrive encore de sacrifier le moment de communion avec Dieu par crainte de manquer de temps.

La difficulté est de se soumettre à l'enseignement biblique sur le pasteur et de lui obéir. Elle a, semble-t-il, deux causes majeures : le manque de foi en Dieu et la crainte du qu'en dira-t-on des hommes, des membres de nos Églises, de la société. En définitive, à qui faut-il chercher à plaire si l'on veut vraiment servir le Dieu très saint ?

2. FAÇON DE PROCÉDER

Si vous espérez trouver, dans cet article, des techniques de spiritualité rapide qui réussissent à tout coup, vous avez meilleur temps d'interrompre votre lecture. En effet, nous essaierons d'éviter le piège des recettes stéréotypées aux résultats immédiats, si souvent vantées aujourd'hui. Notre démarche a pour origine le

vocabulaire biblique lui-même qui décrit la vie chrétienne, et plus spécialement la vie spirituelle du pasteur en des termes qui sous-entendent l'exercice répété, l'entraînement, la lutte, le combat, et non la progression « magique » par sauts de kangourous.

Nous allons essayer de répondre aux questions suivantes :

- Pourquoi l'exercice spirituel est-il nécessaire ?
- En quoi consiste l'exercice spirituel ?
- Comme développer, en pratique, l'exercice spirituel ?

I. POURQUOI L'EXERCICE SPIRITUEL EST-IL NÉCESSAIRE ?

Nous ressemblons souvent à ces enfants qui demandent chaque fois qu'ils montent en voiture : « Pourquoi faut-il attacher une ceinture de sécurité ? » Il est probable que, seule, l'expérience douloureuse du freinage brusque, suivi de « l'accordade » violente et désagréable avec le pare-brise, les conduira à ne plus la poser. Afin de ne pas avoir à l'apprendre d'une manière pénible, comprenons que l'exercice spirituel est nécessaire à cause de la réalité dans laquelle nous vivons.

1. LA NATURE DE LA VIE CHRÉTIENNE

La Parole indique, à de nombreuses reprises, que la réalité visible n'est pas la mesure de toutes choses.

« ... nous regardons, non point aux choses visibles, mais à celles qui sont invisibles ; car les choses visibles sont momentanées, et les invisibles sont éternelles. » (2 Co 4:18).

L'Écriture affirme qu'il existe une réalité spirituelle de loin plus importante que ce qui est perçu par le regard humain. C'est en fonction de cette réalité invisible, qui échappe par moment à certains de nos sens humains, que tout homme, et plus spécialement le chrétien, doit vivre. C'est ainsi que l'apôtre Paul peut parler de la vie chrétienne comme d'une lutte entre deux armées.

« Au reste, fortifiez-vous dans le Seigneur, et par sa force souveraine, revêtez-vous de toutes les armes de Dieu, afin de pouvoir tenir ferme contre les manœuvres du diable. Car nous n'avons pas à lutter contre la chair et le sang, mais contre les principautés, contre les pouvoirs, contre les dominateurs des ténèbres d'ici-bas, contre les esprits du mal dans les lieux célestes. » (Ep 6:10-12).

L'une de ces armées est constituée des saints et des chrétiens. Elle a pour chef et pour capitaine le Seigneur tout-puissant.

L'autre est celle de l'ennemi de nos âmes, du diable. Elle est décrite de façon détaillée dans les versets 11 et 12. Son chef, le diable, n'agit pas avec droiture, mais par des manœuvres, par ruse, à force de « coups tordus ». Il est fourbe et aucune confiance ne peut lui être faite, comme on va le voir tout au long de l'Écriture. Selon le v. 12, il est assisté d'une armée puissante, dont les soldats sont affublés de titres glorieux qui révèlent leur importance. De surcroît, le texte précise qu'il s'agit d'êtres spirituels (esprits), qui se meuvent dans une sphère qui échappe à notre contrôle humain (lieux célestes).

Devenir chrétien est loin d'être une décision anodine. C'est entrer dans l'armée du grand roi et donc dans un combat spirituel bien réel. Toutefois, l'issue du combat n'est pas douteuse. N'attribuons pas au diable une gloire qui ne lui revient pas, car aucun être ne peut tenir tête au Seigneur de gloire. Le diable est un ennemis vaincu et sa résistance n'est que temporaire et limitée, tout comme il arrive qu'à la fin d'un conflit, des poches de résistance se manifestent sur un champ de bataille, alors que la victoire finale est déjà acquise. Aucun doute à ce sujet, notre Seigneur a la toute-puissance. A la croix, il a triomphé de l'armée ennemie, laquelle est pourtant bien réelle (Col 2:15).

L'exercice spirituel est nécessaire parce que la vie chrétienne est une lutte contre des ennemis spirituels en action dans une sphère qui nous échappe. La vie chrétienne vue sous cet angle nous fait prendre conscience de l'insuffisance de nos capacités, même les meilleures, si la force divine ne nous fait pas triompher. La ruse du diable consiste à nous faire croire que notre lutte est purement humaine et qu'il est possible de gagner par nos propres forces.

2. LA NATURE DU MINISTÈRE

En quoi consiste le ministère pastoral ? Cette question recevrait sans doute, dans votre Église, toutes sortes de réponses qui iraient du petit travail tranquille qui n'occupe le pasteur que le dimanche matin jusqu'à la vision du pasteur-homme-à-tout-faire. Qu'en est-il vraiment ?

La Bible atteste, à de nombreuses reprises, qu'on ne s'engage pas dans le ministère à la légère, ou comme on devient plombier ou boulanger. On devient pasteur à la suite d'un appel de Dieu.

« Prenez donc garde à vous-mêmes et à tout le troupeau au sein duquel *le Saint-Esprit vous a établis* évêques, pour faire paître l'Église de Dieu qu'il s'est acquise par son propre sang. » (Ac 20:28).

Sans nous arrêter sur la question de la vocation, remarquons, au passage, que ce n'est pas l'apôtre qui établit les anciens

d'Ephèse dans leur charge, mais bien l'Esprit de Dieu. On ne s'engage pas dans le ministère simplement sous la pression familiale ou parce que son père est pasteur, ou suite à une formation théologique, ni même parce qu'un jour on en a eu envie, mais parce que Dieu a mis en nous un feu qui ne s'éteint pas. Le pastorat est une vocation qui, bien que reconnue par l'Église, vient de Dieu qui nous y constraint à tel point que l'on est incapable de faire quoi que ce soit d'autre, tant cet appel est fort. Plusieurs exemples bibliques montrent qu'un tel appel suscite souvent moins un enthousiasme débordant qu'une certaine résistance humaine. Pensons à Moïse, Jérémie, Paul.

Les textes écrits par des pasteurs expérimentés exhortent à sonder ses mobiles avant d'accepter d'exercer le ministère. Ils donnent même l'impression de vouloir décourager de s'engager dans le ministère. Spurgeon, par exemple, disait à ses jeunes étudiants en théologie : « Si vous pensez que vous feriez un bon plombier, un bon boulanger ... eh bien, faites-le plutôt que d'entrer dans le ministère ! » Une telle attitude ne se trouve-t-elle pas aussi chez notre Seigneur lorsqu'il dit à ses disciples en Jean 6:67 : « Et vous ne voulez-vous pas aussi vous en aller ? » Et Pierre de répondre, attestant qu'ils sont en quelque sorte contraints par Dieu lui-même de suivre le Seigneur à cause de la révélation qu'ils ont reçue de lui :

« Seigneur, à qui irions-nous ? Tu as les paroles de la vie éternelle. Et nous avons cru, et nous avons connu que c'est toi le Christ, le Saint de Dieu. » (Jn 6:68-69).

L'apôtre Jacques, lui aussi, n'hésite pas à décourager certains chrétiens désireux de s'ériger en enseignants, en précisant :

« Ne soyez pas nombreux à vouloir être docteurs, mes frères, car vous savez que nous subirons un jugement plus sévère. » (Jc 3:1).

Si la parole de Dieu et des serviteurs de Dieu expérimentés parlent ainsi du ministère pastoral, c'est parce que celui-ci est dangereux et ne laisse aucune place à l'amateurisme. Selon l'apôtre Paul, le ministre attaque la forteresse de l'ennemi de nos âmes avec des armes puissantes.

« Si nous marchons dans la chair, nous ne combattons pas selon la chair. Car les armes avec lesquelles nous combattions ne sont pas charnelles, mais elles sont puissantes devant Dieu, pour renverser des forteresses. Nous renversons les raisonnements et toute hauteur qui s'élève contre la connaissance de Dieu, et nous amenons toute pensée captive à l'obéissance au Christ. » (2 Co 10:3-5).

Le pasteur, plus encore que le simple fidèle, est engagé dans un réel combat spirituel qui nécessite un véritable appel de Dieu. On est pasteur « par la volonté de Dieu ». L'exercice spirituel est donc nécessaire pour le pasteur, car il est, plus encore qu'un simple fidèle, exposé aux coups donnés par l'armée spirituelle de

l'ennemi. Cette armée forte qui, bien que vaincue par le Seigneur de gloire, essaye encore de faire trébucher les lignes adverses.

Mais ce n'est pas tout. En 1 Corinthiens 3:9, Paul décrit le ministère pastoral sous deux autres aspects : « Car nous sommes ouvriers avec Dieu. Vous êtes le champ de Dieu, l'édifice de Dieu. » C'est un service avec Dieu *dans* le champ ou dans l'édifice de Dieu. Autrement dit, un travail au côté de Dieu, à son service, au sein de son Église.

a) *Au service avec Dieu*

L'expression qui est rare, « serviteur avec Dieu » (v. 9), s'apparente à une autre, beaucoup plus fréquente : « serviteur de Dieu » (ou esclave de Dieu). A elles seules, elles suffisent à remplacer le serviteur de Dieu (celui qui plante, selon le contexte) en face de ses responsabilités.

– S'il est un serviteur avec Dieu, c'est la Parole de Dieu qui doit se trouver sur ses lèvres et non les discours à la mode, Parole prêchée fidèlement et non assaisonnée de « sauce mondaine ».

– S'il est serviteur avec Dieu, sa façon de diriger « son troupeau », le soin constant qu'il en a, ses soucis, son comportement, ses pensées et ses paroles doivent être « selon Dieu », comme le rappelle d'ailleurs l'apôtre Pierre : « Faites paître le troupeau de Dieu qui est avec vous, non par contrainte, mais volontairement *selon Dieu* ; ni pour un gain sordide, mais de bon cœur. » (1 P 5:2).

D'où l'importance de se référer constamment à Dieu afin de se conformer à ses exigences.

– S'il est serviteur avec Dieu, son service est de nature spirituelle, car Dieu est Esprit. Nous touchons, ici, à une vérité essentielle. Ayez-la en tête si vous réfléchissez à votre vocation, si vous évaluez les fruits de votre travail. Le ministère pastoral est un service spirituel qui ne se mesure pas toujours de façon concrète et visible. (Une telle affirmation ne justifie pas le refus de toute remise en question si le ministère reste sans fruits ; il ne convient pas non plus de confondre « fruits spirituels » et « croissance numérique », comme on le fait si facilement aujourd'hui).

Par ces quelques remarques, on voit que le travail du pasteur n'est pas uniquement un ministère « public », s'exerçant devant un auditoire. Cette partie du travail, tout en étant essentielle, n'en constitue qu'une infime partie, car le ministère pastoral est spirituel et, de ce fait, implique un exercice spirituel qui ne peut se pratiquer que dans le secret et la tranquillité.

Cet aspect du ministère est probablement l'un des plus difficiles à mettre en pratique, car il ne produit pas de résultats

mesurables directs et concrets. Pour connaître son aptitude à l'accepter et à le développer, il suffit de réfléchir à la réaction que produit sur soi la question suivante : « Qu'as-tu fait aujourd'hui, qu'avez-vous fait aujourd'hui ? » Question courante et fréquente. Votre femme, vos enfants, vos paroissiens, vos anciens vous l'ont adressée ; quelle est votre réponse ? Si elle est imprégnée de gêne et de malaise en mentionnant les activités spirituelles comme la prière, l'examen de votre vie à la lumière de la Parole, l'étude de l'Écriture Sainte dans votre bureau, cela indique que vous n'avez pas encore compris et accepté l'ensemble du ministère auquel vous êtes appelés, car le ministère pastoral est un service avec et devant l'Éternel qui est Esprit.

Il n'y a rien de spirituel à se promener aux quatre coins de la ville ou du pays avec un agenda chargé, si on n'a pas encore compris que le ministère est un travail spirituel qui implique des exercices spirituels. Qu'à l'exemple de l'apôtre Paul résumant son ministère devant les anciens d'Ephèse, nous puissions dire : « J'ai servi le Seigneur en toute humilité » (Ac 20:19) et non les hommes.

b) *Dans le champ de Dieu* (au sein d'un peuple, son peuple)

L'apôtre Paul enseigne que celui qui est appelé au ministère ne s'appartient plus à lui-même. Il appartient à Christ qui le donne à son Église pour le bien de celle-ci.

« C'est lui qui a donné les uns comme apôtres, les autres comme prophètes, les autres comme évangélisateurs, les autres comme pasteurs et docteurs, pour le perfectionnement des saints. Cela en vue de l'œuvre du service et de l'édification du corps de Christ, jusqu'à ce que nous soyons tous parvenus à l'unité de la foi et de la connaissance du Fils de Dieu, à l'état d'homme fait, à la mesure de la stature parfaite du Christ. » (Ep 4:11).

Dans le climat actuel, il faut oser réaffirmer le sérieux du ministère pastoral, sans pour autant tomber dans l'erreur catholique d'un changement de nature intervenant lors de l'ordination. Le pasteur n'est pas une profession comme les autres, un travail de trente-cinq ou quarante heures par semaine, qui peut facilement s'accommoder d'un manque de rigueur et de consécration. Non, il est lié à un appel par lequel Dieu prend un homme à son service et l'envoie dans son Église afin de la faire marcher dans la sainteté et progresser vers la perfection. Comment cela serait-il possible si le pasteur lui-même ne vit pas une vie de sainteté ?

Le pasteur agit au sein du peuple de Dieu. Il ne s'en distingue pas par son essence, mais par sa fonction. A cette fonction est attachée la responsabilité de :

- veiller sur les âmes du troupeau en vue d'une reddition de comptes (Hb 13:17) ;
- faire paître le troupeau de Dieu de bon cœur (1 P 5:2) ;
- rendre témoignage à la bonne nouvelle de la grâce de Dieu en annonçant tout le dessein de Dieu (Ac 20:24,27).

Le pasteur n'est pas un chef qui tyrannise, qui recherche les acclamations de ses adeptes, mais un berger qui travaille à la suite du bon berger de la parabole. Sa responsabilité est de veiller à ce que chaque brebis reçoive une nourriture spirituelle adaptée. Il est légitime de se réjouir lorsque l'assistance au culte augmente, en constatant que de nouvelles personnes sont intéressées par la Parole de Dieu, mais cette joie gardera une juste mesure pour ne s'exprimer pleinement qu'au moment où le cœur même de Dieu est réjoui, c'est-à-dire quand il y a des fruits spirituels, des naissances nouvelles, une croissance dans la sainteté de la part de ceux qui ont fait profession de foi. Car « il y aura plus de joie dans le ciel pour un seul pécheur qui se repente, que pour 99 justes qui n'ont pas besoin de repentance. » (Lc 15:7).

La tâche qui attend le pasteur est d'une grande ampleur : 1) il travaille en vue de naissances spirituelles qu'il ne peut pas produire, car seul l'Esprit de Dieu peut faire naître à la vie nouvelle ; 2) Dieu l'a donné à son Église afin de conduire chacun de ses membres vers une sainteté active et concrète qu'il ne peut pas produire. Ici encore, c'est de Dieu qu'il attend toutes choses.

L'exercice spirituel est indispensable car nous espérons des fruits que la prédication la plus extraordinaire est incapable de produire sans une intervention de Dieu. Pour voir des fruits concrets dans la vie de nos auditeurs, il ne suffit pas de leur enseigner comment les produire, il faut les leur montrer dans nos vies. C'est à cela également que l'exercice spirituel est nécessaire, comme y exhorte le grand puritain Richard Baxter quand il dit : « Veillez à ne pas être vous-mêmes affamés alors que vous préparez de la nourriture pour les autres. »¹ Nous mesurons tout le drame qui se cache derrière cet enseignement si nous transformons l'expression courante « cordonnier mal chaussé » en « pasteur mal sanctifié ».

Oui, le ministère pastoral dépasse de loin la capacité humaine ; si on le comprend, on ne peut que joindre sa voix à celle de l'apôtre et dire : « Qui est suffisant pour ces choses ? » (2 Co 2:14-16). Ce cri est, en quelque sorte, le début de l'exercice spirituel. Il signifie que pour avoir un ministère fructueux au sein du peuple de Dieu, on attend tout du Seigneur.

1. Richard Baxter, *The Reformed Pastor*, Banner of Truth Trust, Edinburgh (1656) 1983, p. 53.

3. LA NATURE DU MINISTRE

Qu'est-ce qu'un pasteur ? C'est un homme, auparavant enfermé dans l'esclavage du péché, atteint par la Chute dans tous les aspects de son humanité, qui a été régénéré et transporté dans le royaume du fils bien-aimé de Dieu, par la seule grâce de ce Dieu Tout-puissant. Par l'œuvre du Christ, il a été libéré de cet esclavage pour naître à la vie nouvelle.

Le pasteur est d'abord un chrétien, et c'est en tant que tel qu'il doit penser à lui-même. Il ne sera jamais sauvé en vertu de son titre ecclésiastique, de son diplôme universitaire, mais uniquement grâce à l'œuvre rédemptrice du Christ en croix. Il est donc de sa responsabilité de veiller sur sa propre âme comme sur la pru-nelle de son œil, afin que son assurance soit placée au bon endroit. Comme le rappelle Baxter : « Croyez-le, frères, Dieu ne sauvera jamais un homme parce qu'il est pasteur, ni parce qu'il est un pré-dicateur talentueux ; mais parce qu'il est un homme justifié, sanctifié et conséquent dans sa fidélité à l'œuvre de son maître. »²

Tel est le dessein mystérieux de Dieu. Il lui a plu de déposer le trésor du message du salut dans les vases de terre que nous sommes (2 Co 4:7). Et quoi qu'en pensent peut-être vos fidèles, le pasteur a aussi une âme, il doit en prendre soin avec vigilance et l'exercice de son ministère ne l'y aide pas forcément. En effet, étant plongé à longueur de journée dans les soucis de la vie de l'Église, dans des réflexions sur des sujets spirituels, il est facile de prendre ces activités pour des exercices spirituels et d'y noyer son âme plutôt que de la nourrir. L'âme du pasteur a d'abord besoin de prière personnelle, de lecture et de méditation biblique adaptées à ses propres besoins, de vigilance sur sa propre vie, car il est aussi un pécheur sauvé par grâce. S'il n'y veille pas, il aura beau avoir le titre de pasteur, sa communion avec le Seigneur s'atrophiera et son ministère tombera dans le formalisme, comme nous en avertit Charles Bridges :

« Si nous étudions la Bible davantage comme pasteurs que comme chrétiens, davantage pour trouver de la matière à instruction pour nos fidèles que de la nourriture pour nos âmes, nous négligeons de nous placer aux pieds du Maître divin ; notre communion avec lui est coupée et nous devenons de purs formalistes dans notre profession sacrée. »³

La façon dont vous prenez soin de votre âme manifeste combien celle de vos « brebis » vous est chère. Car de l'état dans lequel se trouve la vôtre dépend, dans une large mesure, la condition de celles de vos auditeurs, comme l'affirme Richard Baxter :

2. *Ibid.*, p. 54.

3. Charles Bridges, *The Christian Ministry*, Banner of Truth Trust, Edinburgh (1830), 1983, p. 163.

« Quand je permets à mon cœur de refroidir, ma prédication est froide ; ... et j'observe souvent, même dans les meilleurs de mes auditeurs, que quand je me suis refroidi dans ma prédication, ils se sont refroidis eux aussi... »⁴

L'exercice spirituel du pasteur est nécessaire, car il est d'abord un chrétien. Et comme tout chrétien, il a besoin que son âme soit sans cesse réchauffée par une communion étroite avec son Seigneur. Il est, lui aussi, sauvé par grâce, par la justice d'un autre, et s'il a été appelé au ministère, il n'en demeure pas moins un pécheur dont la responsabilité est de toujours mieux manifester le caractère de Dieu.

Bref résumé

L'exercice spirituel est nécessaire parce que le ministère pastoral est une tâche surhumaine. Elle nous dépasse, non seulement, par l'ampleur du combat à mener et la nature des fruits à attendre, mais aussi à cause de l'insuffisance de nos compétences et des limites de notre nature.

II. EN QUOI CONSISTE L'EXERCICE SPIRITUEL ?

(1 Tm 4:1-16)

L'exercice spirituel « secret » est inséparable d'une croissance dans la maturité spirituelle et dans la sainteté du comportement. Les limites de cet article nous forcent à les séparer pour n'aborder que l'aspect « caché » de cette pratique. Puisqu'il s'agit d'un tout, il nous paraît judicieux de mettre en parallèle l'expression du v. 8 « exerce-toi à la piété » avec ce que nous avons appelé jusqu'ici « l'exercice spirituel ».

Les éléments de cette exhortation de l'apôtre à son jeune collaborateur Timothée servira de plan général à cette deuxième partie.

1. « EXERCE-TOI » OU « L'EXERCICE »

Deux idées principales s'expriment dans ces termes : celle de discipline répétitive et celle de croissance progressive.

4. Baxter, *op. cit.*, p. 61.

a) *La discipline répétitive*

« Exerce-toi » est un impératif présent actif du verbe grec *gumnazô* qui se trouve à la racine du français « *gymnastique* ». Par ce mot, Paul souligne l'action d'habitude, d'entraînement, de familiarité avec le sujet en question, en l'occurrence la piété. Et l'usage du temps présent montre clairement qu'il pense à la répétition régulière d'un même acte. Paul intensifie encore, nous semble-t-il, cette idée de répétition en mettant en parallèle étroit l'exercice de la piété avec l'exercice corporel.

Quand Paul prie pour son collaborateur Timothée, quand il pense à sa croissance dans la piété, l'image du gymnaste, de l'athlète lui vient à l'esprit, image qu'il a prise en 2 Corinthiens 9:24-26, pour dire comment il tient son corps assujetti. Son idée est claire. C'est par l'entraînement, les restrictions, la discipline répétitive quotidienne que l'on parvient à mener une vie pieuse, tout comme l'athlète à la première marche du podium. La pensée de l'apôtre est facile à comprendre : Timothée, si tu veux progresser dans la piété, dans la vie spirituelle afin d'être un jour un homme mûr, commence dès maintenant et tu en verras les fruits plus tard.

Ces paroles de l'apôtre, tout en étant une exhortation à l'entraînement, sont aussi une mise en garde contre les « *anabolisants* évangéliques », contre ces techniques de progrès soi-disant fulgurants qui se rencontrent fréquemment aujourd'hui. Ces techniques sont séduisantes, car elles semblent produire des résultats encourageants très rapidement ; malheureusement, tout comme en sport, après un temps éphémère de gloire, elles laissent des personnalités complètement défaites et des personnes découragées en apprenant qu'on ne devient pas un chrétien mûr en l'espace d'un instant.

Ne nous leurrons pas. Quand l'Écriture parle de la vie chrétienne, et tout particulièrement du ministère pastoral, elle n'évoque pas un chemin bordé de roses sans épines. Au contraire, elle abonde en termes tels que combat, lutte, course, guerre, gymnastique. Considérons brièvement trois autres passages qui font allusion à l'idée de répétition vigilante en parlant de la piété du serviteur de Dieu.

« Mais la nourriture solide est pour les hommes faits, pour ceux qui, par l'usage, ont le sens exercé au discernement du bien et du mal. » (Hé 5:14)

Dans ce texte, on retrouve le verbe grec mentionné plus haut (exercer). Cette fois, il est au parfait, temps qui souligne la permanence dans le présent des effets d'une action passée. L'auteur décrit ceux qu'il appelle « *des hommes faits* », des

personnes arrivées au plein développement de leur vie chrétienne. Il les appelle des personnes qui ont été exercées au discernement du bien et du mal *par l'usage*. En d'autres termes, c'est à force de pratique et d'entraînement au discernement du bien et du mal, à force d'exercices répétés qu'elles ont obtenu une réelle maturité chrétienne.

Selon les critères établis dans les Pastorales (1 Tm 3 : Tt 1), les anciens, ceux qui ont des responsabilités au sein de l'Église, ne sont rien moins que « des hommes faits ». C'est pourquoi l'entraînement régulier à discerner ce qui vient de Dieu et ce qui vient du diable doit occuper une place importante dans leur vie personnelle et dans leur ministère. Une telle croissance n'en demeure pas moins une œuvre permanente de Dieu. Songez à la patience et à la fidélité du Seigneur. Jour après jour, il a tenu de tels hommes. Il leur a donné la discipline et la rigueur dont ils avaient besoin pour croître. Il les a illuminés de son Esprit pour qu'ils commencent à discerner ce qui est bien et mal et qu'ils croissent dans ce discernement. Cette croissance, lente mais sûre, est une démonstration grandiose de la puissance et de la fidélité de Dieu.

« Veille (epexele) sur toi-même et sur ton enseignement avec persévérance... » (1 Tm 4:16) « Prenez donc garde (prosexele) à vous-même et à tout le troupeau au sein duquel le Saint-Esprit vous a établis évêques pour faire paître l'Église de Dieu qu'il s'est acquise par son propre sang. » (Ac 20:28)

Ces deux versets s'adressent à des hommes qui occupent des fonctions à responsabilité dans l'Église. Ils comportent de nouveau des impératifs présents. Leur racine grecque *ekô* est identique et, bien que les prépositions soient différentes, elles soulignent toutes deux l'intensité du regard.

Ainsi Paul qui s'adresse une fois à Timothée et une fois aux anciens d'Ephèse, les avertit de leurs responsabilités. Dans les deux cas, la vigilance sur leurs propres personnes précède la surveillance de leur enseignement et celle de l'Église de Dieu. La vigilance personnelle fait partie intégrante du ministère pastoral.

Quelle exhortation pour nous, si nous avons tendance à faire de cet exercice régulier le parent pauvre de notre ministère ! Le pasteur, les responsables d'Église sont explicitement appelés à exercer un contrôle régulier sur eux-mêmes et sur le bien et le mal qui agissent en eux s'ils veulent progresser encore en maturité. Ce contrôle régulier peut être comparé à l'entraînement quasi quotidien de l'athlète dans le stade. Voilà pourquoi le laisser-aller, le manque d'organisation et de rigueur, le manque de discipline font si mauvais ménage avec la maturité spirituelle. Celle-ci s'acquiert par la répétition et elle implique une discipline personnelle.

Persévérons donc et implorons l'Eternel afin qu'il nous accorde son aide. Il en va non seulement de notre santé spirituelle,

mais aussi, en bonne partie, de celle de notre auditoire, comme nous en avertit Baxter :

« Oh frère, veillez sur vos propres cœurs ; rejetez les vices et les passions, les inclinations mondaines ; cultivez la vie de la foi, l'amour, le zèle ; soyez conséquents à la maison, soyez conséquents avec Dieu. Si vous ne faites pas de l'étude de votre cœur votre travail quotidien, si vous ne soumettez pas la corruption (de votre cœur), et si vous ne marchez pas avec Dieu, ... tout ira de travers, et vous affamerez vos auditeurs. »⁵

Chers frères et sœurs, et tout spécialement chers collègues pasteurs, anciens, cet exercice mérite les prémisses de notre temps. Considérez votre relation avec le diable et le péché, avec Dieu et ses exigences. Ne laissez pas passer une seule de vos journées sans vaquer à cette occupation, car elle est la plus importante de toutes celles que Dieu vous confie.

Heureusement, avec l'exhortation à la discipline répétitive, il y a aussi l'espoir qu'elle ne reste pas sans fruits, comme le texte d'Hébreux 5 :15 l'a déjà laissé apparaître.

b) *La croissance progressive*

Le sens même de l'expression « exerce-toi » contient déjà l'idée de progression. On ne s'exerce jamais avec l'idée de ne voir aucun progrès. Si l'athlète s'impose une discipline de fer, c'est en vue de remporter le prix. Si le croyant s'entraîne à tenir son corps en bride, c'est en vue d'une plus grande sainteté.

Par cette discipline, Dieu veut nous faire passer de l'état d'enfants dans la foi à celui d'hommes faits, de l'état de personnes « non entraînées » au discernement et à la pratique du bien, à celui de personnes aptes et habituées à connaître et à pratiquer le bien. Ainsi l'exercice spirituel est là pour que nous devenions concrètement ce que nous sommes en Christ, pour que nous agissions selon notre nouvelle nature. C'est ici que surgit la distinction habituellement faite entre l'indicatif et l'impératif⁶. Malgré sa nature nouvelle, le chrétien aura toujours des progrès à faire dans sa vie aussi longtemps qu'il demeure ici-bas. Ces progrès peuvent être réels.

La Parole de vérité, qui agit sur la conscience humaine par l'Esprit Saint est le moyen divinement institué pour que nous sachions ce que Dieu veut que nous soyons. Pour montrer cette façon de procéder de Dieu, nous nous servirons de deux exemples bibliques. Ce sont de tristes exemples puisque l'un et l'autre font référence à des personnes qui, après avoir bien commencé, ont stoppé leur course.

5. Baxter, *ibid.*, p. 62.

6. Cf. par exemple un texte comme Colossiens 2:20 et 3:1-5 où il est affirmé explicitement : *vous êtes morts avec Christ. ... Faites mourir votre nature terrestre.*

« Vous couriez bien : qui vous a arrêtés, en vous empêchant d'obéir à la vérité ? » (Ga 5:7). Le verbe « courir », *etrekèle*, est à l'imparfait. Il fait allusion à une action qui a cessé après avoir duré dans le passé. Cela permet de comprendre que les destinataires de cette lettre, après avoir progressé régulièrement dans la foi, ont arrêté leur progression. Ce qui nous intéresse surtout maintenant, c'est de voir comment Paul parle de cette interruption. Il la décrit comme un refus d'obéir à la vérité, comme une négligence envers la vérité de Dieu. Selon cet exemple, le refus de se soumettre à la vérité de Dieu, à sa Parole, suffit non seulement à ralentir la course, mais à la stopper. L'importance de la Parole de Dieu pour évoluer d'un comportement impie à la sainteté est donc démontrée.

« ...c'est que tu combattes le bon combat, en gardant la foi et une bonne conscience. Cette conscience, quelques-uns l'ont abandonnée et ont ainsi fait naufrage en ce qui concerne la foi. » (1 Tm 1:18b-19)

Dans ce passage, un lien étroit est établi entre la persévérance dans la foi et la bonne conscience. Considérons ce qui est arrivé à Hyménée et à Alexandre. Autant que nous le sachions, ils étaient des hommes qui avançaient bien. Leur conscience, éclairée par la Parole de Dieu, leur enseignait ce qui, dans leur vie, devait être conformé à cette Parole. Puis, tout à coup, au lieu de continuer leur progression soit, au mieux, ils régressent, au pire, ils deviennent apostotats. Que s'est-il passé ? L'explication donnée par l'apôtre est claire. Dans un premier temps, ce n'est pas la foi qu'ils abandonnent (cet abandon ne vient qu'ensuite), c'est la bonne conscience qui leur fait défaut. Le naufrage en ce qui concerne la foi n'est que la conséquence de l'étouffement de la voix de Dieu dans leur conscience.

Ces deux exemples sont des invitations à activer sans cesse notre conscience au moyen de la Parole et à obéir de tout cœur à cette conscience nouvellement orientée. Il est évident que si on n'arrive pas à se convaincre de la sainteté que Dieu requiert de ses enfants, il est bien difficile d'espérer convaincre des auditeurs, comme l'affirme précisément Bridges :

« Un homme qui n'arrive pas à se persuader lui-même d'être saint, aura peu d'espoir de succès avec la conscience des autres. » ?⁷

Si la Parole de vérité, l'Écriture sainte est l'outil dont Dieu se sert pour notre croissance progressive, il est primordial de lui accorder une place de choix dans notre exercice spirituel régulier et vigilant. C'est par elle que nous amenons « toute pensée captive à l'obéissance au Christ »⁸. C'est pourquoi, afin que la médiocrité de notre vie spirituelle ne contredise pas nos propos, réorganisons

7. Ch. Bridges, *op. cit.*, p. 157.
8. 2 Co 10:3.

notre temps, si cela est nécessaire, et laissons-nous avertir par l'observation si pertinente de Baxter.

« C'est une erreur discernable chez certains pasteurs, qui font une telle disproportion entre leur prédication et leur vie. Ils étudient dur pour prêcher exactement, et étudient peu ou pas pour vivre exactement. Toute la semaine est trop peu pour étudier comment vivre toute la semaine. »⁹

2. « EXERCÉ-TOI À LA PIÉTÉ. »¹⁰

Après avoir montré l'importance d'un réel exercice quotidien pour la progression spirituelle, il convient d'examiner plus précisément en quoi consiste cet exercice spirituel. Que se cache-t-il derrière les expressions « piété » et « spirituel » que nous avons employées jusqu'ici ? Le mot « piété » est assez rare dans le Nouveau Testament. Il ne se trouve qu'un petit nombre de fois dans les Actes, les Pastorales et 2 Pierre. Mais si le mot est rare, l'idée qu'il véhicule est extrêmement importante car, dit l'apôtre, « la piété est utile à tout », et à sa pratique est attachée une double promesse : celle de la vie présente et celle de la vie à venir.

Selon 2 Timothée 3:5, il semble que la piété se compose de deux éléments : une puissance et une manifestation extérieure. Toujours, selon le même texte, la manifestation n'est pas suffisante pour attester l'existence d'une vraie piété. Bien que cela paraisse difficilement croyable, l'apôtre affirme que la vraie piété peut être imitée par des personnes aussi tortueuses et mauvaises que celles qu'il décrit aux versets 2-4. Par contre, il en va autrement de la puissance. Elle constitue l'essence même de la vraie piété. Elle ne peut être fabriquée artificiellement et trouve son origine en Dieu, comme l'enseigne l'apôtre Pierre :

« Sa divine puissance nous a donné tout ce qui contribue à la vie et à la piété, en nous faisant connaître celui qui nous a appelés par sa propre gloire et par sa vertu. »¹²

Avant d'aller plus loin, prenons note de l'avertissement et de la promesse contenus dans cet enseignement :

– *L'avertissement.* Il est possible d'avoir une certaine apparence de piété, tout en ayant le cœur éloigné de Dieu. Veillons donc à ne pas évaluer notre propre piété en fonction de ce que les gens disent de nous, de ce que nous laissons paraître extérieurement, car ces indices peuvent être trompeurs.

9. Baxter, *op. cit.*, p. 63-64.

10. Deux lectures bibliques peuvent être utiles : Ps 27:1-6 ; 2 Tm. 3:1-17.

11. « Ils garderont la forme extérieure de la piété, mais ils en remettront la puissance. Eloigne-toi de ces hommes-là. »

12. 2 P 1:3.

— *La promesse.* Quand Dieu accomplit une œuvre de salut dans ses élus, il ne se limite pas à ce que nous avons coutume d'appeler « la conversion ». Il pourvoit à tout ce dont ses enfants ont besoin pour leur marche chrétienne et l'approfondissement de leur foi. Sa divine puissance a donné tout ce qui contribue à la vie et à la piété. En Christ se trouve donc non seulement un salut parfaitement accompli, mais aussi la puissance pour vivre la vie de témoin à laquelle Dieu appelle. Rien n'y manque.

En résumé, la vraie piété a pour origine la puissance de Dieu : elle se manifeste dans des actes extérieurs conformes à sa volonté divine¹³. S'il en est ainsi, « s'exercer à la piété », comme y exhorte l'apôtre, consiste d'abord à s'exercer à vivre dans la dépendance de Dieu. Avant de chercher à accomplir des actes pieux et de prêcher des prédications fidèles (ce dont nous ne parlerons pas dans cet article), il incombe au pasteur, en premier lieu, d'aller à la source de la puissance, de se trouver dans « la compagnie » de Dieu. L'exercice spirituel n'est rien d'autre qu'apprendre à cultiver les moments précieux dont nous allons parler maintenant.

Dans un souci de clarté, nous allons distinguer les uns des autres des actes qui ne peuvent pas l'être dans la pratique : la dévotion à Dieu, les prières et la méditation de l'Écriture. Il convient de s'efforcer de les considérer comme un tout car, pris isolément, aucun d'entre eux n'est le reflet d'une vraie spiritualité chrétienne.

a) *La dévotion à Dieu*

La régénération du cœur est le premier miracle de la « conversion ». Selon l'Évangile, la transformation est si radicale qu'il est possible de parler d'une naissance nouvelle, d'une résurrection. A la place du cœur égoïste qui l'habitait, le chrétien récent reçoit un cœur nouveau, orienté vers Dieu. Désormais, il ne pourra plus jamais vivre comme auparavant, car il est une nouvelle créature. Il aura pour but de s'exercer, de s'entraîner à vivre une vie centrée sur Dieu et à fuir la vaine manière de vivre qui était la sienne jusqu'ici.

Ainsi la piété commence lorsqu'on s'approche de Dieu pour reconnaître sa dépendance totale de lui et lui rendre l'honneur et la révérence qu'il mérite. Dieu est dans les cieux, nous sommes sur la terre. Il est le Créateur de toutes choses, nous sommes les créatures qu'il a faites. Il est saint, juste et pur ; nous sommes pécheurs, justifiés par sa seule grâce. Il est la vie éternelle ; sans

13. Ainsi définie, la piété est très proche de l'expression vétéro-testamentaire de « la crainte de l'Éternel », cette révérence envers Dieu, ce saint respect de la personne divine qui aboutit à une sagesse concrète, à un comportement saint, à l'obéissance aux commandements divins.

lui, nous sommes inertes, sans vie. Il est seul digne de recevoir la gloire ; nous en sommes totalement indignes.

Dans la première partie de cet article, nous avons rappelé que l'homme n'a aucun espoir en dehors de Dieu, tant pour se convertir que pour développer le moindre fruit spirituel. S'exercer à la piété, c'est d'abord reconnaître qui est Dieu, et puis le lui dire. C'est exprimer devant lui, dans le secret de notre chambre, de notre cœur, combien il est grand, bon, digne de louange et d'adoration. C'est lui rendre gloire pour ses perfections, s'émerveiller devant son grand amour manifesté en Jésus-Christ, pour son soin constant envers nous.

On peut concevoir que, dans l'exercice spirituel, il y a une place pour « la contemplation de la magnificence de Dieu », comme David la pratiquait¹⁴. Pas une contemplation bâtie et détachée de la réalité, mais une contemplation de la beauté de Dieu, fortement enracinée dans ses interventions et sa révélation parmi les hommes. Cette forme de contemplation est un exercice difficile, car elle n'est ni un vagabondage de la pensée sur Dieu, ni une réflexion sèche et sans émotion sur le personne divine. Elle est le développement d'une relation intime, étroite, entre le Créateur révélé dans l'Écriture et la créature que nous sommes. Par cet exercice, Dieu grandira à nos yeux et nous nous effacerons devant lui. Plus nous progressons dans cette pratique et plus nous deviendrons des serviteurs qui s'effacent devant leur Maître, des pasteurs qui renoncent à leur propre gloire pour ne glorifier que leur Seigneur, des enseignants qui n'ont que faire de la respectabilité devant les hommes pourvu qu'ils plaisent à Dieu.

Le prophète Jérémie décrit magnifiquement cette attitude de dépendance totale de l'homme vis-à-vis de Dieu, quand il évoque les fruits produits par la circoncision du cœur.

« Ainsi parle l'Eternel : Que le sage ne se glorifie pas de sa sagesse, que le fort ne se glorifie pas de sa force, que le riche ne se glorifie pas de sa richesse, mais que celui qui veut se glorifier se glorifie d'avoir de l'intelligence et de me connaître, de savoir que je suis l'Eternel, qui exerce la bienveillance, le droit et la justice sur la terre : car c'est à cela que je prends plaisir. »¹⁵

En songeant à cette attitude de dépendance si difficile à développer, nous comprenons pourquoi Paul parle d'exercices répétitifs. Malgré notre nouvelle nature, la présence de l'Esprit de Dieu en nous, il demeure difficile de se détourner de soi-même et de reconnaître que tout vient de Dieu. Les progrès ne sont sensibles qu'à condition de s'entraîner régulièrement.

La dévotion s'exerce envers Dieu. Elle n'est pas centrée sur l'homme, si cependant elle porte aussi des fruits en l'homme. Elle

14. Ps 27:4.

15. Jr 9:22-23.

permettra à notre ministère de prendre la bonne orientation. Elle nous rappellera que la force dont nous avons besoin se trouve en Dieu et que ce n'est pas nous qui remportons les victoires, mais lui en nous ou au travers de nous. Elle nous enseignera sans cesse que ce n'est pas nous qui faisons naître à la vie nouvelle, mais Dieu, par son Esprit. Quant à nous, elle nous rappellera que nous ne sommes que de pauvres serviteurs inutiles auxquels Dieu fait la grâce de voir des fruits spirituels.

b) *La prière*

Cette dévotion à Dieu s'exprime dans la prière. Tel est le second élément de l'exercice spirituel que je voudrais souligner.

A de nombreuses reprises, le Fils de Dieu a montré l'importance de la prière en se rendant à l'écart pour s'adresser à son Père. Il y consacre de précieuses heures réservées au sommeil. Que dit-il à son Père ? Nous ne le savons guère, car les évangélistes restent discrets sur le contenu de ces longs moments d'intimité entre le Fils et le Père. En revanche, nous sommes en possession de l'enseignement qu'il a transmis à ses disciples sur cette question. Nous avons aussi quelques-unes des prières publiques du Seigneur, entre autres la prière sacerdotale et la prière répétée au jardin de Gethsémané.

La prière est un sujet très vaste ; nous nous limiterons à quelques remarques assez générales.

A Gethsémané, notre Seigneur montre qu'il est possible de tout dire à Dieu, de lui faire part de nos états d'âme, de la tristesse de notre cœur et de notre angoisse. Cela transparaît aussi dans l'enseignement qu'il donne à ses disciples sur la prière. Dans la prière, le chrétien peut répandre son cœur devant Dieu, comme l'a fait si souvent le psalmiste. Mais l'épanchement du cœur, tel que le pratique notre Seigneur, n'est pas un appel à l'aide égoïste adressé à Dieu. C'est une déclaration de soumission à la volonté du Père. A aucun moment, le Christ ne recherche sa propre gloire, son règne. Il se soumet délibérément au Père, sachant que sa volonté est toujours ce qu'il y a de meilleur.

La prière est d'abord, en effet, un acte de reconnaissance, de révérence, envers Dieu pour ce qu'il est. C'est ainsi d'ailleurs que le catéchisme de Heidelberg la définit dans la première partie de sa réponse à la question « Pourquoi devons-nous prier ? ». « Parce que la prière est la principale partie de la reconnaissance que Dieu réclame de nous ; ... »¹⁶ Il est à remarquer que, dans toutes ses formes, la prière garde ce trait fondamental de reconnaissance

16. Question 116, *Catéchisme de Heidelberg*, Fondation d'Entraide Chrétienne Réformée, 1986. Diffusion, Ed. Kerygma, Aix-en-Provence, p. 117.

confiante envers Dieu. Elle est toujours un abandon du croyant entre les bras de son Père céleste.

— Qu'est-ce que la prière d'*action de grâce*, d'adoration, par laquelle vous célébrez Dieu, sinon une reconnaissance joyeuse de ce que Dieu est et de ce qu'il fait ? Un remerciement pour sa fidélité et son intervention dans votre vie, dans votre travail.

— Qu'est-ce que la prière d'*humiliation*, de repentance, sinon l'acte par lequel vous reconnaissiez vos nombreuses faillites, vos péchés, vos erreurs commises dans le ministère ? En fait, elle est simplement une autre façon d'affirmer la souveraineté de Dieu. Dans ce cas, vous déclarez librement votre désarroi d'homme encore si souvent enclin au mal, votre incapacité totale à progresser dans la sainteté sans la grâce de Dieu.

— Par la prière d'*intercession*, une fois encore vous confessez sa souveraineté divine et totale. Votre requête à Dieu afin qu'il intervienne jusque dans les moindres détails de votre vie, de votre ministère, est une confession de votre incapacité à accomplir un bien quelconque par vous-mêmes.

Vu sous cet angle, la prière est le corollaire de la souveraineté de Dieu et non le moyen d'infléchir la volonté de Dieu vers notre propre volonté humaine. Tout en étant un acte d'obéissance et une façon de rendre gloire à Dieu, la prière est le lieu où celui qui prie se fait du bien, car il retrouve sa vraie place devant Dieu. C'est devant Dieu que le pasteur (comme tout chrétien, d'ailleurs) peut se décharger de ses fardeaux les plus lourds, de ces poids dont il ne peut charger ni les autres anciens, ni son épouse. C'est à Dieu qu'il peut parler de ses tristesses, de ses doutes, de ses inquiétudes, de ses luttes, de son indignité, de sa faiblesse, de sa sécheresse, ... Il a cette assurance qu'auprès de l'Éternel, il trouve toujours une oreille attentive et compatissante.

Le pasteur se doit de prier, d'abord comme chrétien, puisqu'il en est un. Mais il y a plus, car la prière fait partie intégrante de sa fonction pastorale, au côté de la proclamation de la Parole, comme le rappelle Actes 6:4. Le pasteur, qui a compris que tout revient à Dieu, aura pour trait caractéristique, une vie de prière abondante, non seulement pour lui-même, mais aussi pour son Église. La prière est un lieu privilégié pour le « chrétien-pasteur », mais aussi pour son Église. Sa responsabilité consiste à la pratiquer en chrétien et en pasteur, c'est-à-dire avec le souci de sa propre âme et celui des âmes de son troupeau. S'il ne se trouve pas régulièrement à genoux, s'il ne développe pas un esprit de prière, il témoignera par ses actes qu'il compte davantage sur sa propre force que sur celle de Dieu. Et Calvin d'affirmer :

« Celui qui dit qu'il se confie en Dieu, et cependant croupissant en ses maux, n'implore point son aide, ment impudemment. »¹⁷

17. Cité in Jean-Daniel Benoit, *Calvin directeur d'âmes*, Oberlin, Strasbourg, 1947, p. 176.

Et qu'adviendra-t-il de la piété d'un tel homme s'il ne demande pas à Dieu de la faire grandir ? Elle sera faible, sans fruits spirituels réels, parce que centrée sur l'homme et non sur le Tout-Puissant. Et qu'adviendra-t-il du ministère d'un tel homme s'il ne se remet pas à Dieu pour l'exercer fructueusement ? Il sera humain, terrestre, charnel, alors que cet homme est appelé à combattre dans l'armée du grand roi, à lutter contre des ennemis spirituels, dans les lieux célestes. C'est pourquoi Calvin s'est plu à employer l'expression « batailler par prière ». Par là, il souligne que la prière est une lutte au côté de Dieu pour voir sa volonté accomplie, et non une lutte contre Dieu pour infléchir sa volonté et la soumettre à la nôtre, comme tant de nos contemporains la conçoivent.

L'exercice de la piété, l'exercice spirituel, accorde une place de choix à la prière. Tous les grands hommes de Dieu attestent que la prière était leur lieu cher. Pourquoi ? Parce que c'est là, dans ce lieu secret, que le serviteur de Dieu redécouvre sa juste dimension devant le Dieu trois fois saint. C'est là qu'il prend conscience de la juste dimension de ses fardeaux, de ses soucis, de sa fatigue, de son péché, et qu'il puise les forces nécessaires auprès du Dieu Tout-Puissant. On sait que Luther avait l'habitude de passer les trois meilleures heures de la journée dans la prière. Qui a assez de foi en Dieu pour faire de même et laisser ses autres activités pendant trois heures, en comptant sur l'aide du Seigneur pour accomplir son travail quotidien dans le temps qui reste ?

c) *La méditation de l'Écriture*

Tout comme la dévotion à Dieu est liée à la prière, cette dernière ne peut être séparée de la méditation de l'Écriture. C'est par celle-ci que Dieu révèle sa volonté à l'homme pécheur et qu'il lui indique le chemin de la sainteté.

Si j'ai placé la méditation de l'Écriture en troisième lieu, c'est dans le souci de donner à Dieu la première place. Dans la pratique, l'Écriture est à la première place, puisque c'est par elle que nous pouvons nourrir notre connaissance de Dieu. Elle est la source de notre contemplation de Dieu, le livre qui nous permet de comprendre son amour et d'apprendre à l'aimer.

En s'approchant de cette Parole, le pasteur est en grand danger ; c'est pourquoi il convient de l'avertir. Il risque d'aborder l'Écriture en pasteur, en « professionnel », et non en chrétien, c'est-à-dire en cherchant de la nourriture, des enseignements pour autrui et en ne se laissant pas interroger lui-même par le message de l'Évangile. Il risque ainsi de se dessécher spirituellement tout en étant constamment « plongé » dans l'Écriture. A la différence du berger qui ne cherche pas à se nourrir du fourrage destiné à ses

brebis, le pasteur n'a pas d'autre nourriture que celle qu'il dispense à son troupeau, car il ne se distingue pas de celui-ci par sa nature mais par sa fonction.

Les bergers du troupeau sont aussi des brebis du divin pasteur et, en tant que telles, ils sont exhortés à s'exercer, à s'entraîner, à se discipliner, à s'approcher de l'Écriture d'abord en chrétiens et non en pasteurs. Demandons à Dieu qu'il nous nourrisse lui-même afin que notre prédication, nos paroles, nos attitudes, nos pensées soient comme des fleuves d'eau vive qui jaillissent d'une communion profonde avec le Seigneur et d'une connaissance riche de sa Parole.

C'est, en premier lieu, pour s'y nourrir personnellement que le pasteur s'approche de l'Écriture. Et cette soif spirituelle est si importante qu'il faut veiller à ne jamais la laisser s'altérer. La forme de cette méditation peut varier. A certains moments, il sera fort utile de faire de longues lectures bibliques afin de dégager quelques idées maîtresses. A d'autres, il sera nécessaire de s'arrêter longuement sur un ou deux versets afin de les « ruminer » profondément. Il sera peut-être même nécessaire d'y revenir plusieurs jours de suite pour en dégager toute la profondeur doctrinale et les nombreuses implications pratiques. La diversité peut concerner le choix des sujets dans l'Écriture sainte.

– A certains moments, nourrissons-nous des descriptions des perfections de Dieu et de son salut. Cela nous aidera à développer un saint respect, une révérence profonde, ainsi qu'une foi plus grande en lui.

– En d'autres occasions, méditons les textes qui parlent de la volonté de Dieu pour ses enfants, de ses promesses à leur égard. Ces textes sont un puits intarissable, une aide permanente pour conformer nos prières et toute notre vie à ce que Dieu désire.

– Lisons et relisons la vie de notre Seigneur, notre divin modèle et notre Sauveur, qui a accompli un salut parfait et nous a révélé tout ce que nous avons à connaître sur son Père.

– Considérons aussi les passages éthiques, moraux, par lesquels Dieu nous reprend. Ils seront utiles pour débusquer les péchés encore trop souvent tapis en nous et nous pousseront à l'humiliation.

La Parole de Dieu, éclairée par l'Esprit Saint, joue le rôle clé dans l'exercice spirituel, puisqu'elle nous révèle Dieu, alimente notre prière et contribue à mettre en évidence notre péché. Sans elle, la progression dans la sainteté s'avère impossible. L'exercice spirituel consiste à prendre au sérieux le message de cette Parole et à y conformer notre vie. Il peut arriver que cela nécessite des interventions vigoureuses destinées à mettre fin au vice et à le remplacer par des actions saintes, des pensées pures. Qu'importe !

L'Écriture ne nous enseigne-t-elle pas à traiter durement notre chair ? Souvenons-nous du rappel si pertinent de Charles Spurgeon :

« Dieu bénit la ressemblance à Jésus-Christ plus encore que les dons exceptionnels. Un pasteur saint forme une arme redoutable entre ses mains. »¹⁸

Ce qu'il faut rechercher, avant tout, par l'exercice spirituel, c'est la vraie piété, cette transformation de toute notre personne. C'est là l'œuvre de Dieu, qui émane de cette communion étroite, intime avec le Tout-Puissant dans le secret de notre bureau ou de notre chambre. En bref, l'exercice spirituel est la dévotion régulière vis-à-vis de Dieu d'un cœur régénéré et nourri de l'Écriture. Il s'exprime dans une prière humble et fervente qui, par ses requêtes, manifeste l'aspiration d'un être à une vie en plus grande conformité avec les exigences divines et en constante progression dans la sainteté. Si nos actes les plus admirables ne sont pas marqués de cette puissance divine, s'ils ne sont pas accomplis pour rendre gloire au Dieu que nous rencontrons dans le lieu secret, ils ne sont que pure hypocrisie ; ils portent en eux une odeur de mort et non une odeur de vie, comme ils devraient le faire.

III. COMMENT DÉVELOPPER L'EXERCICE SPIRITUEL ?

Voici quelques considérations pratiques regroupées en deux points :

- l'importance du temps mis à part pour Dieu ;
- la discipline générale de vie.

1. L'IMPORTANCE DU TEMPS MIS A PART POUR DIEU

La vraie piété est, d'abord, une œuvre de Dieu *en nous*, avant de s'extérioriser. En revanche, la piété est fausse et purement humaine, si elle n'est qu'une œuvre extérieure. Cette constatation peut conduire à la passivité par crainte de produire une fausse piété. Pourtant une telle façon d'agir (ou plutôt, de ne pas agir) n'est pas en accord avec le texte biblique.

S'il est vrai que la Parole de Dieu nous rappelle notre totale incapacité à produire les fruits attendus dans notre vie et dans notre ministère, si elle dirige nos regards vers Dieu, source de toute sainteté et de toute force, il n'en demeure pas moins qu'elle

18. Charles Spurgeon, *Je vous ferai pêcheurs d'hommes*, Europresse, Châlon-sur-Saône, 1991, p. 8.

nous exhorte aussi à l'entraînement, à l'exercice en vue de progrès (comme si cela dépendait de nous). La difficulté à concilier ces deux enseignements provient de ce que nous envisageons l'exercice spirituel comme un acte autonome, une œuvre qu'il serait possible d'accomplir en dehors de Dieu. Or, il n'en est rien. L'exercice spirituel ne consiste pas à essayer de développer une sainteté par nous-mêmes, mais à se placer dans la dépendance de Dieu pour qu'il s'agisse en nous. Cette dépendance vis-à-vis de Dieu exige de réels efforts, une vraie prise en main de notre part, une discipline de vie stricte, car il est souvent difficile à l'homme, même régénéré d'abandonner momentanément ses occupations « publiques » pour se placer devant Dieu. La soumission à Dieu et l'obéissance ne sont pas toujours choses faciles.

Le temps réservé à l'exercice spirituel personnel et à la prière pour l'Église manifeste la compréhension que l'on a du combat qui est mené dans le ministère. Si vous comptez sur votre force pour faire tomber les citadelles de l'ennemi, vous laisserez de côté la communion avec Dieu et vous vous acharnerez au travail. Si, au contraire, vous comptez sur la puissance du Seigneur souverain, vous vous « acharnerez » à rechercher la bénédiction divine et l'onction de Dieu sur vos pensées, vos paroles et vos actes, et cela nécessitera du temps passé à genoux.

Prenons un exemple. Une prédication peut, apparemment, être comparée à un simple discours politique ou à une conférence d'intérêt général. Vous pouvez donc la préparer à la façon d'un politicien ou d'un conférencier. Vous aurez probablement un beau discours, une prestation « bien ficelée ». Mais sera-ce vraiment une prédication ? Eh bien, non. Pourquoi ? Parce qu'une prédication n'est pas un simple exercice oratoire, mais une arme spirituelle employée par Dieu dans une lutte spirituelle. Si vous avez conscience de cette réalité, votre prédication ne sera pas préparée comme un simple discours ; elle sera « noyée » dans la prière afin que Dieu intervienne, qu'il fasse reposer l'onction de son Esprit sur vous et sur chacun des mots qui sortiront de votre bouche. La prière fait partie de la préparation, afin que Dieu conduise vos pensées et votre plume. Elle se traduira par des soupirs intérieurs pendant la prédication, afin que de nouvelles idées spirituelles jallissent de votre esprit et que le Seigneur vous donne la hardiesse et le courage d'enseigner tout le conseil de Dieu. Vous prierez encore après la prédication pour confesser ce qui n'est pas allé bien et pour supplier le Seigneur de faire son œuvre dans les cœurs de ses élus.

Une fois acquise la conviction de l'importance primordiale du temps passé avec Dieu, il s'agit d'organiser son temps en fonction de ce « primordial ». Une fois bloquées les plages de temps consacrées à l'exercice spirituel dans nos journées chargées, il convient

de les remplir avec intelligence. Ce n'est pas pour se tranquilliser la conscience que l'on réserve un moment quotidien pour l'exercice spirituel, mais pour développer un réel amour pour Dieu, une connaissance intime de sa personne et de ses exigences. Alors, ne laissons pas ce temps si précieux être envahi par la rêverie, par la lassitude et la routine ou par toutes sortes de pensées qui n'ont rien de spirituel. Au contraire, gérons-le avec ingéniosité afin qu'il serve réellement à magnifier Dieu et à faire grandir notre proximité avec lui.

Que celui qui a tendance à avoir un esprit qui vagabonde commence en prenant, à plusieurs reprises, quelques minutes, dans ses journées, pour « s'exercer spirituellement ». Une fois son esprit mieux maîtrisé, il pourra revoir sa façon de faire. Que celui qui a tendance à l'assouplissement trouve une position qui prévienne toute tentation de cet ordre. Et pourquoi celui qui a ses journées sans cesse hachées par le téléphone ne prendrait-il pas ce temps avant ou après les heures communément admises pour téléphoner ? Ou alors pourquoi ne débrancherait-il pas le téléphone ? N'oublions pas que tout exercice, aussi important soit-il, inclus l'idée de petits commencements suivis de progrès, si du moins l'exercice est répété régulièrement.

Il faut se méfier des excès de zèle qui, si souvent, après quelques jours « de feu et de flammes » conduisent au découragement parce que nous n'arrivons pas à tenir nos promesses. Commençons petitement en reconnaissant nos limites, et le Seigneur nous fera la grâce de percevoir des progrès spirituels. Il peut être utile de se remémorer l'exemple de l'athlète. On ne se met pas à la course à pied en s'inscrivant au marathon de New York, mais en courant d'abord de courtes distances autour de la maison ... Que faire concrètement ?

– Établissez des moments d'exercice spirituel dans votre planning quotidien en tenant compte de vos limites actuelles.

– Efforcez-vous de faire de ces instants des temps bénis dans l'approfondissement de votre connaissance de Dieu. Apprenez à vous reconnaître tel que sa Loi vous enseigne que vous êtes et soumettez-vous à elle.

– Ne les sacrifiez pour rien au monde. Ils sont la clé de voûte de tout votre ministère. Si vous les délaissez, votre ministère n'est plus un ministère chrétien.

– Priez le Seigneur afin qu'il vous accorde un esprit de consécration et de prière. Alors il agira et vous accordera de dépendre toujours plus de lui. Alors, vous découvrirez encore plus intensément votre indignité et votre faiblesse, et cette découverte vous jettera à genoux encore davantage. Le Maître a besoin de serviteurs qui désespèrent de plus en plus d'eux-mêmes afin que toute

la gloire lui revienne. La maturité chrétienne est incompatible avec l'indiscipline personnelle et le laisser-aller.

2. LA DISCIPLINE GÉNÉRALE DE VIE

Dans l'exercice spirituel, la régularité compte, la pratique répétée des mêmes choses porte des fruits. Pour que la régularité soit possible, certains facteurs doivent être maîtrisés. En voici deux : le temps et le corps.

a) *Une bonne gestion du temps*

Dans nos journées, nous sommes souvent amenés à choisir entre deux « biens », ou entre un « bien » et un « meilleur » ; entre une soi-disant urgence et un planning préétabli. Déterminer ce qu'il vaut mieux accomplir soulève un véritable cas de conscience. Sans vouloir insinuer que notre planning ne doit jamais être bousculé, il convient de reconnaître que l'exercice spirituel n'est pas un « bien » mais un « meilleur ». Ainsi, dans le choix entre l'exercice spirituel et quelque autre activité, le premier devrait avoir notre préférence, car il assure la vitalité de notre ministère.

Voyons comment s'exprimait Calvin dans une lettre à un jeune converti :

« Je ne pourrais mieux vous témoigner mon affection qu'en vous exhortant et vous incitant à des exercices quotidiens ; car, ces étincelles de piété qui ont brillé chez beaucoup, nous les voyons s'évanouir aussitôt, parce qu'ils négligent d'attiser la flamme. »¹⁹

Gardons constamment en vue que la communion avec Dieu est un trésor de grand prix. Évaluons les activités que nous pouvons abandonner, déléguer, restreindre, pour passer du temps avec Dieu. Suivons l'exemple des apôtres en Actes 6:4, qui se déchargèrent afin de pouvoir s'appliquer à la prière et au ministère de la parole. Face aux difficultés qu'il y a à limiter la longueur des entretiens et des visites, à restreindre les bavardages vides de certains paroissiens, trouvons des moyens pour être maîtres de notre temps. Fixons, par exemple, des entretiens qui se suivent à intervalle régulier afin qu'ils se limitent d'eux-mêmes. Si cela n'est pas possible, indiquons d'entrée une limite de temps à l'entretien afin d'aller tout de suite à l'essentiel.

La foi dans des doctrines comme celle de l'élection et de l'appel efficace doit avoir des répercussions jusque sur la gestion du temps et, tout spécialement, sur la longueur de nos entretiens. Si l'on a compris que c'est Dieu qui régénère, que c'est l'Esprit de

19. Citation de Op. Cal. XIII, 607, cité in Jean-Daniel Benoit, *op. cit.*, p. 162.

Dieu qui agit dans les cœurs et qui les convertit, il devient alors possible d'admettre et de croire qu'il accomplit son œuvre, que nous soyons présents ou non. Ainsi notre responsabilité n'est pas d'essayer d'obtenir des « décisions à l'arraché », à l'usure, après avoir mis notre interlocuteur dans un tel état de fatigue que sa capacité intellectuelle n'est plus à même de fonctionner. Ce n'est certes pas de telles décisions que nous souhaitons. Nous implorons le Seigneur pour d'authentiques nouvelles naissances. Alors, semons et arrosions avec ardeur, prions, tout en laissant à Dieu le soin de faire germer selon sa propre volonté.

Une telle compréhension de l'œuvre de Dieu, sans encourager à la paresse, permet de discerner que le temps de prière est aussi important que celui du témoignage et de l'enseignement. Ne tombons pas dans le piège de croire que tout dépend de nous et, en conséquence, de négliger l'exercice spirituel.

b) *Une bonne gestion de notre corps*

L'apôtre Paul écrit, en 1 Corinthiens 9:27, « je traite durement mon corps et je le tiens assujetti, de peur, après avoir prêché aux autres, d'être moi-même disqualifié ». L'apôtre ne fait pas allusion à une ascèse qui n'aurait que l'apparence de la spiritualité – pratique qu'il condamne d'ailleurs en Colossiens 2:20 et suivants – mais à la maîtrise du corps qui devrait caractériser le chrétien. En 1 Corinthiens 9, Paul démontre que le manque de discipline corporelle a une influence sur le développement de la discipline spirituelle et, par conséquent, de la croissance spirituelle. Celui qui se laisse diriger par son corps et les divers « messages » que celui-ci peut lui envoyer, aura beaucoup de difficulté à grandir spirituellement. D'où l'importance vitale de fixer des règles générales de vie pour tenir son corps en bride.

Ainsi, il peut être juste, parfois, de s'imposer des renoncements physiques en vue d'une meilleure disposition à l'exercice spirituel. Mais, ces restrictions ne doivent, en aucun cas, être considérées en elles-mêmes comme des moyens d'acquérir la sainteté. Elles ne servent qu'à rendre l'exercice spirituel plus facile et plus profitable. La nuance est fine. Voici, à titre d'illustration, ce que Calvin, dont la tempérance est bien connue, dit du jeûne :

« Quand le ventre est plein, l'esprit ne se peut pas si bien éléver à Dieu, pour être incité d'une affection ardente à prières, et persévéérer en elles. »²⁰

Pour Calvin, si un estomac plein empêche de jouir de ce moment de communion avec Dieu si vital pour le ministère et pour la vie chrétienne, il est préférable de le laisser vide, tant cette communion est importante. Sur son lit de mort, alors qu'il formule ses regrets de mourant, Adolphe Monod évoque un autre

domaine dans lequel la discipline corporelle a une incidence sur l'exercice de la piété. C'est celui de la gestion du sommeil. Il explique, avec à propos, que si l'heure du lever n'est pas fixée à l'avance avec sagesse, ce sont des motifs peu spirituels qui l'emportent. Voici comment il s'exprime :

« Par cela seul qu'on a une heure fixe pour se lever, combien n'aura-t-on pas plus de temps à consacrer au Seigneur, par la raison toute simple que si je me lève tous les jours à une heure fixe, j'ai réglé cette heure, avec prière, devant Dieu, en tenant compte de la prudence et de la sagesse chrétiennes. Tandis que si, au contraire, je me lève au hasard, l'heure de mon lever est réglée selon l'impulsion du moment, c'est-à-dire selon bien des circonstances dont j'aurais pu triompher ; selon la paresse, selon le désir d'un peu de sommeil, d'un peu ployer les bras ; et la pauvreté viendra comme un passant, non seulement la pauvreté d'argent, mais d'esprit, de travail et de service de Dieu. Ainsi la méthode, une vie paisiblement réglée devant le Seigneur, est une chose de la plus haute importance, pour apprendre à faire beaucoup pour le service de Dieu. »²¹

Pour Monod, laisser notre corps dicter l'heure de notre lever – et de notre coucher, puisque les deux sont souvent liées – c'est souvent une incitation à sacrifier les précieuses heures réservées à la pratique de l'exercice spirituel. Alors sachons être maître de notre temps sous le regard de notre Seigneur, en comptant sur sa puissance pour l'accomplir. Le rapport que nous entretenons avec notre corps n'est pas insignifiant quant à la pratique de l'exercice spirituel, et joue un rôle dans l'acquisition de la maturité spirituelle.

La discipline générale de vie consiste à trouver cet équilibre difficile et jamais acquis pour toujours entre, d'une part, le laisser-aller, la paresse ou l'idéologie moderne du bien-être physique à tout prix, de l'épanouissement personnel égoцentrique et, d'autre part, la quasi-négation de la réalité humaine, le manque d'acceptation des limites que Dieu, dans sa souveraineté, a imposées à l'être humain en lui donnant un organisme. Cet équilibre ne se trouve ni dans la glorification de notre nature humaine, ni dans sa négation, mais dans la transformation de celle-ci, la mise en conformité avec la véritable humanité, celle qui se trouve en Jésus-Christ. C'est pourquoi l'exercice spirituel pourrait s'appeler « imitation de Jésus-Christ », selon la terminologie consacrée.

Notre responsabilité n'est pas de faire de nous des êtres surhumains, des personnes angéliques, qui se déplacent d'un bout à l'autre du monde sans fatigue et dans un espace de temps infime. Si Dieu l'avait voulu, il nous aurait créés ainsi. Ce qu'il exige de nous, c'est plutôt que nous vivions en êtres qui, dans sa grâce, sont renouvelés dans tous les domaines de leur existence, en conformité à Jésus-Christ qui les a sauvés.

CONCLUSION

Dieu nous demande un exercice qui consiste, non pas à devenir indépendants de lui, mais à dépendre toujours plus de lui. Cette disposition, le chrétien régénéré l'a en lui par l'Esprit qui habite en son cœur. Mais afin qu'elle s'étende à tous les domaines de sa vie, il lui incombe de fixer des moments précis dans ses journées pour la développer. Et dans sa grâce, Dieu utilisera ces moments et en fera déborder le bienfait sur tous les aspects de sa vie.

Nous pouvons attendre de grandes choses de Dieu à cet égard car, par sa puissance, il a donné tout ce qui contribue à la piété. Approachons-nous donc de lui avec foi et une ferme volonté de le glorifier.

BIBLIOGRAPHIE

- Richard BAXTER, *The Reformed Pastor*, Banner of Truth Trust, Edinburgh (1656), 1983.
- Jean-Daniel BENOIT, *Calvin directeur d'âmes*, Oberlin, Strasbourg, 1947.
- Charles BRIDGES, *The Christian Ministry*, Banner of Truth Trust, Edinburgh (1830), 1983.
- Jerry BRIDGES, *L'exercice de la piété*, Vida, Miami, Floride, 1989.
- Adolphe MONOD, *Les Adieux*, Groupes Missionnaires, La Côte-aux-Fées, Monnetier-Mornex, 1956.
- Charles SPURGEON, *Je vous ferai pêcheurs d'hommes*, Europresse, Châlon-sur-Saône, 1991.
- Alexandre VINET, *Théologie pastorale*, Payot, Lausanne, 1942.
- Paul WELLS, *Haltérophilie chrétienne*, Coll. Synapse Doctrine biblique, n° 2, Ed. Kerygma, Aix-en-Provence, 1988.

COMMENT TÉMOIGNER ? PAR LA PAROLE OU PAR LES ACTES ?

Paul WELLS *

Les Églises issues de la Réforme, « établies » en France, sont confrontées, aujourd’hui, à plusieurs problèmes ; deux d’entre eux préoccupent tout particulièrement ceux qui y exercent un ministère.

Le premier problème tient à l’amenuisement des communautés ecclésiales locales : l’assistance au culte hebdomadaire en ville ou à la campagne n’est plus ce qu’elle était. Les jeunes quittent les Églises protestantes par ennui, par rejet, ou par mariage avec des catholiques romains ou des incroyants. Les mouvements de jeunesse, pépinières des communautés, battent de l’ail. L’évangélisation est devenue, dans certains milieux, sinon un mot imprononçable, du moins une pratique inexistante. Le second problème, lié à la situation tourmentée en de trop nombreux points du globe, correspond au souci très vif des chrétiens d’avoir à y témoigner de la libération de l’Évangile.

Ces deux problèmes génèrent, parfois, une tension profonde dans l’exercice du ministère, tant il est difficile de discerner comment concilier les deux préoccupations, ou si l’une — laquelle — doit prendre le pas sur l’autre.

Par ailleurs, du moins dans la tradition luthéro-réformée, le ministère diaconal s’est progressivement estompé. A partir du 17^e siècle, les synodes et les structures ecclésiastiques n’en font guère mention. Une sorte de bi-polarisation s’est établie peu à peu entre le ministère de la Parole assumé par le pasteur et le sacerdoce de tous les croyants, tous témoins de Christ. Dans le domaine des « œuvres », en revanche, la notion de sacerdoce universel n’est pas devenue courante. De nombreuses œuvres, cependant, se sont

* Étude présentée à une rencontre de la SEMIS à Strasbourg, en février 1993, réunissant des ministres de l’ECAAL et de l’ERAL. Les développements ci-après sont destinés à servir d’introduction à un débat ; ils ne constituent pas une présentation systématique du sujet.

développées « dans le monde » sous l'impulsion d'organismes « para-ecclésiastiques » spécialisés, sans qu'apparaisse une véritable conception du « diaconat universel » de tous les chrétiens.

Une tentative, plus ou moins récente, de solution à ce problème transparaît dans la création de « ministères spécialisés » en nombre croissant, dont témoignent les actes des synodes des Églises ou l'organigramme de la Fédération Protestante de France. Quelques-unes des conséquences de cette évolution semblent être les suivantes :

1) le ministère « diaconal » est devenu une affaire d'« experts », qui n'engage pas nécessairement les membres des communautés ecclésiales¹ ;

2) ces « experts » de la diaconie entretiennent, bien souvent, des rapports distendus avec les Églises locales et ne les impliquent pas directement dans leur travail ;

3) une certaine suspicion habite parfois les membres engagés de l'Église quant à la réalité du témoignage évangélique rendu par ceux qui travaillent dans les œuvres. L'affirmation que tout acte accompli dans un esprit d'amour est, en quelque sorte, une forme d'évangélisation est-elle satisfaisante, suffisante ?

I. LA QUESTION DE L'ÉVANGÉLISATION

Jusqu'à récemment la discussion sur la nature du témoignage chrétien s'est caractérisée, semble-t-il, par trois faits qui ont conduit à des oppositions, voire à des exclusions qu'il est temps de revoir :

1) *Une polarisation*

Sont considérées comme opposées ou comme s'excluant mutuellement des formes de témoignage qui insistent soit sur l'annonce de la parole, soit sur l'action caritative. La première, l'évangélisation par la parole, sous ses différents aspects, est considérée comme une activité spirituelle qui vise à conduire les âmes à Christ. Et la seconde, l'évangélisation par l'action sociale, est considérée comme un « accompagnement », une identification avec ceux qui sont dans le besoin, un « être avec » qui se suffit à lui-même.

2) *Des tensions sous-jacentes*

Cette polarisation correspond à une tension théologique. Du point de vue des « conservateurs/évangéliques » (comment faut-il

1. J'utilise le mot « diaconal » dans un sens très général pour indiquer tout ce qui concerne les œuvres des chrétiens dans le domaine de la démonstration de la « miséricorde » dans le monde.

les appeler ?), l'Évangile est d'abord un message qui atteint l'individu, objet du salut, et l'accent est mis sur la vie à venir et sur la puissance de la Parole. Du point de vue des Églises caractérisées entre 1968-1985, par un développement du pluralisme religieux que justifient l'impuissance de la parole et l'impossibilité d'un message univoque, l'Évangile est le « présent » du salut dont témoigne « un vécu » transformé, et l'accent est sur « l'ici et maintenant » du Royaume, sur l'humanité renouvelée, sur une « théologie du monde ». Le présupposé de ce second point de vue est, très souvent, un universalisme théologique implicite : tous les hommes seront sauvés ou l'Évangile est un message de réconciliation universelle pour le monde. Dans les débats théologiques, une tension irréductible s'établit souvent entre les tenants d'une Église plus confessante avec un Évangile présenté de façon verbale, insistant sur le salut personnel, et les tenants d'une Église pluraliste et ouverte pour qui Christ a assuré le salut de tous les êtres humains².

3) Des modèles d'Église³

Ces perspectives théologiques ont suscité divers modèles d'Églises. Du côté « évangélique », de nombreuses communautés enregistrent une forte croissance numérique, le plus souvent grâce à ce qu'on appelle le « prosélytisme » : on observe dans ces Églises une vie intense, un soutien communautaire réel, un essaimage de communautés-sœurs et un intérêt pour la Mission. Mais ces communautés se caractérisent souvent par une méfiance à l'encontre du « monde », une attente eschatologique nourrie par l'idée que le monde actuel est irrécupérable et une quasi-abstention dans la vie sociale. Du côté des Églises pluralistes, il est manifeste qu'il y a décroissance numérique des membres, un accueil parfois déficient et, même s'il existe un engagement généreux, parfois exemplaire, dans des œuvres sociales et de l'aide humanitaire, ces Églises sont peu attirantes pour la plupart des paroissiens, des membres embourgeoisés, pour ne pas parler de ceux qui sont à l'extérieur.

Ainsi, ô ironie, les Églises qui ont un réel souci des pauvres et qui professent une théologie de la pauvreté et de la libération sont dépourvues, ou presque, de pauvres en leur sein, et les Églises qui se soucient peu d'action sociale ou de l'intervention dans la vie économique et sociale rassemblent de nombreuses personnes appartenant aux classes défavorisées, qui ont trouvé dans l'Évangile une réponse à leur attente. A titre d'illustration, pensons à l'expansion rapide des communautés « évangéliques », charismatiques et

2. Les charismatiques font exception à cette analyse typée. Si, par leur fidélité à la Parole et sa priorité, ils se situent du côté « évangélique », par leur notion de la démonstration de la Parole par des actes de « puissance », ils ont aussi insisté sur l'importance des actions concrètes (Voir, par exemple, les livres de John Wimber). Une description récente de la situation des « évangéliques » se trouve dans J.-P. Willaime, *La Précarité Protestante*, (Genève : Labor et Fides, 1992).

3. Il s'agit, bien sûr, de modèles, présentés avec un brin d'humour caricatural.

pentecôtistes en Amérique latine, une région où l'Église Catholique romaine a exercé, depuis longtemps, un quasi-monopole.

Dans l'un et l'autre cas, il y a amputation de la plénitude de la perspective de l'Évangile et le *modus operandi* de l'évangélisation s'en trouve affecté. Où donc en sommes-nous ? Un regard nouveau permettant de dépasser le clivage entre « parole » et « acte » est-il envisageable ?

II. LE CLIMAT A CHANGÉ RÉCEMMENT

Les bouleversements qui sont intervenus récemment dans le monde ont conduit à prendre conscience que l'« évangélisation » seulement en actes était criticable ; et la vision du monde qui la sous-tendait a été abandonnée. Le Conseil œcuménique des Églises, en particulier, a été repris pour certaines de ses actions passées de « solidarité » en raison de leur caractère unilatéral.

Les événements des dix dernières années montrent que la société change rapidement et que l'évolution des mentalités va bon train. La modernité avec ses espoirs implose en une « post-modernité » sans boussole. Pour décrire ces changements, nous nous proposons d'emprunter à W. Brueggermann les trois types de période qu'il distingue dans l'analyse des Psaumes : périodes d'*orientation*, de *désorientation* et de *réorientation*, périodes qui existent aussi bien dans la vie des individus ou de la société que dans la culture⁴.

1) *Les périodes d'orientation* se caractérisent par un sentiment de sécurité ; les valeurs semblent certaines et les idées vont de soi, même si l'on vit dans le contexte relativiste d'une société pluraliste.

Pendant « les trente glorieuses » de 1950 à 1980, l'Occident a traversé une période de ce type : expansion continue et auto-évidence du progrès, avec des « libérations » dans tous les domaines.

Dans les Églises conservatrices, cette période a été marquée par l'expansion des communautés « évangéliques », dans lesquelles on observe une certaine naïveté quant aux certitudes de la foi, liée parfois à une méfiance de la théologie, une assurance très forte du salut personnel et une manière dépourvue de nuances d'affirmer la vérité, tout cela dans le cadre d'une dichotomie, d'une séparation quasi étanche entre les chrétiens et le monde. Ce mouvement d'expansion semblait capable de s'imposer dans les diverses Églises. Cette époque a été une époque de proclamation de la Parole, notamment par de grandes campagnes d'évangélisation.

Dans les Églises à la théologie plus « ouverte », le même esprit d'optimisme a régné, mais dans une perspective toute différente. On

4. W. Brueggermann, *The Message of the Psalms*, (Minneapolis : Augsburg, 1984), ch. I. Ce que Brueggermann appelle « réorientation » Paul Ricoeur l'appelle « seconde naïveté » dans la conclusion de sa *Finitude et Culpabilité*, II, (Paris : Aubier, 1960).

avait confiance dans le progrès de l'humanité, dans la capacité de l'homme à résoudre ses problèmes, dans les effets bienfaisants d'une libération des traditions figées, dans la foi en la science (marxisme, sciences humaines ou, en théologie, la science historico-critique). Le rationalisme optimiste « doxifiait », pour utiliser l'expression de R. Barthes, le savoir actuel. La présence au monde se concrétisait dans une action allant dans le sens de l'histoire, un progrès vers un monde meilleur.

L'époque 1950-1980 a vu fleurir des théologies « verticales » et « horizontales » quasiment incapables de dialoguer entre elles⁵.

2) *Les périodes de désorientation* sont des époques où il n'y a plus de « grand récit » pour orienter les actions. Tout semble être relatif, la subjectivité occupe une grande place dans les décisions et les réactions et rien ne paraît très certain.

Ces caractéristiques se reflètent dans les Églises, mais de façons diversifiées. Du côté des « évangéliques », une incertitude se fait sentir quant à l'efficacité de la parole seule pour communiquer la Bonne Nouvelle, et la nécessité de l'accompagner d'actes concrets se renforce. Une nouvelle attitude se précise face aux œuvres d'entraide de toutes sortes. Dans le même temps, une certaine révolution — limitée, sans doute — tant doctrinale qu'éthique se produit, et des comportements considérés comme mondains il y a peu sont désormais acceptés sans question.

Dans d'autres milieux ecclésiastiques, on prend conscience, lentement, que la modernité et ses mythes sont en quelque sorte démasqués : l'impuissance devant les problèmes de notre époque devient évidente et suscite découragement et même désespoir chez beaucoup, alors que globalement, en Occident, la population poursuit sa course vers plus de bien-être matériel.

Conclusion : ni ceux qui adoptent une attitude de refus devant les bouleversements actuels en s'abritant derrière leur foi/sécurité, ni ceux qui s'efforcent de perpétuer les espoirs et les idéaux de la modernité avec son humanisme optimiste ne sont en mesure de faire face à une situation post-moderne. Ces deux sortes de comportement sont inadéquats aujourd'hui.

3) *Les périodes de réorientation* sont des moments dans l'expérience humaine où, à partir d'un constat de douleur et d'échec, fait dans une situation de type apocalyptique, surgit une espérance qui permet de « retrouver le nord ».

Comment se réorienter et faire face à la situation réelle ? Quelle doit être notre attitude, en tant que chrétiens et dans nos Églises, par rapport à la culture et à la nécessité de faire connaître l'Évangile ?

5. L'ancienne doxification optimiste de l'évangélisation comme action préférentielle en faveur des pauvres se trouve toujours exprimée dans le livre de L. Boff, écrit en 1990, *La Nouvelle Évangélisation. Perspective des Opprimés*. (Paris : Cerf, 1992).

S'il est difficile d'envisager, avec l'Église de Rome, le projet d'une « nouvelle évangélisation » liée à une revalorisation de l'éthique, comme le propose *La Splendeur de la Vérité*, comment envisageons-nous de résoudre le problème de la déchristianisation, non pas tant de la société, que des mentalités ?

III. LE PROBLÈME FONDAMENTAL

Comment déchiffrer le projet global de Dieu pour l'humanité ? Quel est notre « grand récit » ? A ces questions simples, des réponses différentes sont données par les chrétiens, à partir d'un texte unique, la Bible.

1) Une des réponses est la suivante : « Quand Dieu appelle, il pourvoit aussi ». Le Dieu de la Bible est si riche en bonté qu'il donne en agissant ce qu'il ordonne dans sa Parole. Partout dans la Bible, on le découvre : à la création, dans l'histoire d'Abraham, dans l'exode, dans l'incarnation du Fils de Dieu, à l'intérieur du Royaume de Dieu où « tout le nécessaire est donné en plus » à celui qui le cherche.

En bref, à la Parole de Dieu correspond toujours un acte. L'Évangile est, en effet, toujours Parole et acte.

2) Pourtant, face à la grâce de Dieu, il y a la disgrâce de l'homme. Pour la plupart des êtres humains aujourd'hui, il ne fait pas bon vivre. Même dans le pays le mieux nanti du globe, les États-Unis, une personne sur sept vit en-deçà du seuil de la pauvreté et 22 % des enfants. Notre « grand récit », la Bible, explique d'où vient cette aliénation. Il faut avoir le courage de s'y référer afin de briser le mythe moderne de l'homme perfectible, de l'homme en progrès, du bilan globalement positif.

Cette aliénation provient d'une dislocation fondamentale d'origine métahumaine. Elle correspond à une rébellion contre Dieu et sa volonté, qui situe le mal à la fois au-delà des simples relations humaines, mais aussi dans les relations humaines.

Cette aliénation ressemble aux rides concentriques qui se forment à la surface de l'eau là où un caillou est tombé :

– au centre se trouve l'implosion primaire, d'ordre théologique, qui correspond à la rupture de la relation entre Dieu et l'homme. La réparation de ce mal ne peut pas surgir de la situation humaine, car l'homme est comme pris dans un engrenage qui le paralyse. Cette réparation exige une intervention de la grâce de Dieu, à l'intersection de sa Parole et de la condition humaine ;

– ensuite, il y a l'aliénation de l'homme vis-à-vis de lui-même. Ce mal est d'ordre personnel et psychologique ; il suscite crainte, insécurité et conscience d'être tourné « vers la mort ». Cette maladie

est guérie par la parole de grâce et de pardon qui confère une identité nouvelle à l'homme :

– de ces deux aspects de l'aliénation dont souffre l'homme, découlent :

1) les maladies corporelles et la souffrance physique aux mille visages : Christ a guéri les maladies physiques, montrant son pouvoir sur la création souffrante tant par ses paroles que par ses actes : « tes péchés te sont pardonnés, va... »

2) les problèmes sociaux, dus à la peur et à la violence qu'ils suscitent contre autrui. L'Évangile, parole et actes, permet la réconciliation et promet un nouveau sens de la communauté et de la responsabilité face à l'autre.

3) Devant ces problèmes, Dieu pose à l'homme les trois questions auxquelles la Bible répond :

– *où es-tu* ? : car l'homme aliéné se cache. Mais Dieu le recherche, lui accorde son pardon, lui parle, satisfait ses besoins physiques et lui fait des promesses de grâce ;

– *qu'as-tu fait de ton frère* ? : car l'homme génère le mal social. Mais Dieu intervient pour en atténuer la manifestation ;

– *qui dites-vous que je suis* ? : car, seul, le Fils incarné réconcilie avec Dieu et les hommes entre eux. Sa présence, en paroles et en actes, appelle une confession qui corresponde aux deux aspects de son intervention dans le monde.

Notre « grand récit » nous montre que la réponse fondamentale aux besoins de l'homme est dans la miséricorde que Dieu exerce en paroles et en actes. Dans sa miséricorde, Dieu appelle et pourvoit. En tant que témoin de la grâce de Dieu, l'Église chrétienne réfléchit à la manière d'un miroir la miséricorde de Dieu ; elle est, pour cette raison, la seule instance humaine à proposer à tout être humain une vraie guérison holistique : qui rétablisse l'harmonie avec le Créateur, en lui-même — corps et âme — et envers les autres.

Une telle notion de la miséricorde, de la grâce, est si vaste qu'elle déborde toutes les dichotomies humaines, alibis confortables, selon lesquelles l'évangélisation ne serait que parole ou qu'acte. Pour Dieu, l'évangélisation est, à la fois, parole et acte, de façon complémentaire.

IV. QUELQUES ASPECTS DE LA MISÉRICORDE⁶

Comment pouvons-nous envisager le ministère de miséricorde aujourd'hui ? Nous pouvons évoquer les facteurs suivants :

1) La *vocation* à exercer, à l'image de Dieu, une pleine miséricorde envers l'homme aliéné consiste à prendre soin de lui au plan spirituel comme au plan matériel. Jésus-Christ est un modèle : sa parole est vérité et ses actes sont efficaces. Cette *vocation*, qui est un appel à une diaconie intégrale, s'adresse à tous les chrétiens.

2) Cette miséricorde a pour *caractère* de répondre aux besoins, à la misère de l'homme dans tous les aspects de sa vie. Elle est acte de guérison.

3) Cette miséricorde a son *origine* dans notre volonté animée par la grâce de Dieu. La générosité de Dieu envers ceux qui étaient ses ennemis appelle la nôtre, et non une certaine idée de notre devoir, un sentiment de culpabilité ou tout simplement l'humanisme. La grâce de Dieu s'adresse à ceux qui sont hors-la-loi. Parce que les hommes et femmes souffrants sont le miroir de notre propre condition spirituelle et que Dieu nous a fait grâce, nous sommes appelés à user de générosité envers eux.

4) La miséricorde est *gratuite*, parce que, comme la grâce, elle est libre ; elle ne fait pas de distinction entre les pauvres qui le méritent et les pauvres par accident. Cependant, si la miséricorde de Dieu est gratuite, elle n'est pas « bon marché » ; elle appelle au repentir, au changement de comportement. Si elle est sans conditions, elle entraîne des conséquences. Elle est cause de changement par rejet des comportements nocifs.

V. L'ÉQUILIBRE ENTRE LA PAROLE ET L'ACTE

La miséricorde est une démonstration/affirmation, un style de vie façonné par l'Évangile ; elle affecte les paroles verbales et les paroles gestuelles.

L'Écriture en offre de nombreux modèles dont nous ne retiendrons que deux :

– l'apôtre Paul établit ses Églises par la prédication de l'Évangile, par une « annonce » verbale. Ceci fait, il ne demande pas aux chrétiens de faire comme lui. Dans ses épîtres, il n'écrit pas « allez évangéliser » ou « témoignez » mais « vivez l'Évangile » afin que les

6. J'utilise des catégories empruntées à l'excellent livre de T. Keller, *Ministries of Mercy*, (Grand Rapids : Zondervan, 1989). Pour une approche globale de la question de l'annonce de l'Évangile en situation de la modernité, voir aussi la brochure de K. Runia, *Les défis de la modernité*, (Aix-en-Provence : Éditions Kerygma, 1993).

hommes soient conscients de la réalité du salut en Christ. « Faites du bien à tous, particulièrement à ceux qui sont de la maison de Dieu » est une exhortation qui montre bien que, pour l'apôtre, l'Évangile, s'il allait atteindre la société païenne, ne serait pas une parole désincarnée.

— En Matthieu 28:20, dans son exhortation à « l'évangélisation », Jésus se fait l'écho du grand commandement de Matthieu 20:34-40. Notez le parallèle entre « enseignez-leur à garder tout ce que je vous ai prescrit » et « de ces commandements dépendent toute la loi et les prophètes » ! Il faut donc enseigner la complémentarité entre l'amour pour Dieu et l'amour envers le prochain. La proclamation en paroles est nécessaire, mais l'amour du prochain en actes accomplit la loi de Dieu. Ce que Jésus a « commencé à faire et à enseigner » est complété par les actes des apôtres. (Ac 1:1).

Ainsi, exercer la miséricorde en actes n'est pas un tremplin pour annoncer l'Évangile en paroles. Parole et acte sont tous les deux nécessaires, interdépendants et inséparables comme manifestations de la présence du Royaume de Dieu.

1) *Cinq points de vue existent sur le rapport parole/acte dans le témoignage de l'Église :*

- l'acte seul compte (par exemple, l'engagement politique, la théologie de la libération) ;
- le souci social est central, mais la parole n'est pas indispensable (certaines formes de christianisme social) ;
- la parole et l'acte ont une égale importance (la position de « l'évangélique » anglican, J. Stott) ;
- la parole est primordiale, mais elle doit aussi s'incarner dans des actes précis (la position de beaucoup de barthiens, d'« évangéliques » et de charismatiques) ;
- la parole seule suffit, les actes n'approfondissent pas son sens (certains milieux « évangéliques », en réaction contre le C.O.E., etc.).

Le choix à faire parmi ces cinq attitudes est clair, même si fondamentalement paroles et actes n'ont pas à être comparés en importance. Les deux relèvent d'un commandement du Seigneur. La bonne question ne concerne pas leur importance relative, mais serait plutôt celle-ci : pour quelles *raisons* se borner à proclamer ou à agir ? Est-ce par crainte d'un engagement et par désir de s'abriter derrière une parole d'autorité ? Est-ce par manque de conviction quant à la puissance de la parole ? Est-ce pour d'autres raisons ?

2) *La parole et l'acte sont également nécessaires*

a) *Comme la grâce de Dieu que décrit sa Parole, l'acte de miséricorde en tant que tel est :*

1. une faveur imméritée, gratuite,

2. une manifestation de l'amour qui caractérise le Royaume de Dieu. Celui qui est bénéficiaire d'un acte de miséricorde est ouvert à la rédemption et à son sens, tout autant que s'il avait entendu une parole.

b) *Au niveau de la personne, réceptrice de la miséricorde,*

1. un acte est manifestation de l'amour de Dieu à son égard,
2. une parole est une parole de grâce, de libération.

c) *Si les deux ne sont pas là ensemble, le témoignage réduit l'amour de Dieu, car*

1. la parole reste sans confirmation : les comportements sont, en effet, une incarnation convaincante ;

2. l'acte est sans explication ; impossible, en effet, de distinguer entre un acte, fruit de l'obéissance à l'Évangile, et un acte simplement humanitaire.

d) *Au niveau de l'ordre, parole/acte, acte/parole, rien n'est obligatoire ; tout dépend des circonstances. Souvent, Jésus agit en guérissant, puis il parle ; mais il arrive aussi qu'il questionne avant d'agir.*

3) *La parole et l'acte sont inséparables*

Comme les deux natures de Christ, la parole et l'acte subsistent en symbiose ; ils sont distincts et cependant inséparables. Le christianisme est non seulement une croyance, mais aussi, et avant tout, un style de vie dont la raison d'être est claire. Il n'est possible d'affirmer ni que l'évangélisation est tout simplement un acte sous forme de paroles, ni que l'action sociale est l'évangélisation. Parole et acte ensemble manifestent la royauté de Christ sur toute la réalité. H. Ridderbos dit que l'annonce de la bonne nouvelle aux pauvres n'est ni un appel à la révolution sociale, ni une attitude d'intériorité spirituelle ; cette bonne nouvelle de la liberté en Christ est à la fois religieuse et sociale dans ses conséquences⁷. La royauté de Christ se manifeste de façon dueille, car la réconciliation concerne toute la création.

7. H. Ridderbos, *The Coming of the Kingdom*, (Philadelphia : Presbyterian and Reformed, 1962), ch. V (traduit du néerlandais, existe aussi en allemand).

4) *La parole et l'acte sont interdépendants*

Ceci ne veut pas dire que parole et acte doivent toujours être présents dans une même situation :

– essayer de faire ainsi en obligeant celui qui a faim à accepter un traité évangélique en même temps qu'un bol de soupe est manifestement insupportable ;

– donner de la soupe uniquement à celui qui écoute la parole et se convertit n'est pas en accord avec la notion de miséricorde :

– donner de la soupe comme si elle suffisait à satisfaire tous les besoins de la personne démunie contredit la parole évangélique « l'homme ne vivra pas de pain seulement, mais de toute parole qui sortira de la bouche de Dieu ».

Le témoignage sous ses deux aspects, ses deux temps, suppose de la sensibilité tout autant qu'une vision globale du ministère que l'on exerce. Nous pouvons dire que :

1. la parole prononcée est un service rendu à *Dieu* d'abord, parce qu'elle est vecteur de la réconciliation de Dieu avec l'homme et que son effet est pour la gloire de Dieu avant d'être pour le salut de l'homme ;

2. l'acte est un service rendu à *l'homme* imprégné de l'amour de Dieu en Christ, qui glorifie Dieu, car il est reflet de la miséricorde divine.

La complémentarité de la parole (verticalité) et de l'acte (horizontalité) correspond, en quelque sorte, à la nature bi-polaire de l'alliance entre Dieu et l'homme.

5) *La parole est fondatrice de toute action*

Un acte seul, même s'il est éloquent, ne change pas la vie, car il ne peut pas communiquer toutes les raisons qui l'ont motivé. C'est ce que la tradition luthéro-réformée a bien compris en insistant sur l'ordre : parole prêchée et sacrements comme paroles « visibles » de la communion avec Dieu.

Une parole peut changer la vie indépendamment de tout acte, même si des actes sont utiles pour mieux manifester sa validité. La parole-annonce de l'Évangile a un caractère radical qui va bien au-delà de ce que peut signifier un acte. L'acte touche à l'état temporel d'une personne afin de l'améliorer : la parole touche au problème fondamental de l'homme : l'aliénation du péché et ses implications sur la relation avec le Créateur et la destinée éternelle.

Le cadre du service particulier accompli par chacun détermine quelle est la priorité temporelle de la parole ou de l'acte ; mais globalement, dans la situation sécularisée, post-moderne,

d'aujourd'hui, il semble que l'évangélisation sans les actes sera de plus en plus inefficace comme manifestation de la puissance du Royaume de Dieu. Le témoignage complémentaire parole et acte est nécessaire pour rejoindre les gens avec leurs besoins. Cependant l'acte seul est également impuissant, s'il n'ouvre pas la voie à l'explication de la bonne nouvelle de la parole.

VI) COMMENT AGIR ? — QUELQUES RÉFLEXIONS PRATIQUES

Le problème à résoudre est le suivant : nous avons souvent séparé parole et acte de façon artificielle, car cela est plus facile et demande moins d'imagination ; aussi, les Églises n'ont-elles pas été renouvelées à la base. C'est ainsi que, dans de très nombreuses Églises, 90 % des membres sont d'origine intra-ecclésiastique. Les campagnes d'évangélisation classiques, style Billy Graham, se bornent, dans beaucoup de cas, à atteindre ceux qui sont dans l'Église ou déjà en contact avec elle : ces campagnes ne permettent guère de percées vers l'extérieur, où elles sont souvent mal comprises. Les actions caritatives, quant à elles, sont rarement source de conversions au christianisme et de renouveau pour l'Église. Les bénéficiaires de ces actions considèrent l'Église comme une entité bizarre et aliénante et ils préfèrent rester en marge. Deux questions se posent :

— Comment créer des passerelles pour que les *adultes* ayant fait l'objet d'une guérison matérielle et spirituelle puissent entrer dans l'Église par la « petite porte » ? (La même question se pose pour les catéchumènes qui entrent dans l'Église par la « grande porte » du baptême et qui en sortent par la fenêtre de la confirmation).

— Comment allaiter un « nourrisson » en Christ, l'intégrer dans la famille ecclésiale, afin qu'elle devienne un disciple adulte ?

Ces deux questions concrètes *devraient absorber pas mal de notre énergie*. Voici quelques suggestions pratiques qui n'ont, à l'évidence, aucune prétention à l'exhaustivité, ni même à la normativité :

1) Avoir un engagement familial

Exhorter chaque famille dans la communauté ecclésiale à développer un ministère de miséricorde en discernant les besoins autour d'elle. Ceci implique de la part de ceux qui exercent un ministère spécialisé dans l'Église⁸ :

- une conscientisation des fidèles,
- un exposé des craintes et blocages les plus courants et la présentation d'un modèle de savoir-faire pratique,

8. En suivant les expériences décrites par Keller, *op. cit.*

- une aide pour évaluer la nature et les besoins du voisinage,
- un encouragement et un accompagnement pratiques.

2) Promouvoir une activité communautaire

Motiver l'Église locale à développer un ministère d'action laïque au lieu de s'en décharger sur une personne ou sur une association para-ecclésiastique dont ce serait la tâche. Cette personne ou cette association peuvent naturellement être des collaborateurs utiles, ne serait-ce que pour mobiliser la paroisse. Ceci implique :

- la désignation de personnes responsables ayant la capacité de coordonner l'action d'un groupe,
- l'évaluation des besoins au sein de la communauté ou à l'extérieur,
- la construction de groupes d'action.

3) Établir une diversité de projets

Envisager des actions diversifiées afin de mobiliser le plus grand nombre de personnes auxquelles un service pourra être confié. A titre d'exemple, voici quelques types d'action de la *Bear Valley Baptist Church* de Denver (États-Unis), institués en son sein, à l'intention :

- des sans-abris et de ceux qui vivent dans la rue, prostituées, drogués, alcooliques etc ;
- des enfants maltraités ;
- des enfants ayant besoin d'une assistance scolaire ;
- des malades sans sécurité sociale (nombreux dans ce pays) ;
- des familles dont un des parents s'est remarié après avoir divorcé ;
- des mères de famille seules ou abandonnées ;
- des personnes désireuses de quitter des groupes sectaires.

Une autre Église, *Tenth Presbyterian Church*, à Philadelphie, organise également une dizaine d'actions en faveur des chômeurs (agence de placement), des victimes du Sida et leurs familles, des victimes de viols, des étudiants étrangers, etc.⁹

4) Agir pour dépasser la dichotomie parole ou action

Développer des stratégies réalistes comportant plusieurs étapes afin que les personnes bénéficiant d'un ministère en actes puissent envisager d'intégrer l'Église par la « petite porte ». Cinq stratégies sont envisageables :

9. *Ibid.*

- préciser une action générale qui réponde à un besoin particulier ;
- définir les démarches concrètes correspondantes à effectuer ;
- étudier comment incorporer, avec tact, dans une action sociale l'annonce verbale de l'Évangile ;
- déterminer comment incorporer les personnes intéressées touchées par l'Évangile, l'Église étant alors considérée comme une communauté de « soins » et « d'accueil » ? ;
- préciser comment instruire dans la foi chrétienne les nouveaux convertis afin qu'ils deviennent des disciples confirmés et soucieux que d'autres suivent le même trajet qu'eux. Il est clair, en effet, qu'ils voudront transmettre ce qu'ils ont trouvé.

CONCLUSION

Trois fils conducteurs traversent cette étude sur le rapport parole/acte et la pratique qu'il implique :

- 1) notre vie doit être une *démonstration* de l'Évangile ;
- 2) cette vie n'est pas seulement individuelle mais communautaire, ce qui s'oppose à une notion de ministère spécialisé coupé du sacerdoce universel, en paroles et en actes, de tous les croyants ;
- 3) le témoignage verbal est étroitement lié à l'action. Sans lui, l'Église ne peut pas croître.

Il ne peut en être autrement, car « l'amour de Christ nous constraint ».

QUESTIONS À DISCUTER

1. « On ne naît pas chrétien. On le devient » (rapport ECAAL sur l'évangélisation, 1977, p. 1.2c) *Quelle est la conséquence de cette affirmation pour le ministère de l'Église ?*
 2. Le chrétien n'est pas nécessairement un membre fidèle et engagé de l'Église. Il le devient. *Comment ?*
 3. Le membre de l'Église, même fidèle, n'est pas un disciple-témoin par intuition. Il le devient. *Comment ?*
- (Toutes les Églises ont à réfléchir, me semble-t-il, à la manière d'arriver à la troisième question et à développer, dans les Églises locales, une politique qui stimule une telle réflexion en vue de l'action).

Table, Tome XLV, 1994

Daniel BERGÈSE,	
<i>Le Saint-Esprit dans un monde en quête d'expériences</i>	4 : 1-16
Pierre BERTHOUD,	
<i>Le retour des démons</i>	4 : 47-52
Henri BLOCHER,	
<i>Jean Brun : « Ecclésiaste du 20^e siècle »</i>	3 : 5-9
Jean BOSC,	
<i>Le Dieu de la Bible est le Dieu Trinitaire !</i>	3 : 53-67
Marc CHALAMET,	
<i>In memoriam : Madame Auguste Lecerf</i>	1/2 : 49-50
Pierre COURTHIAL,	
<i>Jean Brun</i>	3 : 3-4
Jean-Marc DAUMAS,	
<i>Le Prophétisme Huguenot</i>	4 : 37-45
Olivier FAVRE,	
<i>La vie spirituelle du pasteur</i>	5 : 49-76
Maurice GOGUEL,	
<i>Auguste Lecerf : Le collègue</i>	1/2 : 9-12
François GONIN,	
<i>Le ministère pastoral au temps de la Réforme</i>	5 : 1-7
Thierry et Monique JUVET,	
<i>Nos émotions, comment les vivre ?</i>	3 : 19-36
Harold KALLEMEYN,	
<i>Quel pasteur pour l'Église aujourd'hui</i>	3 : 11-18
<i>Les « dons » de Romains 12 : 6-8</i>	4 : 53-57

Alfred KUEN,	
<i>Le Saint-Esprit : Puissance et Personne</i>	4 : 17-29
Madame Auguste LECERF,	
<i>Mon Mari</i>	1/2 : 31-48
Serge OBERKAMPF DE DABRUN,	
<i>La théologie d'Auguste Lecerf</i>	1/2 : 51-76
Jacques PANNIER,	
<i>Présentation : Le professeur Auguste Lecerf</i>	1/2 : 3-4
Jacques PANNIER et Marcel CADIX,	
<i>Allocutions prononcées en l'Église de Pentemont, le 21 novembre 1943</i>	1/2 : 31-48
André SCHLEMMER,	
<i>Auguste Lecerf : « Le dernier des calvinistes »</i>	1/2 : 5-8
Léopold SCHÜMMER,	
<i>Le Sabbat, le dimanche : un jour pour Dieu, un jour pour l'homme</i>	3 : 39-52
<i>Le ministère pastoral dans L'Institution Chrétienne de Calvin</i>	5 : 9-47
Paul WELLS,	
<i>Épilogue : 1943-1993 ; Si Lecerf revenait !</i>	1/2 : 77-84
<i>Le Saint-Esprit au cœur de la tradition protestante</i>	4 : 31-36
<i>Comment témoigner ? Par la parole ou par les actes ?</i>	5 : 77-90
FEED-BACK,	
<i>A propos de la « sanctification puritaine » (C. Porteus)</i>	3 : 68-69
<i>Auguste Lecerf et l'ERF (M. van Wuyckhuyse)</i> ..	3 : 70
<i>A propos du « portrait » de Auguste Lecerf (Pasteur A. Barnaud et P. Wells)</i>	4 : 64-67
RAPPORT D'ACTIVITÉ ANNUELLE,	
<i>(P. Berthoud, doyen) Faculté libre de théologie réformée d'Aix-en-Provence</i>	4 : 59-63
BIBLIOGRAPHIES,	
<i>Auguste LECERF (Établie par Thomas Reid)</i>	1/2 : 85-88
<i>Supplément A. LECERF (F. Gonin)</i>	3 : 69
<i>Jean BRUN</i>	3 : 10

PUBLICATIONS DISPONIBLES

LA REVUE RÉFORMÉE 33, av. Jules-Ferry, 13100 Aix-en-Provence
C.C.P. : Marseille 7370 39 U (1)

Roger BARILIER, <i>Jonas lu pour aujourd'hui</i>	20.—
John MURRAY, <i>Le Divorce</i> , 2 ^e Edition	30.—
Birger GERHARDSSON, <i>Mémoire et manuscrits dans le Judaïsme rabbinique et le christianisme primitif</i> . Adaptation de J.G.H. Hoffmann (photocopies)	20.—
Rudolf GROB, <i>Introduction à l'Evangile selon saint Marc</i> , Présentation de J.G.H. Hoffmann	20.—
Jean CALVIN, <i>Les Béatitudes. Trois prédications</i>	20.—
<i>Sermons sur la prophétie d'Esraïe LIII</i>	30.—
<i>L'annonce faite à Marie et à Joseph</i>	20.—
<i>Le cantique de Marie</i>	20.—
<i>Le cantique de Zacharie</i>	20.—
<i>La naissance du Sauveur</i>	20.—
<i>Les quatre fascicules sur la Nativité, ensemble</i>	60.—
J. DOUMA, <i>L'Eglise face à la guerre nucléaire</i>	30.—
Pierre MARCEL : <i>CALVIN et COPERNIC, La Légende ou les Faits ? La Science et l'Astronomie chez Calvin</i> . 210 p.	45.—
<i>La Confirmation doit-elle subsister ? Théologie Réformée de la confirmation</i>	20.—
<i>L'Actualité de la Prédication</i>	20.—
<i>L'Humilité d'après Calvin</i>	15.—
<i>A l'école de Dieu, catéchisme réformé</i>	25.—
« <i>Dites notre père</i> », <i>la prière selon Calvin</i>	20.—
<i>La communication du Christ avec les siens : La Parole et la Cène</i>	20.—
Paul WELLS, <i>Les problèmes de la méthode historico-critique</i>	5.—
<i>Le mariage en danger</i> , par P. BERTHOUD, W. EDGAR, C. ROUVIERE et P. WELLS	20.—

(1) Ces tarifs s'entendent frais d'envoi en sus.



soli deo gloria